



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7450^e séance

Mercredi 27 mai 2015, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Jakubonė/M ^{me} Murmokaitė	(Lituanie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Casimiro
	Chili	M. Espinoza
	Chine	M ^{me} Chen Qingru
	Espagne	M ^{me} Del Río Novo
	États-Unis d'Amérique	M. DiBiase
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Cabouat
	Jordanie	M. Omaish
	Malaisie	M. Rosdi
	Nigéria	M. Aliyu
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} McDowell
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Robbins
	Tchad	M. Mohamed Mohamed
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Guerra Sansonetti

Ordre du jour

Protection des civils en période de conflit armé

La protection des journalistes en période de conflit

Lettre datée du 1^{er} mai 2015, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/307)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 h 5.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte écrit et à en prononcer une version abrégée devant le Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Dondua (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence lituanienne et, personnellement, mon grand ami Linkevičius, d'avoir de nouveau inscrit cette question à l'ordre du jour du Conseil. Le débat d'aujourd'hui vient à point nommé, surtout étant donné qu'un seul débat a été consacré à cette question (voir S/PV.7003), il y a deux ans, suite à l'adoption de la résolution 1738 (2006), qui a fait date. Nous pensons que le Conseil devrait examiner cette importante question plus activement et plus fréquemment, puisque nous constatons une tendance inquiétante et toujours plus affirmée à la violence contre les journalistes, tant dans les situations de conflit que dans les situations de non-conflit, notamment de la part d'acteurs non étatiques.

Une information crédible diffusée en temps utile est un outil essentiel qui permet à la communauté internationale d'examiner de façon appropriée la situation et, si possible, de prévenir une crise qui se fait jour ou d'y réagir. Il ne serait donc pas exagéré de dire qu'une information obtenue par les journalistes contribue souvent directement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous notons avec une vive préoccupation que le nombre de journalistes tués dans l'exercice de leurs fonctions n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Les exemples les plus horribles et les plus ignobles auront été les dernières décapitations de journalistes par Daech.

Les zones contrôlées par des acteurs non étatiques et des groupes terroristes, ainsi que les territoires sous occupation étrangère, sont des zones à risque élevé pour les journalistes qui sont menacés dans leur vie par les acteurs qui opèrent au mépris total des normes juridiques établies. Malheureusement, mon pays est l'un de ceux où des journalistes ont trouvé la mort au cours de la guerre de 2008 avec la Russie. En plus d'autres civils, trois journalistes ont été tués et quatre ont été blessés dans l'exécution de leurs fonctions, notamment

un journaliste néerlandais tué par un missile russe tiré sur des cibles civiles le 12 août 2008. Des clôtures en fil de fer barbelé et des obstacles artificiels ont été installés sur la ligne d'occupation, non seulement pour empêcher les contacts entre personnes et l'accès humanitaire, mais aussi pour que les journalistes ne puissent pas entrer dans les territoires occupés pour faire la lumière sur la difficile situation des droits de l'homme sur le terrain. En avril 2014, les troupes d'occupation ont illégalement détenu trois journalistes d'une télévision géorgienne qui faisaient un reportage sur l'installation de clôtures en fil de fer barbelé dans la région. Aucune de ces affaires n'a fait l'objet d'une enquête appropriée, du fait de l'absence de volonté politique chez les autorités qui exercent le contrôle effectif.

Hélas, il s'agit là d'une tendance mondiale. Un constat terrible a été fait dans le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la protection des civils (S/2013/689). Les auteurs d'attaques contre les journalistes n'ont pratiquement jamais à rendre de comptes; les auteurs de ces crimes ont été appréhendés, arrêtés et poursuivis dans moins de 5 % des cas. Selon nous, l'ONU doit s'employer à contrer cette tendance dangereuse en affirmant sans équivoque qu'un régime d'occupation militaire ne saurait servir d'excuse aux parties prenantes pour s'exempter de leur responsabilité de créer des conditions de sécurité permettant aux journalistes de faire leur travail de façon indépendante, sans être soumis à des pressions et sans avoir à craindre la censure, des persécutions ou des poursuites. Nous devons redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité des moyens juridiques et politiques existants à cette fin.

Dans ce contexte, nous saluons le travail accompli par le Conseil des droits de l'homme, qui a adopté en septembre dernier par consensus la résolution 27/5, sur la sécurité des journalistes. Nous nous félicitons que cette résolution mette l'accent sur la lutte contre l'impunité. Elle envoie un message crucial et sans ambiguïté, à savoir qu'aucune excuse ne saurait être invoquée pour permettre que les attaques et les meurtres de journalistes et de professionnels de l'information restent impunis. Nous appelons les États Membres où les journalistes sont menacés à donner suite aux mesures juridiques et politiques spécifiques prévues par la résolution et à les mettre en œuvre au plus vite, en étroite coopération avec l'ONU, les autres entités internationales compétentes, les organisations de la société civile et les réseaux de journalistes.

Nous partageons l'opinion que l'identification des journalistes en tant que catégorie particulière de personnes qu'il importe de protéger dans les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies constitue un premier pas important s'agissant de garantir leur protection. À cette fin, compte tenu du rôle crucial que joue le Secrétaire général, et tout en l'encourageant à continuer d'aborder la question de la protection des journalistes en période de conflit armé dans ses rapports sur la protection des civils, nous lui suggérons également d'envisager d'établir des rapports spécifiques sur la question.

Une autre tendance particulièrement préoccupante est liée à la manipulation de l'information. Lorsque les médias grand public dirigés par l'État mènent une propagande féroce qui encourage les formes extrêmes de nationalisme et les idéologies violentes tout en tentant de justifier la saisie et l'annexion de territoires étrangers, la radicalisation et la militarisation de la société deviennent des phénomènes normaux.

Pour conclure, je souligne une fois de plus la ferme détermination de mon pays à contribuer activement à la défense de la liberté d'expression et à la sécurité des journalistes dans le monde entier, car ils sont la pierre angulaire de médias libres et pluralistes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à rendre hommage à S. E. M. Linas Antanas Linkevičius pour avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public. Je tiens également à remercier M. Jan Eliasson, Vice-Secrétaire général, M. Christophe Deloire, Directeur général de Reporters sans frontières, et M^{me} Mariane Pearl de leurs exposés.

Selon le Comité pour la sauvegarde des journalistes, 27 journalistes ont été tués depuis le début de l'année, notamment le journaliste japonais Kenji Goto. Les attaques contre des journalistes ne sont pas simplement des attaques contre des personnes, elles représentent également une atteinte aux idéaux de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, qui sont les fondements de la démocratie. Le Japon est fondamentalement opposé à des actes aussi dépravés, et il est déterminé à collaborer avec la société internationale pour prévenir de nouvelles tragédies.

Le criminel connu sous le nom de Jihadi John a assassiné M. Kenji Goto, M. James Foley, M. David

Haines et bien d'autres. Il continue, comme d'autres criminels, de se déplacer librement sous un ciel bleu. Le Japon condamne fermement ces actes de terreur abjects. Nous devons amener les responsables de ces actes déplorables à rendre des comptes et les traduire en justice.

La réalité est toutefois bien sombre. Moins de 5 % des criminels connus ont été appréhendés et ont fait l'objet de poursuites au cours des 10 dernières années, et ce en dépit du fait que l'ONU a réaffirmé dans de nombreuses résolutions sa détermination à mettre un terme à l'impunité de ces individus. Dans ce contexte, le Japon apprécie la décision prise par le Conseil de sécurité d'adopter une nouvelle résolution sur la question (résolution 2222 (2015)). Nous ne devons toutefois pas en rester là.

La protection des civils en période de conflit armé fait partie intégrante des mandats de 10 opérations de maintien de la paix en cours. Les journalistes sont des civils; en conséquence, il est du devoir des soldats de la paix des Nations Unies de protéger les journalistes dans le cadre de leur mandat. Nous devons aller un peu plus loin. Comme le suggère le document de réflexion élaboré pour le présent débat (S/2015/307, annexe), il convient de rappeler que les journalistes sont protégés en vertu des Conventions de Genève et de leur Protocole additionnel I en vue de garantir leur sécurité. L'identification des journalistes en tant que catégorie particulière dans le texte des résolutions renforcerait la sensibilisation et permettrait de sauver davantage de vies.

Le Japon reconnaît l'importance des rapports du Secrétaire général portant à la fois sur les opérations de maintien de la paix et la protection des civils, qui contiendraient des informations concernant la sécurité des journalistes.

En février, le Premier Ministre du Japon, M. Shinzo Abe, a prononcé une déclaration dans laquelle il a résolument condamné ces actes de terrorisme intolérables et odieux. Le Japon ne cédera jamais face au terrorisme. M. Abe a promis une assistance d'un montant total de 200 millions de dollars environ aux pays qui luttent contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) pour les aider à renforcer leurs capacités humaines, leurs infrastructures, etc. Le Japon continuera de remplir pleinement sa responsabilité au sein de la communauté internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Au moment de l'adoption de la résolution 1738 (2006) du Conseil de sécurité, la sécurité des journalistes dans les zones contrôlées par des acteurs non étatiques et des groupes terroristes brutaux tels que l'EIL n'était pas à l'ordre du jour. Aujourd'hui, il est temps de régler ce grave problème, qui ne peut être ignoré. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures décisives pour lutter contre les crimes graves commis par des acteurs non étatiques et des groupes extrémistes et veiller à ce que les auteurs de tels crimes ne restent impunis en aucun cas.

La société internationale doit lutter contre les actes de terrorisme afin que les valeurs fondamentales de la démocratie contemporaine, notamment la liberté d'expression et la liberté de la presse, ne soient pas remises en question. Le Japon s'est engagé à participer à cette entreprise capitale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie.

M^{me} Gatto (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration que va prononcer l'observateur de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Je remercie la Lituanie d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir proposé une nouvelle résolution (résolution 2222 (2015)) sur la question importante de la protection des journalistes en période de conflit armé.

Je m'abstiendrai de répéter un fait élémentaire, à savoir que les journalistes sont de plus en plus souvent visés par toutes sortes d'actes hostiles, notamment la torture et le meurtre. Nous avons tous entendu les détails. Je souhaite cependant rendre hommage à la mémoire des journalistes italiens qui ont fait le sacrifice ultime sur de nombreux théâtres de guerre, dernièrement en Ukraine, à Gaza et en Afghanistan. On ne les oubliera pas.

En rendant hommage à nos propres victimes, n'oublions pas que la plupart des journalistes qui ont perdu la vie sont des journalistes locaux.

Les journalistes forment une catégorie à part en raison de la fonction sociale qu'ils remplissent. Par exemple, de nombreuses questions sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité grâce à de courageux reporters et à leur capacité d'appeler l'attention de l'opinion publique internationale sur certaines des crises graves qui ont lieu dans le monde aujourd'hui.

Quand nous parlons de situations de conflit armé, cette capacité exceptionnelle mérite d'être pleinement protégée.

La résolution 1738 (2006) et la résolution 2222 (2015), qui vient d'être adoptée et dont l'Italie s'est portée coauteur, permettent de faire prendre conscience du fait que les journalistes doivent être protégés tout autant que les civils ordinaires, conformément aux dispositions du droit humanitaire. Dans des situations de conflit, les journalistes ne sont pas simplement des civils; ils sont notre voie d'accès au monde – tant au bien et au mal qu'il y a dans le monde. La protection qu'ils méritent en tant qu'êtres humains résulte également du précieux don de l'information qu'ils donnent à chacun d'entre nous.

Cela m'amène à une deuxième observation : que se passe-t-il lorsque les journalistes ont des vues différentes, voire peu orthodoxes? Nous pensons que c'est une bonne chose. Les journalistes apportent différents points de vue à leur travail. C'est pourquoi il doit y avoir de nombreux journalistes, car un grand nombre d'yeux et de cerveaux apporteront de multiples perspectives différentes, les lecteurs ou les auditeurs devant ainsi se faire leur propre opinion en s'appuyant sur diverses sources d'information. C'est l'avantage du pluralisme, tributaire de la liberté de la presse et de la liberté d'expression. C'est ce que nous appelons l'information impartiale. C'est un trésor que les journalistes nous offrent chaque jour, chaque minute, chaque seconde. Nous devons protéger et encourager le pluralisme.

Ma troisième remarque résulte de l'augmentation inquiétante du nombre de journalistes enlevés, tués, faisant l'objet de chantage, torturés et même violés – un crime dont les journalistes femmes sont particulièrement la proie. D'après le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la question (S/2013/689), trop souvent, l'impunité semble prévaloir dans des situations hostiles dans lesquelles les journalistes sont des victimes. Cela est inacceptable. Il faut intensifier les efforts pour s'assurer que les auteurs de toute attaque ou acte hostile contre des journalistes soient traduits en justice.

Ma dernière observation est que les journalistes, en particulier quand ils rendent compte de situations de conflit armé, rendent un précieux service à tous ceux qui s'emploient à promouvoir la paix et la sécurité. Néanmoins, plus les situations de conflit deviennent dangereuses pour les journalistes, plus le nombre de personnes prêtes à choisir cette carrière diminuera,

ce qui aboutira à moins d'informations et à moins de pluralisme. Nous ne pouvons accepter que l'autocensure inhérente aux menaces à la sécurité personnelle puisse porter atteinte à la richesse du pluralisme.

La protection des journalistes dans des situations dangereuses est une question comportant de multiples aspects. La réponse apportée doit être globale, en commençant par admettre que les journalistes méritent d'être pleinement protégés. Sur cette base, nous devons rechercher une stratégie axée sur des mesures concrètes.

Je terminerai par deux propositions. Premièrement, l'éducation, un mot clef dans de nombreux domaines, l'est également ici. La plupart des journalistes victimes d'actes hostiles sont des locaux. Cela est peut-être également dû à l'absence de formation appropriée à la façon de travailler dans des situations dangereuses. Nous devrions combler cette lacune. Deuxièmement, s'agissant des acteurs non étatiques, il faut prêter une attention particulière aux situations dans lesquelles des acteurs non étatiques sont responsables des actes hostiles commis contre des journalistes, ce qui semble être de plus en plus le cas. À cet égard, nous devons réagir par l'élaboration de stratégies sur mesure.

Enfin, je souligne le rôle important que tous les pays ainsi que tous les organes de l'ONU peuvent jouer dans la promotion de cette question. Nous devons œuvrer de concert. Agissons de manière collective.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Barriga (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter et à remercier votre délégation, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui, qui tombe à point nommé.

Je ne répèterai pas certains des faits et chiffres essentiels que nous avons entendus ce matin, mais je tiens à souligner que la situation des journalistes locaux, des journalistes indépendants et des femmes est particulièrement vulnérable. Les journalistes femmes sont exposées à des atteintes semblables à celles auxquelles sont exposés leurs homologues hommes, mais elles subissent également des niveaux effroyables de violence sexuelle. Malgré ces obstacles, les femmes journalistes continuent de faire preuve d'un dévouement impressionnant à leur travail, relayant les récits importants de personnes prises au piège de certains des conflits les plus meurtriers au monde, tel le conflit en Syrie.

Le Conseil a un rôle important à jouer dans la promotion de la sécurité des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé en période de conflit. Il s'agit non seulement d'un aspect important des travaux du Conseil relatifs à la protection des civils mais aussi d'une question qui est dans l'intérêt du Conseil. Après tout, le Conseil compte lui-même sur les informations obtenues de journalistes. Une telle information indépendante est particulièrement décisive dans des situations de conflit marquées par une escalade de la violence, quand d'autres sources d'information fiables peuvent être difficiles à trouver.

En examinant le rôle du Conseil, nous devons prendre conscience des changements radicaux opérés dans le paysage médiatique mondial. Les technologies ont modifié la façon dont nous consommons l'information, dont les médias sociaux ont ouvert de nouveaux canaux de diffusion de l'information et dont les smartphones ont alimenté la montée du citoyen-journaliste. En outre, certains groupes extrémistes considèrent les journalistes comme des ennemis plutôt que comme des observateurs neutres. Ils n'hésiteront pas à les prendre ouvertement pour cible, de la même manière qu'ils font quotidiennement fi d'autres règles de base du droit international humanitaire.

Il est donc temps que le Conseil prête davantage attention à la protection des journalistes. Nous nous félicitons en particulier de l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 2222 (2015) et de son insistance sur le droit international humanitaire, qui garantit la même protection pour les journalistes et les civils. Dans de nombreuses zones de conflits cependant, le respect du droit international humanitaire est totalement perdu. Nous appuyons donc fermement les efforts visant à faire mieux respecter le droit international humanitaire, pour cette raison et de nombreuses autres, en particulier l'initiative conjointe du Comité international de la Croix-Rouge et de la Suisse.

Les attaques visant des journalistes en période de conflit constituent non seulement des violations graves du droit international humanitaire mais sont également, en soi, des attaques contre la liberté d'expression. Les gouvernements sont tenus de protéger les journalistes en vertu du droit des droits de l'homme. Nous devons intensifier nos efforts pour établir la responsabilité de ces crimes, en vue d'une dissuasion croissante. À cet égard, la responsabilité principale revient aux systèmes de justice nationaux. La Cour pénale internationale, lorsqu'elle est compétente en la matière

ou lorsque le Conseil lui confère une telle compétence, pourrait également jouer un rôle important.

J'ajouterai que les médias sont également tenus de contribuer à garantir la sécurité des journalistes en période de conflit armé. Le personnel local, les journalistes indépendants et les correspondants de guerre internationaux doivent tous avoir accès à une formation et à des ressources adéquates.

La liberté d'expression et la liberté d'information sont des droits de l'homme essentiels et font partie des principaux piliers d'une société libre. Le travail des journalistes est également un outil indispensable au Conseil, que ce soit dans le contexte de l'alerte rapide et de la prévention, ou en plein conflit violent. Leurs activités ne sont pas seulement la cible de missiles et de balles mais sont également menacées par d'autres moyens : surveillance illégale, censure, représailles et actes de violence. Les gouvernements et groupes oppressifs mènent des guerres silencieuses en empêchant l'accès à l'information et en emprisonnant ceux qui osent relater les faits. La lutte contre ces mesures devrait être une priorité du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ioannis Vrailas, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vrailas (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses États membres. Je prononcerai une version abrégée de ma déclaration dont le texte complet sera posté sur notre site Web. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Je remercie la présidence lituanienne du Conseil d'avoir remis cette importante question à l'ordre du jour. Qu'il me soit également permis de remercier le Vice – Secrétaire général, M. Eliasson, pour son exposé, et M^{me} Mariane Pearl et M. Christophe Deloire pour leurs témoignages.

Nous nous félicitons également de l'adoption de la résolution 2222 (2015) sur la question à l'examen.

Lors du dernier débat du Conseil de sécurité sur ce thème (voir S/PV.7003), nous avons déploré le nombre

élevé de journalistes tués dans l'exercice de leur métier. Aujourd'hui, hélas, nous ne pouvons que noter que ce chiffre continue d'augmenter et s'accompagne d'un niveau de cruauté sans précédent, comme le montrent les exécutions barbares perpétrées par Daech.

Les libertés d'opinion et d'expression sont des droits fondamentaux de tout être humain. Indispensables à la dignité et à l'épanouissement de la personne, ces libertés constituent également les fondations essentielles de la démocratie, de l'état de droit, de la paix, de la stabilité, du développement inclusif durable et de la participation aux affaires publiques. Le travail des journalistes les expose souvent à des dangers spécifiques tels que l'intimidation et la violence. Ces attaques et manœuvres d'intimidation ne visent pas que les victimes, mais s'en prennent à l'essence même de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les États doivent prendre des mesures actives pour prévenir la violence et promouvoir un environnement sûr pour les journalistes et autres professionnels des médias afin qu'ils puissent travailler en toute indépendance, sans être soumis à des pressions et sans craindre des violences ou des persécutions. L'UE attache une priorité de premier ordre à la sécurité des journalistes et des autres professionnels des médias et encourage tous les États à prendre les mesures appropriées pour assurer leur protection, soit par le biais de mesures préventives, soit en insistant sur l'ouverture de véritables enquêtes en cas de violations ou d'abus. À ce titre, la Déclaration de Doha d'avril 2015 appelle les États à agir dans ce sens.

Les États membres de l'UE souscrivent aux valeurs de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'état de droit, des valeurs sur lesquelles repose l'UE. L'accession à l'UE est fondée sur l'adhésion à ces principes qui incluent les libertés d'expression, d'opinion et d'information. Nous avons tous l'obligation de réagir face au phénomène inquiétant qu'est le niveau croissant d'intimidation et de violence auquel sont confrontés, dans le cadre de leur travail, les journalistes, les professionnels des médias et autres individus dans de nombreux pays du monde. Dans ce contexte, nous ne devons pas oublier que les femmes journalistes sont encore plus souvent victimes de harcèlement et de violence sexuelle. L'UE a condamné à maintes reprises les attaques contre des journalistes et des blogueurs dans des déclarations publiques faites au sein d'autres

instances internationales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et dans le cadre de ses relations bilatérales avec des pays tiers.

L'UE appuie aussi activement les mesures concrètes prises en matière de protection des journalistes, y compris dans les pays en situation de crise. Nous avons, par exemple, financé un programme de protection des journalistes et des blogueurs, notamment ceux qui sont jeunes et inexpérimentés, en leur fournissant, le cas échéant, une aide administrative, matérielle ou financière. Ce programme assure également une aide judiciaire aux journalistes et aux blogueurs qui sont en détention ou sur le point d'être jugés et, dans les cas les plus extrêmes, les met à l'abri en lieu sûr. Nous disposons également d'un fonds d'urgence pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, y compris les journalistes, qui a été élargi récemment pour aider les cyber-dissidents à apprendre à se protéger.

La protection des journalistes et le soutien aux médias indépendants comptent parmi les priorités principales du Fonds européen pour la démocratie, qui finance les médias et les journalistes indépendants, y compris les blogueurs, les militants des réseaux sociaux, etc., dans la zone voisine de l'UE et au-delà.

L'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme garantit le droit à la liberté d'expression et d'information. Le Conseil de l'Europe a lancé une plateforme Internet en vue de protéger le journalisme et de promouvoir la sécurité des journalistes. Cette plateforme sert à compiler, traiter et diffuser dans les États membres du Conseil de l'Europe des données factuelles vérifiées par des partenaires indépendants sur les menaces physiques qui pèsent sur les journalistes ou les dangers posés à la confidentialité de leurs sources, ainsi que sur d'autres formes d'intimidation. Elle permet également d'ouvrir un dialogue avec les États concernés sur les solutions éventuelles et les mesures de protection.

Nous devons rappeler que, conformément au droit international humanitaire, les journalistes engagés dans des missions professionnelles dangereuses dans des zones de conflit armé doivent être considérés comme des civils et seront donc respectés et protégés en tant que tels. Nous appelons les parties aux conflits armés à respecter les obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, y compris les Conventions de Genève et ses Protocoles additionnels. Nous demandons également à toutes les parties aux conflits d'autoriser les médias, dans le cadre des règles et des procédures

applicables, à couvrir les situations de conflits armés internationaux et non internationaux.

Près de la moitié des journalistes tués en 2014 sont morts au Moyen-Orient. Près de 38 % d'entre eux ont été tués lors de combats ou d'échanges de tirs, ce qui montre clairement que la majorité d'entre eux sont tués dans des situations de non-combat. Bien qu'il soit essentiel que nous protégeons les journalistes et les professionnels des médias dans les conflits, nous devons également assurer leur sécurité hors des zones de combat. Ils jouent un rôle considérable dans la prévention des conflits et contraignent les gouvernements à rendre des comptes. L'UE condamne tout gouvernement qui intimide ou réprime la presse libre et indépendante.

Nous encourageons le Secrétaire général à continuer d'inclure la question de la protection des journalistes dans les conflits armés dans ses rapports sur la protection des civils, et encourageons également les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales à en faire autant dans leurs rapports, le cas échéant. Nous encourageons aussi le Conseil de sécurité à traiter de la question de la protection des journalistes dans les conflits armés, y compris dans ses déclarations publiques.

Le Conseil n'est pas seul à traiter de cette question. L'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme adoptent chaque année des résolutions de consensus sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Dans ce contexte, le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, un travail mené par l'UNESCO afin de renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies, est un document d'une importance capitale.

Si nous examinons cette question aujourd'hui, ce n'est pas parce que l'ONU ne s'intéresse pas à ce problème. C'est, premièrement, parce que les États ne font pas assez pour favoriser un environnement sûr et porteur pour que les journalistes puissent travailler en toute indépendance, sans être soumis à des pressions et sans craindre de faire l'objet de censure, de persécutions ou de poursuites; et deuxièmement, parce qu'ils doivent faire plus pour traduire en justice les agresseurs des journalistes.

Je voudrais, pour terminer et au nom de l'UE, rendre hommage et réitérer mon appui à tous ceux qui se battent pour défendre la liberté d'expression et la liberté d'une presse et d'autres médias pluralistes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Bamrungphong (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande prend part à cet important débat car elle partage les préoccupations de la communauté internationale face à l'augmentation des attaques visant directement les civils, dont les journalistes, notamment les attaques commises par des acteurs non étatiques ou des groupes terroristes. C'est pourquoi nous remercions la Lituanie d'avoir pris l'initiative d'examiner cette question et d'avoir préparé un document de réflexion détaillé (S/2015/307, annexe) sur ce sujet. Nous apprécions également les exposés très instructifs du Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, du Directeur général de Reporters sans frontières, M. Christophe Deloire, et de M^{me} Mariane Pearl.

L'article 34 du Comité international de la Croix-Rouge, Droit international humanitaire coutumier, stipule clairement que les journalistes civils engagés dans des missions professionnelles dans des zones de conflit armé doivent être respectés et protégés tant qu'ils ne participent pas directement aux hostilités. Ainsi donc, un acte de violence délibérée commis contre des journalistes dans des conflits armés, quelle qu'en soit la forme, est inacceptable et injustifiable. Une attaque délibérée contre des civils équivaut à un crime de guerre, et ses auteurs devront en rendre compte.

L'impunité enhardit les auteurs de crimes à continuer leurs actes brutaux et exacerbe la situation. La fin de l'impunité est l'un des facteurs de lutte contre ces actes. La Thaïlande est vivement préoccupée par les statistiques indiquant que dans 90 % des cas d'attaques contre des journalistes, aucune condamnation n'est prononcée. Il faut remédier à ce problème. La fin de l'impunité doit se faire d'abord au niveau national par le biais d'une volonté politique, d'un renforcement du système judiciaire et d'une application effective de la loi. La coopération et l'échange d'informations entre autorités chargées de la répression à tous les niveaux doivent être améliorés et renforcés. Nous sommes de l'avis que les cadres et mécanismes juridiques en place sont suffisants, mais qu'il faut veiller à les faire efficacement appliquer et les mettre en œuvre pleinement.

La Thaïlande estime également qu'il est nécessaire d'accroître le nombre des commissions d'enquête et missions d'établissement des faits indépendantes dans l'optique de traduire en justice ceux qui ont commis des actes barbares contre des civils et des journalistes. Le

Conseil de sécurité doit établir clairement et fermement dans sa communication et ses résolutions que les violations commises contre des civils et des journalistes ne sauraient être tolérées.

Les sanctions ciblées imposées contre les individus et entités impliqués dans des crimes odieux contre des civils font partie des outils que le Conseil peut appliquer. Toutefois, il convient, ce faisant, de veiller à ce que des procédures équitables et claires soient suivies s'agissant de l'inscription de ces individus et entités sur les listes de sanctions, et de leur radiation de ces listes. Et les sanctions doivent être pleinement appliquées par les États Membres.

C'est dans les zones contrôlées par les terroristes que la sécurité des journalistes est le plus menacée. La Thaïlande se joint à l'appel lancé afin que toutes les parties respectent et fassent respecter les normes et lois internationales relatives à la protection des civils et des journalistes. Toutefois, il peut être paradoxal et irréaliste d'attendre que ceux qui défient intentionnellement le droit en commettant des actes illégaux de violence et de terreur à des fins tactiques respectent le droit. Que pouvons-nous faire d'autre, dans ces conditions, pour protéger les civils et les journalistes?

La Thaïlande appuie la mise en place de missions de maintien de la paix dotées d'un mandat de protection des civils. Hormis la question de la protection physique, les opérations de maintien de la paix peuvent fournir des orientations et une évaluation régulière de la situation de nature à servir utilement, notamment d'avertissements fiables, aux journalistes et aux professionnels des médias sur le terrain. Une interaction entre les journalistes et les opérations de maintien de la paix permettrait d'accroître la sécurité des journalistes tout en n'en changeant nullement le statut indépendant et de civils, en raison du principe d'impartialité des opérations de maintien de la paix. De l'autre côté, les journalistes et professionnels des médias devraient s'astreindre à un strict respect des avis donnés par l'opération de maintien de la paix concernée pour leur propre sûreté.

En vue de protéger les journalistes, plusieurs questions doivent être examinées plus avant. Tout en comprenant totalement la liberté, la responsabilité et les droits des médias, nous pensons que l'on ne saurait laisser compromettre leur sûreté. Il faudrait établir une ligne de conduite claire quant au moment où ils doivent quitter les zones de conflit pour limiter les risques. Dans l'intérêt de la sécurité des journalistes, dans certaines zones de conflit actif, nous pourrions

avoir à remplacer la présence de correspondants par des technologies et du matériel modernes. Ce n'est peut-être pas une solution de substitution parfaite, mais cela peut être considéré comme un moyen permettant d'empêcher que des journalistes perdent la vie.

J'aimerais, pour terminer, rendre hommage aux journalistes et professionnels des médias qui risquent leur vie, ou qui ont perdu la vie, pour nous fournir des informations de fond en temps réel depuis le terrain. Le rôle responsable et constructif qu'ils jouent peut s'avérer une importante contribution durant tout le cycle du conflit, depuis la prévention jusqu'au règlement du conflit en passant par la gestion du conflit. Ils méritent une meilleure protection. Et cette responsabilité est entre nos mains.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie.

M. Hetesy (Hongrie) (*parle en anglais*) : La Hongrie a à cœur d'assurer la protection des civils et se félicite de l'initiative de la présidence lituanienne du Conseil concernant la protection des journalistes en période de conflit. Nous remercions également les intervenants d'aujourd'hui de leurs exposés instructifs.

Tout en appuyant pleinement la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, la Hongrie aimerait ajouter les observations suivantes à titre national.

Pour les personnes en situation de conflit, accéder à des informations de qualité en temps voulu peut-être une question de vie et de mort. De plus, un travail sans entrave des journalistes a des effets apaisants sur un conflit et sur les pires violations. Inversement, les restrictions ou les attaques dont font l'objet les médias indépendants, comme la propagande orientée, contribuent facilement aux escalades. Et pourtant, dans la dernière décennie, les attaques contre des journalistes faisant leur travail dans des zones de conflit ont régulièrement augmenté tant en nombre qu'en gravité. Comme d'autres l'ont déjà dit, le facteur du genre joue également un rôle. Selon une étude datant de 2014, près de la moitié des femmes journalistes ont indiqué qu'elles avaient subi du harcèlement sexuel. Nombre de ces crimes ne sont pas signalés par crainte de représailles et de l'opprobre. Et lorsque ces incidents bénéficient de l'attention du public, il est fréquent que ce soit la victime qui soit accusée d'être responsable.

Les conflits qui font boule de neige, la guerre asymétrique et, également, la faim de sensations

négatives, en ce qui concerne l'actualité, vouent les travailleurs des médias à se trouver souvent au-devant du danger. Par conséquent, nous devons protéger ceux dont dépend en partie notre accès à l'information. Nous félicitons le Conseil de sécurité d'avoir adopté aujourd'hui la résolution 2222 (2015). La Hongrie est fière d'être l'un des coauteurs de cette résolution.

Comme beaucoup l'ont également souligné, en dehors de ces murs, la résolution 68/163 de l'Assemblée générale sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, recommande également des mesures concrètes visant à promouvoir des conditions de sécurité propres à permettre aux travailleurs des médias de faire leur métier. Elle définit en outre clairement la menace que représentent les acteurs non étatiques, y compris les groupes terroristes et les organisations criminelles.

Comme le fait observer le document de réflexion (S/2015/307, annexe) que vous avez fait circuler, Madame la Présidente, ces crimes restent encore très majoritairement impunis. Depuis 2014, la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes a permis de veiller à ce que cette question bénéficie d'une attention constante. Si l'établissement des responsabilités dans les crimes commis peut aider à empêcher de nouvelles attaques à l'avenir, nous devons également souligner que la fin de l'impunité est d'abord et avant toute une responsabilité de l'État.

Toutefois, la multiplication des attaques dont font l'objet les journalistes est symptomatique d'un problème beaucoup plus vaste lié au respect de moins en moins grand que l'on accorde aux obligations découlant du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans les situations de conflit. Par conséquent, en plus de traiter le symptôme nous devons également nous pencher sur ses causes profondes. Cela étant, on ne peut remédier à la violence à l'encontre des journalistes qu'avec la coopération des États, des institutions des Nations Unies et des parties prenantes.

Le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité est le premier effort global visant à traiter ces questions. Nous félicitons l'UNESCO de coordonner la mise en œuvre globale du Plan d'action. Nous exhortons également le Conseil de sécurité à faire fond sur la résolution adoptée aujourd'hui afin de contribuer plus avant à ces efforts en période de conflit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Tété António.

M. António (Union africaine) : Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de vous féliciter du choix pertinent et opportun de la thématique objet du présent débat, ainsi que de l'excellent document de réflexion (S/2015/307, annexe) préparé par votre délégation à l'effet de mieux cadrer nos échanges. Je tiens à remercier le Vice-secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Directeur général de Reporters sans Frontières de leurs exposés particulièrement exhaustifs.

Le témoignage de M^{me} Mariane Pearl en dit long sur les risques graves et inquiétants auxquels s'exposent de nos jours les journalistes sur les terrains de conflit. La dégradation croissante des conditions d'exercice de ce métier dans les diverses zones de tensions à travers le monde, y compris en Afrique, souligne à juste titre l'ampleur des défis à relever aux niveaux international et régional pour que les journalistes puissent bénéficier en pratique de la protection nécessaire.

En dépit de la mise en place d'un cadre normatif à cet effet, dont les protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève ainsi que la résolution 1738 (2006) du Conseil de sécurité garantissent clairement aux journalistes le droit de couvrir les situations de conflit armé en tant que personnes civiles, les dangers qu'encourent ces derniers ne cessent de s'aggraver.

Il est dès lors évident que le problème ne tient plus à un manque de normes internationales de protection, mais plutôt à l'absence d'une application vigoureuse de ces dernières, y compris dans les zones contrôlées par les acteurs non étatiques. Ces entités, qui défient les droits fondamentaux, recourent souvent à la violence pour réduire au silence toute voix dissidente. En Afrique, les groupes terroristes, tels qu'Al-Qaida au Maghreb islamique, Boko Haram, Al-Shabab, ainsi que d'autres forces négatives, sont de plus en plus impliqués dans ces exactions commises à l'encontre des journalistes ayant voulu enquêter et dévoiler leurs activités criminelles.

La situation critique des journalistes travaillant dans les zones de conflit en Afrique demeure une source de préoccupation majeure pour l'Union africaine, qui y voit non seulement une atteinte grave à la liberté d'expression, mais également un affront aux valeurs démocratiques partagées et aux droits humains. En

partenariat avec la société civile et les représentants des médias, la Commission de l'Union africaine est pleinement engagée dans la lutte contre les restrictions imposées aux journalistes dans les situations de conflit, notamment à travers la sensibilisation des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sur la nécessité d'assurer la sécurité des professionnels des médias. Elle a, à cet effet, organisé, en septembre 2010, un atelier sur la sécurité et la protection des journalistes africains, qui a, outre les États membres, réuni les représentants respectifs de la Fédération des journalistes africains, de la Fédération internationale des journalistes et de la Confédération syndicale internationale.

L'action de l'Union africaine dans ce domaine a été renforcée par la mise en place de mécanismes de suivi de l'état de mise en œuvre des engagements des États membres dont le mandat incombe au Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique. Par ailleurs, la question des attaques perpétrées contre les journalistes en période de conflit bénéficie d'une attention particulière de la part de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, qui a, dès 2002, adopté la Déclaration de principes sur la liberté d'expression en Afrique. Cette Déclaration rappelle la centralité de l'accès à l'information et son importance dans la promotion et la protection des droits humains fondamentaux, ainsi que la promotion des valeurs démocratiques, la responsabilisation et le développement durable. Elle souligne également la nécessité d'assurer le respect du statut de non-combattant des journalistes, ainsi que la responsabilité des États à prendre les mesures nécessaires en vue de prévenir ces violences, poursuivre leurs auteurs et les traduire en justice, et veiller à ce que les victimes aient accès à des recours efficaces.

En outre, lors de sa quarante-neuvième session ordinaire tenue du 28 avril au 12 mai 2011, à Banjul, en Gambie, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a adopté une résolution consacrée exclusivement à la sécurité des journalistes et des professionnels des médias en Afrique. Cette résolution, qui a fait le constat de la dégradation de la situation des journalistes et professionnels des médias dans certaines régions du continent, demande à toutes les parties impliquées dans les situations de conflit armé de respecter l'indépendance et la liberté d'exercer des journalistes et de garantir leur sûreté et leur sécurité conformément aux règles du droit international humanitaire.

Avant de conclure, je tiens à souligner aussi la nécessité de multiplier les efforts dans la perspective de parvenir à l'objectif de faire taire les armes, car, de par leur nature et quoi qu'on fasse, les conflits armés continueront de générer des situations d'abus et de violations des droits humains.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'Archevêque Bernardito Cleopas Auza, Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Lituanie d'avoir organisé cet important débat et à exprimer la gratitude de ma délégation pour la présidence lituanienne ce mois-ci.

D'emblée, le Saint-Siège offre ses prières pour les journalistes qui ont perdu la vie dans l'exercice dévoué de leur profession et exprime sa solidarité et ses condoléances à leurs familles. Il nous faut reconnaître l'immense contribution qu'ils ont apporté à notre monde.

La société a droit à une information objective, et c'est en respectant cet impératif que les médias sont au service du bien commun. Le rôle que jouent les journalistes par le biais des informations qu'ils fournissent est l'un des vecteurs majeurs de la participation démocratique. En favorisant l'accès à l'information, les journalistes dévoués en situation de conflit donnent une lueur d'espoir à ceux qui sont pris au piège derrière les lignes de combats ou pris entre deux feux. Ils offrent également aux décideurs, y compris le Conseil de sécurité, les informations dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées et responsables sur la façon de mettre fin aux conflits et d'aider ceux qui en sont victimes.

Ma délégation déplore que des centaines de journalistes aient perdu la vie au cours de la décennie écoulée. Si le danger est malheureusement une constante de la vie en période de conflit, les parties n'ont aucune excuse pour ne pas respecter et protéger les journalistes. Les parties à un conflit ne sont évidemment pas toujours des sources fiables d'informations objectives. Les exigences et le besoin de justifier les opérations militaires l'emportent souvent sur le droit à l'objectivité de l'information. C'est là que réside l'importance fondamentale des journalistes dévoués à la vérité et à la promotion du bien commun. C'est là aussi que réside le grave danger qu'une partie ou des parties à un conflit

ciblent spécifiquement des journalistes remplissant fidèlement leur devoir d'information objective.

Le débat d'aujourd'hui a mis en lumière un certain nombre d'instruments qui sont déjà à la disposition de la communauté internationale. Les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels protègent les journalistes et les civils en période de conflit. Toutefois, les politiques de protection militaire et les mécanismes de responsabilité judiciaire demeurent très insuffisants, voire inexistantes dans de nombreux endroits. Il n'est, en effet, pas acceptable que les auteurs de meurtres de journalistes ne soient poursuivis que dans moins de 5 % des cas.

La protection des journalistes en période de conflit devient d'autant plus urgente dans le contexte des nouveaux défis que les situations de conflit présentent aujourd'hui. Ma délégation estime qu'il y a lieu de réexaminer les droits et protections actuels des journalistes en situation de conflit pour voir s'ils sont toujours adéquats, ou si des mesures de protection plus spécifiques pour eux sont nécessaires, dans la mesure où ils constituent une catégorie spéciale de civils, en particulier dans le contexte des conflits impliquant des acteurs non étatiques.

Alors qu'il incombe aux gouvernements de veiller à ce que les mesures de protection des journalistes, qui sont déjà en place, soient pleinement appliquées, bien trop souvent, dans les situations de conflit, les institutions étatiques s'effondrent ou leur fonctionnement se trouve limité. Les conflits sont souvent le symptôme de problèmes plus profonds, notamment la faiblesse des institutions de l'État elles-mêmes. Pour y remédier, la communauté internationale peut jouer un rôle important en fournissant une aide technique et financière aux pays qui en ont besoin afin d'améliorer les politiques destinées à assurer la protection des journalistes et à lutter contre les violations des règles en vigueur applicables à leurs droits et à leur protection.

Il est également de la responsabilité des organes d'information de veiller à la sécurité de leurs journalistes. Ces derniers doivent, quant à eux, faire preuve de tact, surtout dans les situations où l'obligation d'une information objective semble incompatible avec le respect des valeurs culturelles et des croyances religieuses des peuples impliqués dans le conflit. Si l'absence d'informations objectives est préjudiciable à la recherche de la vérité, peut mettre en danger des vies et induire en erreur les décideurs et le grand public,

le non-respect des valeurs culturelles et des croyances religieuses ne peut qu'exacerber le conflit.

Ma délégation rend hommage à ceux qui ont mis leur vie en jeu pour que les cris de ceux qui sont pris au piège dans des situations de conflit puissent se faire entendre et que la voix de ceux qui aspirent à la paix trouve un écho. Je forme le vœu que l'appréciation que nous avons pour le travail inestimable des journalistes nous amène à redoubler d'efforts pour mieux les protéger dans les conflits armés. Par-dessus tout, nous devons tous œuvrer de concert pour éliminer les guerres et les conflits, afin que nul n'ait jamais à risquer sa vie et son intégrité physique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

M. Sauer (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne.

Nous remercions également de leurs présentations les personnalités qui ont fait des exposés. Nous tenons, par ailleurs, à remercier la Lituanie d'avoir convoqué le présent débat public de haut niveau sur la protection des journalistes en période de conflit armé, un thème qui exige toute notre attention.

Nous nous félicitons de la résolution 2222 (2015) que le Conseil a adoptée aujourd'hui, une résolution importante que la Finlande a coparrainée.

Au cours des années et des mois écoulés, nous avons trop souvent entendu que des journalistes avaient été tués ou enlevés dans les zones de conflit. Les journalistes, les blogueurs et d'autres qui défendent les droits de l'homme et signalent les violations des droits de l'homme ou du droit international humanitaire dans les situations de fragilité ou de conflit mettent souvent leur vie en grand danger. Ils sont persécutés à cause de leur travail consistant à faire la lumière sur les injustices. Ils doivent être respectés et protégés, et non pas pris pour cible. Toutes les attaques perpétrées contre les journalistes doivent faire l'objet d'enquêtes, et leurs auteurs doivent être traduits en justice. L'impunité est inacceptable. La Finlande soutient fermement le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, lancé et coordonné par l'UNESCO.

Les femmes et les filles sont souvent les plus vulnérables dans les situations de conflit. En outre, les femmes journalistes sont confrontées à un plus

grand risque de discrimination et de violence que leurs collègues masculins. Tous les gouvernements doivent garantir un environnement sûr à tous les professionnels des médias pour qu'ils puissent accomplir leur travail librement et en toute indépendance. Nous devons également porter une attention particulière à la promotion d'un environnement sûr pour les femmes journalistes.

Nous savons que les sociétés stables et pacifiques s'appuient sur le respect des droits de l'homme et sur les principes de la démocratie, de la transparence et de l'état de droit. Les libertés d'expression et de réunion, la liberté des médias et la garantie d'un environnement sûr pour les journalistes sont nécessaires à une société véritablement démocratique. La Finlande est fière d'avoir été pendant cinq années de suite numéro un du Classement mondial de la liberté de la presse, qui mesure la performance des pays selon une série de critères, y compris le pluralisme et l'indépendance des médias et le respect de la sécurité et de la liberté des journalistes.

Les professionnels des médias, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme peuvent jouer un rôle important dans la prévention des conflits en fournissant et en diffusant de précieux signaux d'alerte rapide. Ils font état des inégalités, des discriminations et des violations flagrantes des droits de l'homme qui accompagnent souvent les conflits, fournissant ainsi à la communauté internationale les pièces du puzzle permettant de former l'ensemble du tableau et d'agir en conséquence.

Un excellent exemple d'alerte rapide est la Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, une page Web libre d'accès sur laquelle les organisations partenaires peuvent afficher des alertes. Ces alertes sont des cas concrets qui contiennent des informations sur le pays ainsi que sur la catégorie et la source de la menace. La Plateforme est ouverte depuis le début du mois d'avril, et contient actuellement 49 alertes actives concernant 15 États. L'idée de cette plateforme est d'offrir un mécanisme d'alerte rapide transparent et de fournir des informations à l'usage des organes du Conseil de l'Europe.

La Finlande est fermement convaincue que l'ensemble des droits de l'homme s'appliquent aussi en ligne. Le respect des droits de l'homme et du droit international est également vital pour toutes les activités conduites dans le cyberspace. La Finlande est favorable

à l'ouverture et à la transparence en ligne, ainsi qu'à l'égalité d'accès à Internet. Pour les journalistes, ce sont des conditions *sine qua non*. Internet est un moyen important de renforcer la participation de la société civile, y compris les défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales.

En mai 2016, la Finlande aura la fierté d'accueillir le principal événement de la Journée mondiale de la liberté de la presse, organisée par l'UNESCO, qui est centré sur la liberté de l'information et sur les questions liées, entre autres, à la liberté en ligne et au problème de l'impunité. Cet événement coïncidera avec le cinquantième anniversaire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Je crois que nous éprouvons tous un immense respect à l'égard de tous ces journalistes qui risquent leur vie pour faire connaître les injustices de notre monde. Ils méritent que nous leur apportions la protection dont ils ont besoin pour effectuer leur travail.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je remercie la présidence lituanienne d'avoir convoqué aujourd'hui cette importante séance. J'ai le plaisir de prononcer la présente déclaration au nom de mon pays, la République arabe syrienne.

À l'heure même où je m'exprime aujourd'hui devant le Conseil de sécurité, la chaîne de télévision satellitaire qatarienne Al-Jazira diffuse l'interview d'un terroriste nommé Abou Mohammed al-Julani, qui est le chef du groupe terroriste Front el-Nosra, une organisation inscrite sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida du Conseil de sécurité. Cette interview est destinée à inciter au terrorisme et à menacer le Gouvernement et le peuple syriens.

Comme le sait fort bien le Conseil, cette interview constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le terrorisme, en particulier de la résolution 1624 (2005), qui interdit l'incitation au terrorisme. Il est clair que le régime qatarien tente, par le biais de cette interview du chef d'une organisation terroriste figurant sur une liste des sanctions du Conseil de sécurité, de blanchir la réputation du Front el-Nosra, tout comme la mafia blanchit l'argent sale, en la décrivant comme une opposition modérée. Il faut savoir que, dans son interview avec la chaîne de télévision satellitaire qatarienne, le terroriste al-Julani

profère diverses menaces contre un certain nombre d'États Membres de l'ONU.

Le Gouvernement syrien a toujours fait preuve d'une totale ouverture avec les médias. Dès les premières semaines de ce qui est qualifié de crise, il a promulgué une nouvelle loi sur les médias dans un effort de réforme visant à renforcer la liberté et la transparence du travail des médias. En coopération avec l'ancien Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, M. Kofi Annan, le Gouvernement syrien s'est engagé à mettre en oeuvre son plan de paix en six points, y compris le point n°5 relatif à l'accès et au travail des journalistes. L'engagement de la Syrie s'est illustré par la délivrance de permis d'entrée et de travail dans le pays à des centaines de journalistes étrangers, arabes ou non. Cela a été confirmé à l'époque par M. Annan, son bureau ayant déclaré qu'il avait vérifié l'accès des journalistes en Syrie et que les requêtes reçues à l'époque par M. Annan n'étaient que des demandes d'extension des périodes de séjour.

Le Gouvernement syrien accueille et reçoit toujours les journalistes qui souhaitent venir en Syrie, tout en exigeant qu'ils le fassent de manière légale et à travers les points de passage frontaliers officiels afin de pouvoir travailler librement. Le Gouvernement syrien attache une grande importance à la sûreté et la sécurité des journalistes et leur demande de ne pas entrer illégalement en Syrie, ce qui les mettrait en danger. Il demande également que les journalistes évitent les endroits où sont présents des groupes terroristes, en particulier Daech et le Front el-Nosra. Il est regrettable que certains journalistes étrangers aient été victimes d'actes terroristes – agressions, enlèvements, détentions et assassinats – tout comme leurs homologues syriens.

Le Gouvernement syrien a déployé des efforts considérables, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge arabe syrien, pour libérer les journalistes enlevés et pour évacuer les blessés et enlever les morts des zones où se trouvent les groupes terroristes armés, afin de les rapatrier. Néanmoins, certains journalistes continuent malheureusement de pénétrer illégalement sur le territoire syrien à travers nos frontières avec les pays voisins, parfois avec l'aide de groupes armés ou des autorités des États voisins, ce qui met certains d'entre eux en grave danger. D'autres sont arrêtés, puis libérés et autorisés à quitter la Syrie.

Au nom de mon gouvernement, j'ai adressé des lettres officielles au Secrétaire général et aux présidents successifs du Conseil de sécurité réaffirmant que nous cherchons à garantir la sûreté et la sécurité des journalistes qui souhaitent travailler en Syrie. Nous leur demandons de respecter les mesures officielles, de ne pas s'exposer au danger et d'éviter de se mettre dans des situations où les autorités syriennes ne seraient pas en mesure de garantir leur sécurité.

Pour la cinquième année consécutive, une campagne médiatique sans précédent continue d'inciter au terrorisme et à la violence, de semer des divisions et de propager des mensonges concernant les événements qui se déroulent dans mon pays, en violation flagrante de la résolution 1624 (2005) et des règles déontologiques régissant les médias, ou de ce qui en reste, si elles existent. Nombreux sont les chaînes de télévision mondiales et les sites Internet qui sont utilisés pour promouvoir ouvertement le terrorisme, attirer et recruter des combattants terroristes étrangers et les amener en Syrie à partir des quatre coins du monde, en violation délibérée des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'autres instruments internationaux de lutte contre le terrorisme.

Pendant ce temps, le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires sont atteints d'une paralysie suspecte, qui coïncide avec des tentatives visant à réduire au silence les médias syriens en ciblant leurs institutions par des actes terroristes de sabotage, et en enlevant et en assassinant leur personnel. Ces attentats terroristes ont entraîné la mort de 33 journalistes et personnels des médias qui travaillent pour des institutions médiatiques syriennes, tandis que des dizaines d'autres ont été attaqués, blessés, enlevés et mis en détention par des groupes terroristes armés auxquels certains membres puissants du Conseil de sécurité prodiguent fièrement et ouvertement des entraînements en Turquie, en Jordanie et dans d'autres pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier sincèrement la présidence lituanienne d'avoir organisé ce débat public sur la protection des journalistes.

Cette question revêt une importance particulière pour l'Indonésie pour deux raisons. La première est que nous sommes conscients de l'importance de la libre circulation de l'information pour nos efforts visant

à institutionnaliser la transparence et le respect du principe de responsabilité. Les journalistes constituent souvent un élément essentiel de ce processus. La deuxième raison est que, dans les situations de conflit, la transparence est souvent la première victime. Par conséquent, le journalisme et les journalistes courent de graves périls. Les exemples de ces risques et périls, ainsi que leurs conséquences tragiques pour les journalistes, sont légion dans les conflits récents ou en cours.

L'Indonésie est vivement préoccupée par les actes de violence et les attaques délibérées qui visent les journalistes, les professionnels des médias et le personnel associé. Paradoxalement, même si nous vivons maintenant dans un monde où la libre circulation de l'information et la liberté d'expression sont considérées comme des éléments fondamentaux et essentiels des sociétés démocratiques, le journalisme indépendant est souvent pris pour cible par différents acteurs qui souhaitent occulter des vérités qui dérangent.

Face à cette tendance inquiétante, mais qui ne cesse de se renforcer, nous pouvons poursuivre notre débat en nous penchant sur la question de savoir dans quelle mesure le droit international humanitaire protège les journalistes et les autres professionnels des médias. Il est clair que le droit international contient des dispositions visant à assurer la protection des journalistes dans de telles situations. Dans les situations de conflit armé, les journalistes doivent être considérés comme des civils et doivent donc avoir droit aux mêmes protections que les civils. Par conséquent, ces attaques et les tragédies qui en découlent constituent des violations du droit international humanitaire. Comme nous le savons tous, les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels prévoient explicitement des protections pour les professionnels des médias. À cet égard, il importe de souligner que dans les conflits armés internationaux ou non internationaux, une attaque délibérée contre un civil peut constituer un crime de guerre en vertu du Statut de Rome.

Un autre texte important que nous devons renforcer dans ce contexte est la résolution 1738 (2006) sur la protection des journalistes dans les situations de conflit armé, qui met en évidence l'obligation qu'ont tous les États et les parties à des conflits armés de respecter strictement le droit international humanitaire. Par ailleurs, par cette résolution, le Conseil de sécurité condamne les attaques délibérément perpétrées contre des journalistes, des professionnels des médias et le personnel associé visés en qualité de civils en période de conflit

armé, et demande à toutes les parties de mettre fin à ces pratiques.

De toute évidence, la difficulté qui se pose est que de nombreux conflits actuels n'opposent pas des États – c'est-à-dire des signataires à des instruments juridiques internationaux. Les parties à ces conflits sont plutôt des rebelles, des terroristes et des groupes qui ne reconnaissent pas le droit international humanitaire, et qui, tout naturellement, ne le respectent pas. En fait, il s'agit d'acteurs qui se réjouissent souvent de la publicité négative que leur attirent leurs actes ignobles. En d'autres termes, ce débat porte tout autant sur la protection des civils en période de conflit armé que sur la nature même de l'impunité dont jouissent ces hors-la-loi impliqués dans des conflits. Ce facteur très important fait que la tâche ardue d'assurer la protection des journalistes en temps de conflit est tout aussi importante que la protection d'autres civils et constitue une question complexe pour le Conseil dans le cadre de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Le rôle important que jouent les journalistes en tant qu'observateurs du respect du droit international humanitaire signifie souvent que, dans les situations de conflit, ils risquent d'être pris pour cible par ceux qui veulent continuer à jouir de l'impunité. Par conséquent, ma délégation estime que les mesures prises pour prévenir l'impunité peuvent être un élément important de dissuasion pour prévenir les attaques perpétrées contre les journalistes. Il va sans dire que nous sommes fermement convaincus que des enquêtes efficaces sur les attaques contre les journalistes et des poursuites implacables contre leurs auteurs sont, en fin de compte, un moyen très efficace de protéger les journalistes.

Par ailleurs, nous demandons aux organismes de presse de travailler en étroite coopération avec les parties prenantes concernées, y compris l'ONU et ses soldats de la paix, afin d'améliorer les conditions de sécurité du personnel des médias en mission dans les zones de conflit. Tout en soulignant qu'il faut que les professionnels des médias soient bien préparés à faire face aux risques inhérents aux théâtres de guerre, ma délégation estime qu'il importe tout autant qu'ils soient bien au fait des dispositions du droit international humanitaire afin de s'en prévaloir à des fins de protection quand ils couvrent des situations de conflit et de pouvoir observer si le droit international humanitaire est respecté et publier des informations pertinentes à cet égard.

Ma délégation est d'avis que dans ce contexte, il serait utile de veiller à ce que toutes les parties prenantes aux conflits armés soient au fait des dispositions du droit international humanitaire, notamment en les intégrant dans le processus de médiation entre ou parmi les parties au conflit et dans les programmes de formation à l'intention des soldats de la paix des Nations Unies et des acteurs connexes. Il ne fait aucun doute que la sensibilisation du grand public sur le droit international humanitaire en temps de paix, dans le cadre d'une action préventive, est également essentielle et permettra de promouvoir le respect de l'état de droit et d'inculquer les principes d'humanité, ce qui aura pour conséquence de réduire les violences et de préserver la paix comme nous le souhaitons tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Riecken (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche souscrit pleinement à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne.

Je tiens à remercier la présidence lituanienne d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui. La protection des journalistes est une priorité pour l'Autriche. Nous constatons que le nombre d'attaques ciblées et souvent meurtrières visant des journalistes ne cesse d'augmenter. Plus de 600 journalistes et professionnels des médias ont été tués au cours de ces 10 dernières années, et les attaques contre des journalistes sont perpétrées dans pratiquement toutes les régions du monde. Nous sommes particulièrement choqués par la cruauté sans précédent de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes terroristes.

Depuis le début de l'année 30 journalistes ont été tués, selon l'Institut international de la presse, soit pour leur reportage ou tout simplement parce que c'étaient des journalistes. Il faut souligner que la grande majorité des attaques contre les journalistes ont lieu dans des situations qu'on ne peut qualifier de conflit armé traditionnel ou typique. Des journalistes enquêtant, par exemple, sur la criminalité organisée et la corruption ou couvrant des manifestations et des soulèvements populaires deviennent facilement la cible d'attaques, d'arrestations arbitraires, de harcèlement ou d'intimidation. Ces attaques visent à faire taire les voix critiques et à entraver considérablement l'exercice du droit à la liberté d'expression.

Ces dernières années, l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme ont contribué à une sensibilisation accrue de la communauté internationale en adoptant des résolutions condamnant les attaques contre les journalistes. Ils ont demandé à tous les États d'agir au titre de leur obligations juridiques pour promouvoir un environnement salubre et habilitant pour les journalistes, de telle sorte qu'ils puissent faire leur travail de façon indépendante et sans ingérence excessive. L'Autriche continuera de contribuer activement à soulever une sensibilisation politique au problème. Nous nous félicitons aussi tout particulièrement de l'importante action menée par l'UNESCO pour mettre en œuvre le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

Si c'est aux États qu'incombe la responsabilité de veiller à ce que le droit des journalistes à la protection en tant que civils soit respecté, toutes les parties à un conflit, y compris les acteurs non étatiques, sont aussi tenus de se conformer aux règles du droit international humanitaire ainsi qu'au droit pénal international, qui astreint les individus à des obligations claires. Le Conseil de sécurité a un important rôle à jouer à cet égard et doit examiner régulièrement à fond la question de la sécurité des journalistes, notamment dans le cadre de ses délibérations sur un pays donné. Le Conseil doit condamner fermement les attaques contre les journalistes en toute occasion, étant donné qu'elles constituent une menace directe pour des sociétés libres et démocratiques. L'Autriche encourage le Secrétaire général à inclure davantage d'informations détaillées sur la situation des journalistes et les menaces qui pèsent sur eux dans ses futurs rapports sur la protection des civils. Le Conseil de sécurité doit aussi faire un meilleur usage des compétences des experts de l'ONU, notamment des procédures spéciales pertinentes du Conseil des droits de l'homme et des représentants de l'UNESCO, et inviter ces experts à lui présenter des exposés.

En outre, il est essentiel que les missions, institutions et bureaux des Nations Unies soient mieux préparés à devenir les premiers points de contact pour les journalistes faisant l'objet de menaces, en particulier dans les situations de conflit. Tirant les enseignements de récents conflits non internationaux, les autorités autrichiennes ont répondu aux attentes croissantes en matière de protection en délivrant une carte de presse à nos journalistes couvrant des zones de conflit,

conformément à l'article 79 du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève.

L'impunité des personnes responsables d'attaques a été reconnue comme étant l'obstacle le plus important à une protection efficace des journalistes. Neuf crimes sur 10 commis contre les journalistes restent impunis. C'est pourquoi les États doivent veiller à ce que les auteurs de ces attaques répondent de leurs actes, en particulier en les condamnant fermement quand elles ont lieu, en enquêtant rapidement et efficacement sur ces attaques afin de punir comme il se doit les responsables, et en indemnisant les victimes s'il y a lieu. Nous devons par conséquent étudier aussi la façon dont les mécanismes régionaux de justice, comme les tribunaux ad hoc et la Cour pénale internationale, sur la base de leur compétence existante, peuvent contribuer à l'application du principe de responsabilité si l'action menée au niveau national ne donne pas les résultats escomptés.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Ruiz Blanco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je voudrais vous remercier ainsi que votre pays d'avoir convoqué le présent débat public qui appelle notre attention, ainsi que celle du monde, sur les difficultés rencontrées par les journalistes dans l'exercice de leur fonction en temps de crises graves et de violence sur la scène internationale.

De nombreux rapports sur cette question font constamment état d'une détérioration des conditions dans lesquelles se pratique le journalisme et insistent sur les dangers auxquels ont été confrontés les journalistes ces dernières années. Cela donne une idée du plus large contexte international et reflète une détérioration de la sécurité internationale ainsi que de la situation humanitaire délicate que connaissent nombre de pays.

Pour la Colombie, la liberté de pensée, la liberté d'opinion et la liberté d'expression, ainsi que la capacité des partis et des mouvements d'opposition de s'exprimer sans restriction, sont non seulement des valeurs reconnues et défendues en droit, mais aussi un principe fondamentalement ancré dans la société et dans nos gouvernements, qui ont pâti de guerres menées par des forces violentes qui visaient, sans succès, à faire taire et à détruire la démocratie en Colombie. La Colombie a tiré de nombreux enseignements des atteintes portées dans le passé à notre démocratie. Ces enseignements ont permis de saisir l'importance fondamentale du

journalisme s'agissant de donner non seulement une visibilité aux conflits qui éclatent au niveau mondial et local, mais aussi de confronter et de démasquer ceux qui menacent la vie de nos citoyens, nos institutions et nos valeurs démocratiques.

Dans les années 80 et au début des années 90, alors que l'État colombien luttait de front contre les cartels transnationaux et la mafia de la drogue, ce sont des journalistes courageux qui ont osé dénoncer les activités criminelles de ces mafias et les publier à la une de journaux comme *El Espectador*, un quotidien qui a souffert, sans changer d'orientation, des conséquences dévastatrices, comme l'assassinat de son directeur, Don Guillermo Cano, et de certains de ses journalistes et la destruction de la quasi-totalité de ses locaux dans un attentat à la voiture piégée. L'UNESCO a reconnu le courage de ce journaliste exceptionnel en lui décernant le Prix mondial de la liberté de la presse.

Le Gouvernement colombien promeut et protège la liberté de la presse. Comme le Président Juan Manuel Santos Calderón – lui-même journaliste professionnel – l'a indiqué à maintes reprises, les journalistes en Colombie peuvent se rassurer, l'État colombien usera de tous les moyens à sa disposition pour promouvoir et protéger, quoi qu'il arrive, leur liberté, leur indépendance et leur travail sans exception aucune. C'est pourquoi je voudrais citer certaines mesures concrètes que nous avons prises aux fins de promouvoir la liberté d'expression et la sécurité des journalistes.

Premièrement, nous avons élaboré une politique publique qui a permis de placer dès 2012 tous les services de sécurité sous le contrôle du Ministère de l'intérieur, aux côtés des organisations de la société civile, afin de renforcer, de garantir et de défendre le droit à la liberté d'expression des journalistes. Plus de 20 agences publiques, 23 organisations de la société civile et huit universités et organes de presse ont été concernés par cette mesure.

La deuxième mesure a été la création d'une unité nationale de protection, à laquelle a fait allusion ce matin l'Ambassadrice des États-Unis, M^{me} Samantha Power, dans son intervention. Cette unité nationale a fourni une protection à plus de 137 journalistes qui ont fait l'objet de menaces, en mettant à leur disposition les moyens nécessaires, notamment un véhicule blindé et une escorte dans les cas les plus graves, au nom de la Fédération des journalistes colombiens.

La troisième mesure a été l'élaboration par le Bureau du Procureur général d'un plan d'action pour renforcer les enquêtes sur les violations graves des droits des journalistes, les capacités institutionnelles et les résultats des enquêtes afin que justice soit faite dans de telles affaires. Ce programme a bénéficié de l'appui de la Fondation pour la liberté de la presse et d'INTERPOL.

Je suis donc en mesure d'affirmer avec une ferme conviction que le Gouvernement du Président Santos Calderón se charge de défendre et de protéger ceux qui ont choisi le métier de journaliste en Colombie, conformément à la Constitution, dont l'article 20

« garantit à toutes les personnes la liberté de s'exprimer et de diffuser leurs pensées et leurs opinions, de recevoir des informations véridiques et impartiales et de créer des médias. Les médias sont libres et ont une responsabilité sociale ».

Pour terminer, je vais citer une fois de plus un journaliste et lauréat du prix Nobel de littérature, Gabriel García Márquez, qui, parlant de journalisme, a déclaré : « Il ne peut être digéré et humanisé que par sa confrontation brutale avec la réalité ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à remercier la présidence lituanienne d'avoir convoqué le présent débat public, qui nous donne la possibilité de réaffirmer notre détermination à promouvoir la liberté d'opinion et d'expression en tant que droit fondamental et condition essentielle à la démocratie, à l'état de droit, à la paix et à la stabilité.

La Croatie s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne et se félicite de l'adoption de la résolution 2222 (2015) du Conseil de sécurité en début de journée, résolution que nous sommes heureux d'avoir parrainée.

Des médias libres, divers, objectifs et indépendants sont indispensables au sein de toute société déterminée à promouvoir et à protéger la liberté d'opinion et d'expression. En l'absence de médias libres, de nombreuses injustices risqueraient de passer inaperçues de la communauté internationale, et de nombreuses souffrances humaines tomberaient dans l'oubli sans susciter la moindre protestation. Des journalistes sont chaque jour en première ligne, parfois

sur le théâtre d'affrontements politiques et sociaux dans certains pays, et ils nous fournissent des informations importantes et un point de vue au plus proche de l'action, mais certains journalistes se trouvent sur de véritables champs de bataille, dans des zones touchées par des crises brûlantes, et ils risquent leur vie pour récolter une information ou tourner une vidéo qui en dira long et qui fera bouger les choses. Dans des zones où peu de monde ose s'aventurer, les journalistes sont nos yeux et nos oreilles, et ils sont souvent notre conscience. Leur besoin de protection est malheureusement bien réel, et cette protection est largement méritée.

La Croatie est profondément préoccupée par la poursuite des attaques contre des journalistes indépendants dans certains pays, ainsi que par la tendance croissante à recourir à l'intimidation, au harcèlement, aux arrestations, à la torture et aux poursuites à l'encontre des journalistes dans le monde entier. Nous condamnons fermement tout acte visant à réprimer la liberté de la presse, notamment les meurtres brutaux de journalistes par des groupes terroristes en Iraq et en Syrie, les attaques meurtrières contre des organes de presse tels que le magazine satirique français *Charlie Hebdo*, et les enlèvements de journalistes et de professionnels de l'information par des groupes militants dans l'est de l'Ukraine, pour ne citer que quelques exemples d'une longue liste d'actes méprisables.

Rien que depuis le début du siècle, selon le Comité pour la sauvegarde des journalistes, 795 journalistes et professionnels de l'information ont été tués. Le nombre de journalistes emprisonnés, enlevés ou pris en otage durant cette période dépasse 2 200. Ces chiffres sont terrifiants. Nous sommes également préoccupés par le fait que les responsables de ces attaques et de meurtres de journalistes sont très rarement traduits en justice. Dans ce contexte préoccupant, nous saluons et appuyons pleinement les efforts que déploient le Conseil des droits de l'homme et le Conseil de sécurité pour protéger plus efficacement les journalistes et mettre au point une approche stratégique unique et harmonisée pour garantir la sécurité des journalistes et lutter contre l'impunité des auteurs de crimes à leur rencontre.

Les résolutions de consensus adoptées chaque année par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme relativement à la sécurité des journalistes sont des outils précieux en vue d'encourager la mise en place d'initiatives concrètes pour lutter contre l'impunité des auteurs d'attaques contre des journalistes et des professionnels de l'information. Nous devons garantir la

pleine coopération entre les mécanismes de protection existants, en particulier avec les rapporteurs et les représentants spéciaux sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, la violence contre les femmes, la torture, les disparitions forcées et les détentions arbitraires, car ils jouent tous un rôle crucial dans le suivi des différents aspects de la question de la sécurité des journalistes.

La Croatie appuie le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité adopté en 2012. Avec en mémoire ces appels à l'action, et compte tenu des menaces particulières auxquelles sont confrontés les journalistes, nous devons continuer de reconnaître la vulnérabilité particulière des journalistes dans les résolutions de l'ONU concernant les situations de crise. Nous tenons également à souligner les risques spécifiques auxquels sont exposées les femmes journalistes, notamment la violence sexuelle et sexiste, et nous appelons à la mise en place d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes lorsque sont envisagées des mesures visant à garantir la sécurité des journalistes.

Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme ont appelé tous les États à honorer leurs obligations juridiques et à créer des conditions de sécurité permettant aux journalistes de faire leur travail de façon indépendante et sans être soumis à des pressions.

Dans le cadre de notre lutte commune contre les pratiques odieuses qui menacent la sécurité des journalistes dans le monde entier, nous devons renforcer la coopération et la coordination entre les divers acteurs internationaux, régionaux et locaux, notamment en vue de créer des mécanismes efficaces d'alerte rapide. Nous devons également inciter tous les acteurs concernés à respecter les normes existantes en matière de protection des journalistes; condamner systématiquement et fermement les attaques contre des journalistes et les violations de leurs droits; et lutter contre l'impunité et faire que les auteurs des crimes répondent de leurs actes.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'en tant qu'ancien journaliste qui a effectué un reportage dans ce même bâtiment il y a 25 ans, je puis témoigner du fait que si le monde des médias a considérablement évolué grâce aux nouvelles technologies et aux nouveaux moyens de communication, certaines caractéristiques importantes sont restées les mêmes depuis l'aube de cette profession. Un journalisme de qualité peut faire avancer le monde

dans la bonne direction. Le journalisme ne doit jamais être silencieux; de même, nous ne devons jamais cesser de fournir aux journalistes une protection aussi efficace que possible.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je souhaite ajouter quelques observations à titre national.

Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir convoqué le présent débat au moment opportun. Il nous donne la possibilité de nous pencher une fois de plus sur la question capitale de la protection des journalistes en période de conflit. Cette question mérite toute notre attention, car le nombre de journalistes tués dans l'exercice de leur métier continue d'augmenter.

Cela dit, je tiens à souligner le rôle souvent héroïque de ces professionnels dévoués qui ont perdu la vie alors qu'ils travaillaient dans des zones de conflit. J'ai encore bien en mémoire un excellent journaliste et correspondant de guerre polonais, M. Waldemar Milewicz, qui a courageusement exercé son métier dans diverses régions. Il nous a fait connaître des histoires tragiques de guerre et de mort et nous a montré la souffrance de victimes innocentes. Le 7 mai 2004, Waldemar Milewicz se déplaçait dans Bagdad dans une voiture clairement identifiée comme un véhicule de presse lorsqu'il a été attaqué par un groupe d'hommes armés. Milewicz a été touché le premier et a succombé immédiatement. Un autre membre de son équipe, Mounir Bouamrane, un éditeur et traducteur ayant la double nationalité algérienne et polonaise a été tué par une deuxième salve en sortant du véhicule.

Cette histoire tragique n'est qu'un exemple parmi tant d'autres d'hommes et de femmes dévoués prêts à risquer leur vie pour raconter au reste du monde la vérité sur les horreurs de la guerre. Malheureusement, les dangers auxquels sont exposés les journalistes dépassent très souvent les frontières des zones de conflit. Par exemple, le conflit en Syrie est synonyme de souffrances non seulement pour les correspondants qui travaillent sur place, mais également pour ceux qui se trouvent au Liban voisin. En 2014, deux journalistes ont été enlevés dans le pays sur une route de contrebande utilisée par les forces rebelles syriennes. Ironie du sort,

ils étaient en train de préparer un reportage sur les enlèvements de journalistes en Syrie.

En effet, les chiffres concernant la sécurité des journalistes sont effrayants. Rien que cette année, 25 journalistes ont été tués, parmi eux : Ali al-Ansari, tué en janvier en Iraq; Qais Talal Agha, tué par Daech en février en Iraq; et Khalid Mohammed al-Washali, tué en janvier au Yémen. Nous leur rendons hommage ainsi qu'à tous ceux qui sont morts dans l'exercice de leurs fonctions.

Le rôle que les journalistes jouent dans le monde d'aujourd'hui ne saurait être surestimé. Les sociétés actuelles dépendent de l'échange des informations les plus récentes et de l'accès à des informations honnêtes et impartiales. Nous ne devons pas oublier que la couverture de l'information par la presse et les médias bénéficie à tous et qu'elle est essentielle pour promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance. Les journalistes sont les yeux et la voix de la société civile. Une communication de l'information courageuse et véridique inspire souvent les gens et les encourage à défendre la liberté, à exiger la justice et à édifier la démocratie.

Je donnerai un seul exemple : celui de la Tunisie. Il a déjà été démontré que la sécurité et les droits des journalistes, souvent, ne sont pas garantis. En violation d'obligations, de normes et de déclarations internationales, des journalistes sont enlevés, emprisonnés ou contraints à l'exil. Ils se heurtent à des menaces, au harcèlement, à des amendes et à des agressions. En tant qu'États Membres de l'ONU, nous sommes tenus de prendre activement des mesures pour prévenir la violence et les actes d'intimidation visant des journalistes.

Nous devons sans cesse promouvoir le respect des normes internationales telles qu'énoncées dans les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels ainsi que dans les résolutions du Conseil de sécurité. Il faut s'attaquer sans tarder aux causes profondes de la violence contre les journalistes et leurs sources. Il faut mettre au point des mécanismes de prévention. Le partage des meilleures pratiques relatives à la sécurité des journalistes, de même que la formation et la sensibilisation des services de sécurité et des journalistes eux-mêmes, peuvent contribuer à prévenir de nouvelles violations. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction l'adoption aujourd'hui de la résolution 2222 (2015), qui a été présentée à

l'initiative de la Lituanie. La Pologne est fière de s'être portée coauteur de ce texte important.

Tandis que nous nous employons à renforcer la sécurité des journalistes en période de conflit, nous ne devons pas oublier de mettre l'accent sur la responsabilité. Comme il est indiqué dans le document de réflexion (S/2015/307, annexe) préparé pour le débat d'aujourd'hui, les auteurs d'attaques contre des journalistes n'ont pratiquement jamais à rendre de compte. Il est particulièrement important que des comptes soient rendus pour les professionnels des médias locaux, qui représentent la majorité des victimes parmi les journalistes. Pour s'attaquer à ce problème, la Pologne appuie le Fonds européen pour la démocratie depuis sa mise en place en 2013. Ce Fonds travaille sur le milieu des médias et contribue à assurer sa sécurité. À cet égard, nous sommes heureux que les participants au Fonds comprennent des représentants de pays du Moyen-Orient, notamment le Liban et la Jordanie, et d'Europe de l'Est, y compris l'Arménie et l'Ukraine.

Comme le démontre le débat d'aujourd'hui, nous ne devons pas hésiter à poser des questions sur les menaces les plus graves à la sécurité des journalistes, notamment l'existence de types de menaces communs ou des mesures visant un respect accru des obligations internationales. Nous ferons tout notre possible pour trouver des réponses à ces questions.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce.

M^{me} Boura (Grèce) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence lituanienne d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat important sur la protection des journalistes en période de conflit. Je salue les remarques faites par le Vice-Secrétaire général et le Directeur général de Reporters sans frontières.

La Grèce s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques mots sur cette question d'une importance majeure à titre national.

Comme le confirme le Secrétaire général dans son rapport sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité (A/69/268), il y a une évolution à la hausse du nombre de journalistes tués ces dernières années et des actes visant à réduire au silence des journalistes et des professionnels des médias. Plus de la moitié des 61 journalistes tués en 2014 couvraient des zones de guerre; 17 d'entre eux ont été tués en Syrie. Le nombre de ceux qui ont été pris en otage, torturés ou

victimes de disparition forcée dresse un tableau encore plus sombre et plus inquiétant. Les journalistes locaux représentent la majorité des victimes, et les journalistes femmes sont régulièrement prises pour cible. La résolution 2222 (2015), adoptée aujourd'hui, et dont la Grèce s'est portée coauteur, souligne l'importance de ce problème et des nouveaux défis qu'il faut relever. C'est une avancée positive dont nous nous félicitons vivement.

Ces dernières années, l'ONU coopère activement avec la communauté internationale pour créer un climat sûr et dynamisant pour les journalistes et les professionnels des médias. Le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, lancé par l'UNESCO, constitue une stratégie globale pour un mécanisme interinstitutions visant à créer un climat libre et sûr pour les journalistes et les professionnels des médias aussi bien en période de conflit qu'en temps de paix.

En 2013, la Grèce, conjointement avec un groupe interrégional d'États, a présenté la résolution 68/163 sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité par laquelle l'Assemblée générale a proclamé le 2 novembre Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes. Cette résolution, dont le texte a été adopté pour la deuxième année consécutive en 2014 en tant que résolution 69/185, condamne toutes les attaques et actes de violence visant les journalistes et les membres des médias.

Néanmoins, une sensibilisation accrue et des progrès normatifs ne suffisent pas à garantir la sécurité des journalistes. La sécurité des journalistes qui travaillent dans des zones de conflit n'est en aucun cas assurée et leurs conditions de travail se dégradent de plus en plus. Les crimes odieux que commet depuis août 2014 le prétendu État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) est un exemple frappant. Il y a un mois à peine, sept journalistes et professionnels des médias ont été retrouvés, sauvagement assassinés, près de Derna, la ville libyenne contrôlée par l'EIIL. De tels crimes barbares doivent renforcer la détermination de la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour traduire leurs auteurs en justice. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, l'impunité des agresseurs reste l'obstacle le plus important à la sécurité effective des journalistes.

Pour atteindre ces objectifs, la participation de toutes les parties prenantes sera nécessaire. Seule une approche globale faisant intervenir les organismes des Nations Unies, les missions de maintien de la paix, la

société civile et les États nous permettra de commencer à sortir du cercle vicieux de l'impunité et à protéger les journalistes travaillant dans des régions déchirées par la guerre.

La formation est essentielle pour obtenir des résultats en matière de promotion de la sécurité des journalistes dans les zones de conflit. Les journalistes et les autres professionnels des médias travaillant dans des zones de guerre doivent être en bonne santé, psychologiquement préparés, bien équipés et assurés comme il se doit. De telles conditions préalables sont rarement remplies, en particulier par les journalistes indépendants et les professionnels des médias indépendants. Il faut encourager les agences de presse à proposer à leurs employés une formation adéquate avant de les envoyer dans des régions de conflit. L'objectif devrait être de former les journalistes à faire face aux risques liés aux combats et aux dangers des champs de bataille, ainsi qu'à faire en sorte qu'ils acquièrent des compétences en matière de secours d'urgence.

À cet égard, les États pourraient partager leur expertise par l'intermédiaire d'institutions spécialisées, de personnel militaire et d'infrastructures. La Grèce est prête à suivre cette voie en proposant ses infrastructures existantes en vue d'assurer la formation pertinente. Le Centre multinational de formation aux opérations de soutien à la paix, un centre hellénique situé en Macédoine, dans le nord de la Grèce, prévoit déjà de lancer des cours de formation pertinents. Ayant acquis des compétences en matière d'enseignement de connaissances pratiques au personnel militaire, à la police et aux civils, le Centre multinational de formation aux opérations de soutien à la paix est prêt à proposer une formation, pour les situations de conflit, aux journalistes et aux professionnels des médias.

Nous devons redoubler d'efforts pour renforcer la sécurité des journalistes et mettre fin à l'impunité. On dit souvent que la vérité est la première victime de la guerre. Les États Membres de l'ONU doivent demeurer fermement déterminés à garantir une meilleure protection des courageux journalistes qui s'efforcent de préserver la vérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Je félicite la Lituanie pour cette présidence couronnée de succès du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous souhaitons également remercier M. Linkevičius, Ministre des

affaires étrangères de la Lituanie, d'être venu en personne présider la présente séance.

Je voudrais prendre un instant pour saluer M^{me} Mariane Pearl, qui était avec nous aujourd'hui, ici, au Conseil de sécurité. L'assassinat brutal de son mari, Daniel, au Pakistan en 2002, a choqué le monde entier, mais grâce à sa ténacité, elle assure que le legs de son mari perdure. En Israël, il est toujours dans les mémoires.

Le présent débat est on ne peut plus opportun en cette période critique pour les journalistes dans des situations de conflit. Ces hommes et ces femmes courageux sont les yeux, les oreilles et la bouche du monde entier là même où nombreux sont ceux qui préféreraient que nous soyons sourds, aveugles et muets. Le juge Louis Brandeis est célèbre pour avoir dit que le soleil est le meilleur désinfectant. Mais aujourd'hui, hélas, beaucoup d'endroits sont sous l'effet d'une éclipse solaire totale. Sans le travail réalisé par de courageux reporters, les régimes répressifs ont le champ libre, les atrocités restent dans l'ombre et le public ne sait rien des réalités sur le terrain. Ceux qui travaillent dans des zones de conflit garantissent la libre circulation de l'information depuis des champs de bataille éloignés du monde entier jusqu'à nos iPads dans le confort de nos foyers.

Il est des endroits dans le monde où une caméra est considérée comme une arme létale, un tweet est un acte de trahison et un microphone peut vous mener en prison. Les groupes extrémistes ciblent les journalistes non seulement pour les réduire au silence, mais pour déclarer la guerre aux valeurs les plus fondamentales du monde libre : la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de dire ce que nous pensons, et la liberté de recevoir et de transmettre des informations. Ils cherchent à nous imposer leur idéologie barbare en dictant à la pointe du fusil ce que nous pouvons dire et ne pas dire. Ne nous y trompons pas. Ces groupes ne reconnaissent aucune frontière, et leurs actes de violence et d'intimidation ne se limitent pas à certaines régions du monde. L'attentat contre *Charlie Hebdo* à Paris avait pour but de réduire au silence la communauté des journalistes partout dans le monde. Mais des centaines de milliers de citoyens français sont descendus dans la rue pour dire que nous ne laisserons pas les ennemis de la liberté de la presse étouffer nos libertés.

En ces temps d'instabilité, les journalistes sont contraints d'écrire des articles dans des pays où règnent la peur et la répression et dans des terres sans loi qui

sont sous la botte de seigneurs de guerre. Ceux dont la fonction est de signaler les horribles événements qui surviennent dans ces régions s'exposent, comme jamais auparavant, à être enlevés, torturés ou tués avec brutalité. La région la plus dangereuse au monde pour les journalistes est le Moyen-Orient. De l'Arabie saoudite à l'Iraq, et de Gaza à l'Iran, la liberté de la presse est assiégee. L'espoir de nouvelles libertés a déperé face à la dure réalité des autocrates et des théocrates du Moyen-Orient qui sont déterminés à user de tous les moyens dont ils disposent pour faire taire ceux qui remettent en cause leur légitimité.

Il y a 10 mois en Iran, un journaliste du *Washington Post* a été arrêté avec sa femme. Il est détenu sans possibilité de caution, n'a pas accès à un avocat et est accusé d'espionnage et de propagande contre le régime. Hier, son procès a commencé, dans le secret. Évidemment, l'audience pour décider de son sort se tiendra à huis clos. Ailleurs au Moyen-Orient, des terroristes ont pris le contrôle de la situation et le sort réservé aux journalistes est encore plus terrifiant. Ces zélotes fanatiques se rient de l'idée même de droits de l'homme et préfèrent la force de l'épée à celle de l'état de droit. Leur idée de la justice est un homme masqué qui décapite un être agenouillé sans défense puis poste cette exécution sur YouTube.

La poigne de fer du Hamas sur la bande de Gaza illustre avec force ce qui se passe lorsque la presse n'est pas libre de rapporter ce qu'elle voit et entend. Des familles israéliennes ont passé l'été dernier à courir dans des abris, sachant qu'elles n'avaient que quelques secondes pour se protéger des roquettes du Hamas. Des milliers de ces roquettes ont été tirées en plein jour contre des hôpitaux, des écoles et des jardins d'enfants. Et pourtant, ceux qui allumaient la télévision ou ouvraient les journaux n'ont vu aucun reportage sur ces crimes de guerre manifestes commis par le Hamas. Lorsque nous demandons pourquoi si peu d'images de ces roquettes et des terroristes du Hamas qui les ont lancées ont été diffusées, les réponses viennent des journalistes eux-mêmes. Le journaliste italien Gabriele Barbati n'a pas osé écrire un article sur les roquettes du Hamas qui avaient tué des enfants palestiniens dans un camp de réfugiés jusqu'à ce que, comme il le déclare lui-même, il soit sorti de Gaza et hors d'atteinte des représailles du Hamas. Les membres d'une équipe cinématographique indienne ont filmé le lancement d'un missile du Hamas à quelques mètres de leur chambre d'hôtel mais a attendu d'être hors de portée du Hamas avant de diffuser ces images accablantes. Dans ces

conditions, les lancements de missiles restent invisibles, l'utilisation de boucliers humains n'est pas signalée et des mensonges sont acceptés comme des vérités.

Si le Hamas harcèle et intimide régulièrement les journalistes, l'Autorité palestinienne n'est guère mieux. Selon un rapport sur les droits de l'homme du Département d'État des États-Unis, les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne harcèlent, arrêtent et poursuivent en justice des journalistes qui essaient de faire leur travail. De plus, l'Autorité palestinienne se sert de la liberté de la presse pour diffuser par le biais des médias qu'elle contrôle une rhétorique dangereuse et une incitation à la haine.

Il n'existe qu'une exception à cette règle au Moyen-Orient. D'après Freedom House, une organisation qui surveille les atteintes à la liberté partout dans le monde, Israël est le seul pays de la région à avoir une presse libre. En Israël, nous sommes bien conscients qu'une presse libre est la pierre angulaire de la démocratie. Ceux d'entre nous qui ont la chance de vivre dans une société ouverte savent que la liberté de la presse peut s'accompagner d'une mauvaise presse, ce que nous ne savons que trop bien en Israël. La presse est libre de remettre en question l'évaluation stratégique du chef de l'armée, de discuter des décisions de la Haute Cour et de prodiguer des conseils politiques au Premier Ministre et à son cabinet. Israël est un exemple de la façon dont une nation démocratique, même confrontée à d'énormes défis, peut maintenir une presse libre et florissante.

Les menaces proférées contre les journalistes et une presse libre sont des menaces posées à notre mode de vie. Lorsqu'un journaliste ne peut pas rapporter la vérité et que le public ne sait rien, la tyrannie, la dictature, et les violations des droits de l'homme ne sont pas loin. C'est à la communauté internationale qu'incombe la responsabilité collective de protéger les journalistes partout dans le monde. L'ONU a été fondée pour être le théâtre de débats libres et publics propices à l'instauration d'un monde pacifique. Seule la ferme détermination du Conseil de sécurité à préserver la liberté de la presse garantira la réalité de cette vision pour nous et pour les générations futures.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence lituanienne d'avoir de nouveau appelé l'attention sur les actes horribles

commis contre des journalistes et de préconiser des mesures plus énergiques pour les défendre.

Cibler des journalistes, c'est s'en prendre directement à la liberté d'expression et à la démocratie. Ces attaques ont de profondes répercussions car elles nous empêchent de recevoir des informations de première main sur des événements politiques, l'étendue des conflits, les violations des droits de l'homme et les crimes contre l'humanité, et cela réduit d'autant la capacité de l'ONU et des organisations régionales à agir vite et de manière appropriée.

Dans le cadre de nos actions conjointes, nous devons désormais tenir compte de la nature radicalement différente de la guerre, avec ses nombreux acteurs – l'État, les parties d'opposition, les extrémistes religieux et les criminels. Aujourd'hui, les journalistes sont expressément visés – assassinés et enlevés contre rançon ou comme monnaie d'échange pour la libération de terroristes emprisonnés. Et un grand nombre de journalistes locaux anonymes sont réduits au silence – jetés en prison ou intimidés par leurs propres pays – tandis que les femmes journalistes se voient infligées des violences sexuelles. Jusqu'à présent, hélas, aucun des auteurs de ces actes n'a été traduit en justice, et la culture de l'impunité gagne du terrain.

Ma délégation propose que l'UNESCO, l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe – par le biais de son représentant pour la liberté de la presse – le Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'ONU et ses équipes de pays, de concert avec les grandes agences de presse et les organismes d'aide, veillent à ce que les gouvernements et les acteurs non étatiques appliquent les instruments en vigueur, notamment les Conventions de Genève et le Statut de Rome, ainsi que le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, la résolution 1738 (2006) et les Déclarations de Berlin et de Medellín de l'UNESCO. Il est impératif que nous améliorions la formation au travail dans des environnements hostiles, aux règles de guerre et aux premiers secours et que nous améliorions également les données d'enregistrement, la coordination et les systèmes d'assurance. Nous devons aussi veiller à fournir du matériel de protection et des dispositifs de sécurité numériques aux journalistes.

Le système des Nations Unies doit par conséquent travailler avec ses partenaires des organisations non gouvernementales spécialisées dans les médias, telles que la Fédération internationale des journalistes,

Reporters sans frontières, l'Institut international de la presse, le Committee to Protect Journalists et d'autres encore, afin de leur assurer une protection et des garanties améliorées. Cela comprendrait, notamment, une ratification renforcée des Protocoles additionnels, la qualification spécifique des attaques subies par le personnel des médias comme crimes de guerre en droit pénal international et enfin, des efforts supplémentaires d'atténuation, de plaidoyer et d'éducation du public. Il faut que le Conseil de sécurité consacre régulièrement davantage d'attention à ces attaques et demande au Secrétaire général et aux États Membres d'adopter davantage de mesures énergiques.

Le Gouvernement kazakh consacre une grande attention à la mise en œuvre dans le cadre de sa législation nationale sur les médias des normes et règles à cet égard, s'employant à encourager la participation du public à la mise en place de nouvelles lois réduisant au minimum les obstacles administratifs au travail d'information de presse. Il fournit également un appui financier et législatif aux fins du développement des médias indépendants. Dernièrement, les 26 et 27 mai, Astana a organisé, de concert avec le Département de l'information de l'ONU, un séminaire à l'attention des médias sur la paix au Moyen-Orient. C'est l'une des manifestations d'une série de manifestations et programmes organisés en soutien des journalistes et représentants des médias dans les zones de conflit armé. Le Kazakhstan envisage une coopération avec les pays du Moyen-Orient aux fins du renforcement de la paix et de la stabilité dans le cadre plus large de l'ordre du jour international, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et à l'Initiative de paix arabe.

Le forum international des médias eurasiatiques est une autre contribution importante du Kazakhstan en la matière. Il se tient annuellement à Astana, où il sert de cadre de discussion et d'échanges de vues sur la meilleure utilisation des pratiques optimales en matière de protection des journalistes, par l'intermédiaire des missions de maintien de la paix des Nations Unies, des opérations des autres organisations internationales et sous-régionales et de la participation des gouvernements nationaux aux processus de paix.

Pour terminer, j'aimerais redire que le Kazakhstan est prêt à travailler encore plus intensément avec la communauté internationale afin d'assurer une meilleure protection des journalistes, à mesure que les conflits deviennent plus complexes, prolongés et hostiles.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Zaayman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat aussi important qu'opportun. Nous adressons également nos remerciements au Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, au Directeur général de Reporters sans frontières, M. Christophe Deloire, et à M^{me} Mariane Pearl, pour leurs exposés éclairants.

Le présent débat revêt une signification toute particulière compte tenu de l'augmentation des risques et des menaces auxquelles doivent faire face aussi bien les journalistes que le personnel des médias. Rien qu'en 2014, 61 journalistes ont été tués, d'après nos informations, et 221 emprisonnés. Il s'agit d'un phénomène préoccupant, étant donné l'obligation qui est faite à toutes les parties à un conflit armé de respecter le droit international humanitaire et des droits de l'homme, en vertu des dispositions des Conventions de Genève de 1949 et de leurs Protocoles additionnels de 1977, ainsi que d'autres instruments internationaux.

L'Afrique du Sud appelle toutes les parties à un conflit armé à s'abstenir de tuer des civils, notamment des journalistes, dans les situations de conflit et à veiller à ce qu'ils soient pleinement respectés et protégés. Nous aimerions par conséquent saluer l'initiative de la présidence, ainsi que les différents efforts du Secrétaire général en vue d'attirer particulièrement l'attention sur le sort des journalistes en soulignant l'importance de la mise en place de mécanismes permettant de mieux veiller à leur sécurité en période de conflit armé.

Ma délégation aimerait réitérer sa position selon laquelle la protection des civils, notamment des journalistes, du fléau des conflits armés est au cœur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Afrique du Sud tient fermement à assurer la protection des civils en période de conflit armé et reste favorable à la mise en place d'un cadre normatif et juridique permettant de renforcer cette protection.

Ma délégation est également consciente du fait que les attaques dont ils font l'objet et le nombre croissant des victimes en leur sein pourraient dissuader les journalistes d'accepter d'être envoyés à certains endroits et d'exercer leur droit de rechercher et diffuser l'information, au détriment de celui qu'ont les citoyens d'être informés des différentes situations de conflit

de par le monde. La diffusion des informations revêt également une importance critique pour le travail des organes de décision, tel le Conseil de sécurité, qui sont chargés au premier chef de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale.

Il importe de noter que le Conseil de sécurité a appelé à la protection des civils en période de conflit armé et qu'il a traité spécifiquement de la question de la protection des journalistes. Dans la résolution 1738 (2006), toutes les attaques visant les journalistes, les professionnels des médias et le personnel associé en période de conflit armé sont condamnées, et le Conseil appelle toutes les parties à mettre fin à ces pratiques. À cet égard, nous appuyons pleinement l'idée de renforcer les mesures de responsabilisation des acteurs, telles que le renforcement des institutions judiciaires nationales, ainsi que de veiller à ce que le Statut de Rome traite de ces défis contemporains.

Quelle que soit l'importance de l'attention internationale dont bénéficie désormais cette question, il faut faire davantage au niveau du système judiciaire des États pour lutter contre la culture d'impunité et tenir les auteurs d'attaques contre des journalistes responsables de leurs actes. En Afrique du Sud, la liberté d'expression revêt une grande importance en raison de la lutte inlassable et acharnée qu'ont dû mener les Sud-africains pour obtenir ces libertés. Avec l'avènement de la démocratie en Afrique du Sud, nous avons pu élaborer une constitution remarquable qui consacre la liberté des médias et la liberté d'expression. Les droits des journalistes sont pleinement protégés par la loi et cela est patent dans la vitalité des médias et le nombre des organes de presse qui diffusent quotidiennement l'information auprès du public, sans peur et sans traitement de faveur.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence lituanienne d'avoir organisé à point nommé ce débat utile et remercions également le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, de son exposé très complet et pénétrant.

Nous espérons que le débat d'aujourd'hui aidera le Conseil à axer son attention sur la protection des journalistes en période de conflit armé, dans le cadre du débat plus général sur la protection des civils. Le journalisme indépendant revêt une importance

vitale dans toute société libre, afin que les puissants soient comptables de leur action et que les citoyens soient informés et activement associés. En ma qualité d'ancienne journaliste, je connais bien, en ce qui me concerne, les risques que prennent les journalistes pour révéler et défendre la vérité.

La liberté des médias est largement considérée comme un droit précurseur, en ce qu'il permet d'obtenir tout un ensemble d'autres droits de l'homme universels. C'est le fonctionnement sans entrave des médias qui permet la transparence et la responsabilisation des acteurs dans la conduite des affaires publiques et, bien sûr, la gouvernance. L'ère de l'information dans laquelle nous vivons a rendu le rôle et la contribution des journalistes encore plus indispensables, à plus forte raison dans les situations de conflit armé. Non seulement les médias rendent compte des faits sur le terrain et assurent la transmission d'informations authentiques, mais ils façonnent également l'opinion et contribuent à mettre en exergue les choix moraux et politiques qui se posent dans les situations de conflit.

Il existe un rapport évident entre le rôle crucial que jouent les journalistes sur les lignes de front et les menaces croissantes à leur sûreté et à leur sécurité. La violence perpétrée à l'encontre des journalistes et le fait de les cibler délibérément devraient être inadmissibles. La culture d'impunité qui en est venue à mettre leur travail en danger et leur vie en péril dans cette situation doit prendre fin. Mon pays, le Pakistan, condamne sans équivoque toutes les attaques et tous les actes de violence dont font l'objet les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions. Nous partageons l'indignation ressentie récemment par la communauté internationale suite à la décapitation et à l'exécution sommaire de journalistes par des organisations terroristes. Cette barbarie doit prendre fin et la sécurité des professionnels des médias doit être pleinement garantie.

La résolution 1738 (2006) a adopté une conception pragmatique de la question de la sécurité des journalistes en période de conflit armé. Elle fait nettement comprendre aux parties à tout conflit armé qu'elles sont tenues de se conformer à leurs obligations en vertu du droit international. Mis à part la condamnation qu'elle comporte à l'égard des attaques commises contre les journalistes, elle contient également un appel à la fin de l'impunité dans ce contexte. La résolution 68/163 de l'Assemblée générale définit un cadre complet de protection des journalistes prévoyant des mesures législatives, des mesures de sensibilisation

et d'autres dispositions importantes. Le Conseil des droits de l'homme a également assumé un rôle moteur dans le renforcement du programme normatif à cet égard. Ces différents cadres, normes et mécanismes d'application doivent être renforcés.

Les endroits les plus dangereux pour les journalistes demeurent les zones de conflit, en particulier les zones contrôlées par les groupes terroristes et les acteurs non étatiques. Il est essentiel de trouver le délicat équilibre entre la liberté de circulation et d'information et la sécurité des travailleurs des médias. La difficulté n'est pas seulement de renforcer les moyens permettant d'assurer la sécurité des journalistes en période de conflit, mais également de veiller à ce qu'ils ne soient pas exposés à des risques évitables.

Aujourd'hui, alors que de nombreuses régions du monde glissent vers l'anarchie et le conflit, les menaces pesant sur les journalistes ne cessent de gagner en complexité. Plusieurs tendances nouvelles ressortent désormais clairement : l'utilisation accrue des tactiques de terreur, les menaces croissantes pesant sur la vie des journalistes et les enlèvements contre rançon dans les zones de conflit, le danger posé en particulier aux femmes journalistes et aux professionnelles indépendantes des médias, ainsi que le recours par les médias à des escortes armées privées pour assurer leur protection.

Le cadre juridique international existant pour la protection des journalistes est robuste. Entre autres dispositions du droit international et normes internationales, l'article 79 du Protocole I aux Conventions de Genève indique clairement que les journalistes qui accomplissent des missions professionnelles dans des zones de conflit armé sont considérés comme des civils, à la condition, bien entendu, de n'entreprendre aucune action qui porte atteinte à leur statut de personne civile. Malgré ces dispositions, la violence délibérée à l'encontre des journalistes ne cesse d'augmenter.

Cette tendance alarmante exige des approches et des solutions novatrices. Nous voudrions faire les suggestions suivantes : une meilleure compréhension et une prise de conscience accrue des dispositions existantes du droit international ainsi que leur mise en œuvre intégrale et effective; et une campagne internationale de sensibilisation bien coordonnée et globale mettant en évidence les dispositions existantes du droit international et soulignant les conséquences de leur violation.

Étant donné que l'impunité continue d'être une tendance inquiétante, il faudrait redoubler d'efforts pour faire en sorte que les auteurs d'attaques contre des journalistes soient traduits en justice. Les gouvernements et les autorités locales doivent partager tous les faits disponibles et tous les renseignements pertinents pour mieux cerner la situation en matière de sécurité, l'environnement dans les zones de conflit et les tactiques employées par les groupes belligérants et les acteurs non étatiques. Pour leur part, les journalistes doivent tenir dûment compte des informations et des conseils donnés par les autorités officielles. Ils doivent également respecter les lois, les réglementations et les traditions locales. Les pratiques telles que celles du journalisme embarqué doivent être soigneusement examinées sous l'angle de leurs conséquences pour la sécurité des journalistes. Cette exigence est également essentielle pour garantir leur impartialité.

Les journalistes qui couvrent les situations de conflit doivent recevoir la formation nécessaire ainsi que les consignes pratiques leur permettant de s'adapter à la nature changeante des conflits et aux tactiques employées par les groupes terroristes. Le rôle des missions de maintien de la paix dans la protection des journalistes doit être renforcé par la mise à disposition de ressources supplémentaires, et les professionnels des médias pourraient être reconnus comme une catégorie particulière de personnes à protéger.

Pour terminer, nous espérons que nos délibérations d'aujourd'hui permettront d'orienter les stratégies futures pour assurer la protection des journalistes dans un monde qui se transforme à un rythme plus rapide que notre capacité à gérer toutes les ramifications de ce changement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer ma reconnaissance à la présidence lituanienne du Conseil pour avoir organisé le présent débat et à remercier le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, ainsi que les autres orateurs de leurs déclarations.

Alors que les conflits armés perdurent, le journalisme a acquis la réputation d'être l'une des professions les plus dangereuses. Alors que les civils s'enfuient des zones de conflit, les journalistes s'exposent aux hostilités pour informer la communauté internationale de la situation sur le terrain, y compris

des conditions humanitaires et des souffrances endurées par les populations civiles.

Il ressort clairement des conflits mondiaux actuels que, malgré tous les efforts déployés par les Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, les professionnels des médias risquent de plus en plus d'être directement pris pour cibles, en violation du droit international humanitaire. En dépit des obligations découlant des Conventions de Genève et du Protocole I, ainsi que de l'adoption de la résolution 1738 (2006) et du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, les obstacles à la mise en œuvre de ces cadres persistent. L'Égypte condamne fermement tous les actes d'intimidation et de violence à l'encontre des journalistes en période de conflit armé et voudrait faire les observations suivantes à cet égard.

Premièrement, conformément au droit international, la responsabilité de la protection des civils, y compris des journalistes, incombe au premier chef aux États. Cette responsabilité incombe également aux acteurs non étatiques, tels que les groupes terroristes et les organisations criminelles. Toutes les parties à un conflit ont une obligation internationale, en vertu des Conventions de Genève, de protéger les journalistes.

Deuxièmement, des efforts louables ont été déjà déployés par le Conseil de sécurité, l'UNESCO, le Conseil des droits de l'homme, d'autres organismes et organisations régionales afin de préserver les droits et les intérêts légitimes des journalistes. Nous insistons sur l'importance de leur coordination et de leur coopération en vue de réaliser des synergies positives et d'éviter les doubles emplois afin de surmonter les défis et d'assurer la pleine protection des journalistes dans les conflits armés.

Troisièmement, la priorité doit être accordée au respect des normes pertinentes du droit international humanitaire et à l'accession des États, qui n'y sont pas encore parties, aux instruments juridiques internationaux en vigueur. Il convient également de prêter une attention particulière à la sensibilisation de la communauté internationale en ce qui concerne les dispositions existantes du droit international humanitaire, tout en mettant l'accent sur les conséquences de leur non-respect.

Quatrièmement, il y a lieu de se pencher tout particulièrement sur les attaques commises contre des journalistes par des groupes terroristes afin d'adopter

des mesures permettant de prévenir les enlèvements et les prises d'otages et d'obtenir la libération des journalistes séquestrés.

Cinquièmement, selon leur mandat et pour autant qu'elles disposent des moyens humains, techniques et juridiques nécessaires, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales peuvent contribuer utilement à la protection des journalistes.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Égypte est fermement convaincue de l'importance que revêtent la protection de tous les civils en période de conflit, y compris les journalistes, l'application du principe de responsabilité pour les violations du droit international humanitaire et la lutte contre l'impunité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat important. Je remercie également le Vice-Secrétaire général, Mariane Pearl et Christophe Deloire de nous avoir si clairement exposé les dangers auxquels les journalistes sont exposés et l'impératif de faire plus pour les protéger.

Risquant leur vie pour appeler l'attention sur les points chauds, les journalistes jouent un rôle essentiel en nous aidant à comprendre et à prévenir les conflits. Leurs reportages servent d'alerte rapide qui peut nous obliger à agir. L'histoire montre que le fait de prendre pour cible des journalistes est souvent un précurseur de crimes à grande échelle à l'encontre de civils. Souvent, les victimes sont des reporters locaux ciblés pour avoir révélé des affaires locales. Au cours des dernières semaines, nous avons été profondément attristés par l'assassinat du réalisateur radio Daud Ali Omar en Somalie et du correspondant Pow James Raeth au Soudan du Sud.

Dans les zones occupées par Daech en Syrie et en Iraq, la plupart des stations de télévision locales ont cessé d'émettre, bon nombre de leurs employés ayant été arrêtés, enlevés ou menacés. Pis encore, de nombreux journalistes locaux et internationaux ont été exécutés en public pour avoir révélé les atrocités commises par Daech et exposé au grand jour l'ampleur de son inhumanité. Pour Daech, prendre des journalistes pour cible ne vise pas seulement à brutaliser ceux qui rendent compte de leurs crimes. Cela a également pour but de manipuler les médias de la manière la plus odieuse qui soit pour diffuser dans le monde leur propagande

dévoyée de cruauté et de fanatisme religieux. Les journalistes contribuent aux efforts collectifs que nous menons pour contrer le discours de haine de Daech et priver sa cause d'oxygène.

Le Gouvernement syrien a également pris pour cible et emprisonné des journalistes.

La violence à l'égard des journalistes persistera à moins que les auteurs ne sachent que leurs attaques auront des conséquences. Pourtant, l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes reste trop courante. Les États doivent faire plus pour protéger les civils et mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de crimes à l'encontre de civils, y compris les journalistes. Ils doivent systématiquement enquêter, arrêter et juger les auteurs. Ils doivent également tenir compte des besoins particuliers des femmes journalistes.

L'Australie appuie pleinement le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Il s'agit d'un outil pratique pour aider les États à élaborer une législation et d'autres mécanismes visant à permettre la liberté d'expression et à appliquer davantage le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous encourageons tous les États Membres à œuvrer de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour appliquer les dispositions du Plan d'action.

Le Conseil de sécurité a également un rôle à jouer, comme cela a été à juste titre reconnu dans le débat d'aujourd'hui. Le Conseil doit condamner les attaques contre des journalistes, et des dispositions en matière de protection des civils doivent être incluses dans les mandats du Conseil. L'ONU doit en outre veiller à ce que les Casques bleus soient formés pour fournir une protection, si besoin est. L'Australie est profondément attachée à la protection des journalistes, et appuie pleinement la résolution 1738 (2006). Nous accueillons avec une grande satisfaction l'adoption aujourd'hui par le Conseil de la résolution 2222 (2015). Nous souhaitons vivement que la question de la protection des journalistes soit systématiquement abordée dans les rapports du Secrétaire général consacrés à la situation dans un pays donné.

Les journalistes d'aujourd'hui travaillent dans des conditions dangereuses et instables. Leur capacité à accomplir leur travail en toute sécurité et liberté nous aide tous à mieux comprendre notre monde. Nous devons persister dans nos efforts de protection des journalistes, et en particulier dans les situations de conflit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Zehnder (Suisse) : La violence contre les journalistes est inacceptable et constitue une attaque contre la société dans son ensemble. La liberté d'expression et la liberté des médias jouent un rôle crucial dans tout système démocratique. Dès lors, les autorités étatiques sont tenues de respecter et de faire respecter ces libertés qui constituent des piliers fondamentaux d'une gouvernance efficace. Je voudrais m'arrêter sur quatre points.

Premièrement, la protection des journalistes ne devrait pas se limiter aux conflits armés. Selon l'organisation Reporters sans frontières, un journaliste sur trois a été tué dans une zone non touchée par un conflit armé, et plus de 1 800 journalistes ont été menacés ou attaqués en 2014. La sécurité des journalistes doit donc être garantie, même en dehors des conflits armés. Les journalistes continuent d'être pris pour cibles de manière systématique, en particulier en raison de leur travail d'enquête. Nous devons garder à l'esprit que le droit des journalistes à effectuer leur travail dans des conditions sûres, sans crainte d'être harcelés, menacés, attaqués, battus ou tués est essentiel pour sauvegarder la liberté des médias et d'expression.

Deuxièmement, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales est vitale pour améliorer la mise en œuvre des règles et des normes internationales dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Parmi les exemples réussis de coopération entre l'ONU et des organisations régionales figure la Déclaration conjointe sur la liberté d'expression et les réponses aux situations de conflit, présentée au début du mois par les rapporteurs spéciaux sur la liberté d'expression de l'ONU, de l'Organisation des États américains, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de l'Union africaine. Cette Déclaration reconnaît que, en vertu du droit international relatif aux droits de l'homme, les États sont directement responsables du respect de la liberté d'expression, ce qui signifie que les auteurs d'attaques contre des personnes exerçant leur liberté d'expression doivent rendre des comptes.

Troisièmement, si les journalistes doivent être protégés, les personnes violant leurs droits doivent être traduites en justice. La Suisse souhaite rappeler que les journalistes sont des civils protégés par le droit international humanitaire. Il est interdit de les

attaquer, et ils doivent être protégés par l'ensemble des parties à un conflit, qui ont l'obligation d'assurer leur sécurité. Dans les contextes marqués par la violence, les journalistes jouent un rôle clef en matière d'observation et de prévention. Lorsqu'ils découvrent et rendent publics les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, les journalistes permettent aux victimes de se faire entendre. Ils apportent donc une contribution majeure à la lutte contre l'impunité.

De plus, la liberté des médias est un élément central lors la transition vers la paix à la suite d'un conflit armé. Ces considérations ont amené la Suisse à soutenir, à travers ses programmes de coopération au développement, la création de médias indépendants dans des pays touchés par des conflits. Par l'intermédiaire de son partenaire, la Fondation Hironnelle, la Suisse a contribué au développement de médias crédibles destinés aux communautés locales affectées par des situations de crise, notamment en République démocratique du Congo, en République du Soudan du Sud et en République centrafricaine.

Enfin, des mesures législatives et réglementaires claires doivent être clairement adoptées afin de permettre aux journalistes d'effectuer leur travail sans entraves et sans risque pour leur sécurité personnelle. La Suisse a participé à la mise en place de cadres réglementaires favorables aux médias et a aidé les journalistes à développer des capacités leur permettant de remplir leur rôle vital, notamment dans la région des Grands Lacs africains et en Tunisie. Elle contribue également au renforcement des associations de médias qui défendent la liberté de la presse et la sécurité des journalistes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Belgique.

M^{me} Frankinet (Belgique) : Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, de son intervention ce matin, de même que M. Deloire, Directeur général de Reporters sans frontières, et M^{me} Marianne Pearl d'avoir partagé avec nous leurs expériences personnelles. Ces interventions soulignent l'acuité du problème de l'impunité des actes de violence commis envers des journalistes. En effet, depuis l'adoption en 2006 de la résolution 1738 (2006), les progrès sont lents. Nous nous félicitons donc de l'adoption à l'unanimité, sous la présidence lituanienne, de la résolution 2222 (2015), à laquelle nous avons apporté notre coparrainage.

Je voudrais tout d'abord souligner la contribution essentielle qu'apportent les journalistes au maintien et à la promotion des valeurs démocratiques de nos sociétés, à l'exercice du droit à l'information, à la liberté d'expression, mais aussi à l'identification des responsabilités des États et des acteurs non étatiques dans les situations de conflit.

L'évolution de la nature des conflits, qui impliquent non seulement des acteurs étatiques mais une multiplicité d'acteurs non étatiques, de même que les menaces terroristes rendent plus complexe et plus dangereuse la tâche des journalistes, non seulement de la presse internationale mais aussi de la presse locale. De fait, la protection des journalistes travaillant dans des environnements à risque constitue désormais un défi majeur. Or, on constate que, malgré l'attention accrue portée aux meurtres de journalistes, peu de progrès ont été accomplis pour les protéger. Le nombre de journalistes emprisonnés ou tués ne semble pas diminuer, et l'on ne voit pas davantage d'auteurs de ces crimes traduits en justice.

Ma délégation se joint à la déclaration de l'Union européenne. Je voudrais dès lors limiter mon intervention à trois points relatifs à la question de la protection des journalistes en situation de conflit : premièrement, le rôle des États; deuxièmement, l'importance de la prévention; et troisièmement, les nouveaux acteurs des médias.

Premièrement, les principes contenus dans la résolution 1738 (2006) doivent clairement être réaffirmés – et c'est ce que nous avons fait ce matin. Il est regrettable que des acteurs étatiques demeurent responsables de la majorité des actes de violence commis envers les journalistes. Il est inadmissible que, dans certains cas, des journalistes soient assimilés à l'une des parties au conflit pour avoir exprimé une opinion différente de la version officielle des événements.

En vertu du droit international relatif aux droits de l'homme, les États ont une responsabilité directe de respecter et de promouvoir la liberté d'expression. Ils doivent, d'une part, prendre des mesures efficaces pour prévenir des attaques contre les journalistes et d'autres personnes exerçant leur droit à cette liberté d'expression et, d'autre part, prendre toutes les dispositions pour lutter contre l'impunité des auteurs de crimes commis à l'encontre de journalistes.

Deuxièmement, la Belgique est convaincue qu'il faut investir dans la prévention pour lutter contre toutes

les formes de violence à l'encontre des journalistes, en étroite coopération avec les organisations non gouvernementales et les associations professionnelles. Le 7 mai dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, ma délégation s'est associée à la Fédération internationale des journalistes pour la tenue d'un événement intitulé « Finding Security in Unsafe Passages ». Ce sont les journalistes eux-mêmes et les experts des médias qui y ont exposé leurs stratégies de protection et les moyens dont ils ont besoin pour les mettre en œuvre.

Un cadre de soutien aux journalistes peut être créé par le biais des organisations non gouvernementales qui sont actives dans ce domaine. Il s'agit notamment de développer la préparation à une mission, de soutenir les journalistes en captivité et d'assurer le suivi psychologique des journalistes souffrant de séquelles post-traumatiques. À l'ère du numérique, il s'agit aussi de conscientiser les journalistes et autres opérateurs des médias à la protection de leurs sources d'information.

Troisièmement, le paysage des médias s'est modifié : bon nombre de journalistes et de blogueurs travaillent de façon indépendante, sans bénéficier de la protection que confère traditionnellement l'appartenance à de grands organes de presse et où à de grandes agences. Ils sont dans une situation plus vulnérable. Il en va de même pour leurs collègues de la presse locale, qui eux aussi sont plus exposés aux violences et aux persécutions, pour les mêmes raisons. La protection de leurs droits et de leur personne n'en devient que plus urgente, de même que la reconnaissance de leurs activités.

Les médias et les journalistes contribuent à la vision du monde des citoyens et des décideurs politiques. Sans journalisme, pas d'information et sans information, pas de possibilité de se former une opinion, ni, lorsque c'est nécessaire, de prendre les décisions qui s'imposent. Dans les situations de conflit, les journalistes exercent leurs responsabilités au prix de risques personnels. Il est essentiel de réaffirmer notre détermination à les voir protégés et à poursuivre ceux qui les mettent délibérément en danger.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas tient à remercier la présidence lituanienne du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative d'organiser cet important débat aujourd'hui.

En l'honneur de votre présidence du Conseil ce mois-ci, qu'il me soit également permis de vous dire en lituanien : « Aciu ponia Presidentas ».

Nous nous félicitons de l'adoption, ce matin, de la résolution 2222 (2015), dont nous nous sommes porté co-auteurs.

Bien entendu, je m'associe à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je vais lire une version abrégée de ma déclaration; la version intégrale sera publiée sur Twitter.

La liberté d'expression constitue une haute priorité pour mon pays. Elle est essentielle à la réalisation des trois objectifs poursuivis par le Royaume des Pays-Bas, ici aux Nations Unies : la paix, la justice et le développement. Dans sa résolution 1738 (2006), le Conseil de sécurité a condamné les attaques perpétrées contre les journalistes dans les situations de conflit. Néanmoins, – et comme d'autres orateurs l'ont dit- les journalistes, y compris les blogueurs, continuent d'être la cible d'agressions, de harcèlements, de détentions arbitraires et même d'exécutions extra-judiciaires. Au Royaume des Pays-Bas, nous gardons en particulier la mémoire de sept journalistes néerlandais qui ont perdu la vie ces dernières décennies dans différentes zones de conflit, tout simplement parce qu'ils faisaient leur travail.

Les menaces contre les journalistes ont une incidence directe sur leur rôle avant, pendant et après les conflits. Les journalistes jouent un rôle essentiel en publiant des informations relatives aux conflits, en révélant les horreurs de la guerre et en incitant à l'ouverture d'enquêtes en cas de violations. Les journalistes contribuent à créer une atmosphère de tolérance en recueillant et en diffusant des informations impartiales. Les médias jouent un rôle important dans la promotion des droits de l'homme, de la paix et du règlement des conflits.

Par conséquent, il est essentiel que les journalistes puissent travailler librement, sans ingérence et sans crainte. Dans l'ensemble, les journalistes jouent un rôle tout à fait particulier dans les pays touchés par un conflit, impliquant des risques considérables et des sacrifices personnels. Dans ce contexte, les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont un rôle spécifique à jouer en matière de protection des civils, y compris des journalistes. Un exemple à cet égard est la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à laquelle les Pays-Bas participent

avec près de 500 hommes et femmes. La liberté de la presse est un élément important de la démarche intégrée que nous appliquons au Mali, qui englobe la diplomatie, la défense et le développement.

La protection des journalistes en période de conflit est étroitement liée à la prévention et à la répression des actes de violence. Les actes de violence contre les journalistes doivent faire l'objet de poursuites. Au cours de ces 10 dernières années, environ 700 journalistes ont été tués de par le monde, pour avoir informé le public. Cela signifie qu'au moins un journaliste a été tué chaque semaine pendant 10 ans. Dans neuf cas sur 10, ces meurtres restent impunis.

Nous devons lutter contre cette impunité dont jouissent les auteurs d'actes de violence dirigés contre les journalistes. Premièrement, l'impunité perpétue la violence et littéralement, tue l'histoire. Deuxièmement, elle crée un climat d'autocensure. Les journalistes craignant pour leur vie ou celle de leurs proches s'abstiennent de couvrir certaines histoires, qui sont souvent celles qui méritent d'être portées à la connaissance du public. Il faut s'attaquer à cette impunité. Les poursuites constituent la meilleure prévention.

Là où une presse libre est menacée et où n'existent pas un journalisme d'investigation et un journalisme indépendant, la corruption et les activités illégales se développent librement. Les journalistes méritent d'être pleinement protégés – pas seulement en paroles, mais également en actes. À cet égard, je voudrais souligner l'importance du rapport du Bureau des services de contrôle interne portant sur les mandats relatifs à la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies publié l'an dernier (A/68/787). Ce rapport a souligné qu'il fallait en faire davantage en termes d'interventions pour assurer adéquatement la protection des civils, une protection dont les journalistes ont également et indubitablement besoin. Bien évidemment, c'est aux États qu'incombe la responsabilité de créer un environnement sûr pour les médias et d'enquêter sur les actes de violence commis contre les journalistes et de poursuivre leurs auteurs en justice.

Le Royaume des Pays-Bas se fait une joie de poursuivre sa coopération avec l'ONU et ses États Membres pour assurer une meilleure protection aux journalistes, ces porte-drapeaux de la liberté d'expression. Les journalistes jouent un rôle crucial en faveur de la paix, de la justice et du développement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier le Ministre des affaires étrangères de la Lituanie d'avoir convoqué cette réunion et d'y avoir pris part ce matin. Je voudrais féliciter la Lituanie pour sa présidence réussie du Conseil ce mois-ci. Je remercie le Vice-Secrétaire général de sa participation et M. Christophe Deloire, Directeur général de Reporters sans frontières, de sa déclaration. Je remercie également M^{me} Mariane Pearl, qui a enrichi le débat de ce matin en partageant avec nous son expérience et ses souffrances personnelles.

Le trois de ce mois, nous avons commémoré la Journée mondiale de la liberté de la presse, qui nous rappelle que la liberté de la presse est un droit fondamental, tel que stipulé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette journée est également l'occasion de rendre hommage aux journalistes qui ont perdu la vie en défendant les nobles principes de cette profession. La défense de la liberté de la presse, de la liberté d'expression et de l'accès à l'information n'est pas seulement indispensable à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Il s'agit également d'un élément fondamental du maintien de la paix et de la sécurité et de la prévention et du règlement des conflits. La liberté de recueillir et de diffuser l'information est essentielle pour renforcer l'état de droit, la démocratie, la justice sociale, les droits de l'homme, le développement économique et la prospérité sociale. Il est indispensable de connaître le contexte des problèmes qui se posent pour pouvoir en traiter et les résoudre. Il est crucial de garantir la liberté d'opinion pour pouvoir s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Le dernier rapport du Secrétaire général sur la protection des civils, publié en 2013 (S/2013/689), reflète l'ampleur des attaques dirigées contre les journalistes. Des centaines de journalistes ont été tués. Les journalistes sont également victimes d'enlèvements, de harcèlements, d'intimidations, de détentions arbitraires, de viols et d'assassinats. Malheureusement, les auteurs de ces actes n'ont pratiquement jamais à rendre des comptes. À ce stade, je voudrais évoquer les souffrances infligées aux journalistes au Moyen-Orient. En ce qui concerne la Syrie, le Secrétaire général indique dans le rapport, en se fondant sur le rapport de la commission d'enquête, que 84 journalistes avaient été tués dans ce pays depuis mars 2011. Les journalistes continuent

d'être victimes d'assassinats et de disparitions forcées en Syrie, commis par le régime et des groupes terroristes barbares, qui poursuivent le même objectif : réduire au silence ceux qui dénoncent les crimes commis à l'encontre du peuple syrien.

Je tiens à saluer le travail héroïque des journalistes, qu'ils soient syriens ou autres, qui nous permet de savoir ce qui se passe réellement en Syrie. Je parle ici de ceux qui ont sacrifié leur vie à cette noble mission. Je parle également des militants et des journalistes que le régime syrien a mis derrière les barreaux ou qui ont été enlevés par des groupes terroristes.

Nous réaffirmons ce qui a été dit dans le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils et appuyons les recommandations relatives aux mesures à prendre pour renforcer la protection des journalistes dans les zones de conflit. Nous appelons aussi à garantir la reddition de comptes pour tous les crimes commis contre les journalistes, en enquêtant rapidement et de façon indépendante et efficace sur ces crimes et en veillant à ce que leurs auteurs n'échappent pas à la justice. À cet égard, nous réaffirmons l'importance des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général relatives à la sécurité des journalistes et à la lutte contre l'impunité.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption par le Conseil de sécurité, ce matin, de la résolution 2222 (2015) qui traite de ces importantes questions et réaffirme l'importance qu'attache le Conseil à la protection des journalistes, et ce neuf ans après l'adoption de la résolution 1738 (2006) – jalon essentiel dans ce domaine qui a bénéficié de l'appui de l'ensemble des membres du Conseil, y compris l'État du Qatar qui assumait la présidence du Conseil en décembre 2006. L'appui du Qatar à la résolution 1738 (2006) résulte de l'intérêt qu'il porte à la promotion de la liberté de la presse et à la défense des journalistes. Cet intérêt s'est reflété dans de nombreuses actions menées par l'État du Qatar, dont la création du Centre de Doha pour la liberté de la presse en 2007, qui joue un rôle important dans le renforcement de la liberté de la presse et d'expression sur Internet.

Cet intérêt s'est aussi illustré par l'organisation de nombre de conférences et de séminaires, notamment la conférence sur la liberté de la presse organisée par l'UNESCO en 2009, à l'issue de laquelle a été adoptée la Déclaration de Doha, qui réaffirme la nécessité de garantir la liberté d'expression et la protection des journalistes. Entre autres conférences

qu'a accueillies l'État du Qatar, je citerai aussi la Conférence internationale sur la protection des journalistes en mission professionnelle périlleuse dans les zones de conflit armé, en 2012, organisée par la Commission nationale des droits de l'homme. Dans ces recommandations finales, la Conférence a demandé au Conseil des droits de l'homme de nommer un rapporteur spécial pour la protection des journalistes.

Pour terminer, la protection des journalistes est une question qui ne doit se prêter à aucune interprétation faisant fi de la nécessité pour les États et les parties à un conflit de respecter les obligations auxquelles ils ont souscrit au titre des traités internationaux. Partant, l'État du Qatar continuera de se conformer aux dispositions de ces traités qui garantissent le respect de la liberté d'opinion et de la liberté d'expression, ainsi que l'accès à l'information.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Ntwaagae (Botswana) (*parle en anglais*) : Le Botswana se joint aux autres, Madame la Présidente, pour féliciter votre pays de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de mai et vous assurer de notre plein appui et de notre coopération dans vos activités.

Nous nous félicitons vivement de l'initiative de la Lituanie de convoquer ce très important débat sur la protection des journalistes dans les situations de conflit. Avec le nombre sans précédent de conflits dans le monde et les fréquentes attaques contre les journalistes, qui menacent la liberté des médias, le débat d'aujourd'hui ne pouvait être plus opportun. En outre, comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015 (A/69/700), le développement durable ne peut se réaliser que là où prévalent la liberté de la presse, l'accès à l'information et la liberté d'expression. Cela en grande partie parce que ces conditions offrent un cadre multiforme et multidimensionnel pour des discussions constructives sur un large éventail de questions qui, en retour, contribuent à une gouvernance démocratique et sans exclusive ainsi qu'au développement humain durable.

Nous sommes conscients – et vivement préoccupés – des risques et des dangers accrus auxquels font face les journalistes travaillant dans les situations de conflit. La dernière série de décapitations de journalistes par des organisations terroristes nous

rappelle clairement la brutalité dont sont souvent victimes les professionnels des médias. Il est aussi profondément troublant de voir qu'ils sont directement ciblés tout simplement parce qu'ils font leur travail, alors même que ce travail non seulement nous permet de nous tenir informés, mais contribue invariablement à faire que le monde soit un endroit plus sûr.

L'adoption de la résolution 1738 (2006) par le Conseil de sécurité indique que ce dernier est conscient de la nécessité d'un effort international plus concerté pour garantir la sécurité des journalistes et lutter contre l'impunité des crimes commis à leur encontre, dont certains constituent des crimes contre l'humanité. Si l'on sait bien que la nature même de leur travail les expose au danger, c'est le nombre élevé d'actes de violence délibérés contre eux – notamment les enlèvements, la détention arbitraire et la torture – qui préoccupe le plus, d'autant que ces actes sont une violation directe du droit international humanitaire. Le Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux dispose explicitement que les journalistes bénéficient du droit de recevoir une protection tout autant que les civils dans les conflits armés internationaux. La résolution 1738 (2006) réaffirmait déjà qu'il incombe au premier chef aux parties à un conflit armé de prendre toutes les mesures voulues pour assurer la protection des civils touchés.

Toutefois, la mise en œuvre de la résolution a été médiocre sinon lamentable. Par exemple, nous continuons de voir qu'il n'y a que de très faibles niveaux de responsabilisation pour les attaques contre les journalistes, que les auteurs de crimes contre les journalistes sont en train d'échapper à la justice et que les États échouent manifestement à assumer leur responsabilité de protéger. C'est pourquoi il importe au plus haut point que la communauté internationale redouble d'efforts et renforce sa capacité d'aider les États à protéger leur population contre toute atteinte. De plus grand efforts doivent être entrepris aux fins d'instaurer la responsabilisation et de lutter contre l'impunité, car c'est – comme nous le savons tous très bien – l'élément dissuasif le plus efficace.

La volonté dont doivent faire preuve à cet égard les États au niveau national est essentielle et on ne saurait trop y insister. La difficile question qui se pose est donc la suivante : Est-ce comme cela que nous allons y parvenir? Comment pouvons-nous, en tant que membres responsables de la communauté internationale, faire que ce monde soit plus sûr pour les journalistes afin qu'ils

puissent faire leur travail? Nous n'avons peut-être pas de réponse définitive à cela, et nous ne pouvons pas couvrir tout ce qui peut être dit dans les interventions d'aujourd'hui, mais le Botswana reste fermement convaincu que la liberté d'expression et des médias indépendants sont essentiels pour le développement durable. L'information est le pouvoir, et c'est pour l'accès à cette information que les journalistes risquent leur vie. C'est pourquoi il faut qu'elle soit d'urgence traduite en politiques de développement national et en interventions aux fins d'améliorer le sort de l'humanité.

En conclusion, je tiens à réaffirmer l'appui du Botswana aux efforts de la communauté internationale visant à protéger la vie de civils innocents, y compris les journalistes sans lesquels le monde pourrait bien être moins stable, moins sûr et moins bien armé pour la transition vers le nouveau programme de développement que nous attendons tous avec impatience en 2015.

La Présidente (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

M. Petersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, mais je voudrais formuler quelques observations supplémentaires.

Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence lituanienne du Conseil de sécurité d'avoir inscrit de nouveau cette importante question à l'ordre du jour du Conseil. Comme d'autres orateurs l'ont fait, je tiens aussi à féliciter la Lituanie de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2222 (2015).

L'action menée par le Danemark en faveur de la liberté des médias, notamment en protégeant les journalistes, fait partie intégrante de ses efforts de longue date pour renforcer la société civile et le respect des droits de l'homme. Les droits des journalistes et la liberté des médias doivent être protégés dans le monde entier. Malheureusement, la persécution de journalistes n'est pas un phénomène confiné à un petit nombre de pays. Le Danemark estime que les journalistes doivent être protégés afin de pouvoir faire leur travail sans avoir à craindre des représailles, des attaques ou pire encore.

Dans un trop grand nombre de pays, l'État adopte des lois pour empêcher les médias de critiquer ceux qui sont au pouvoir. Ce phénomène est profondément préoccupant, même s'il n'est pas nouveau. Il existe toutefois un phénomène nouveau et tout aussi préoccupant, à savoir que les journalistes sont maintenant délibérément pris pour cible, non seulement

par des régimes répressifs, mais également par des organisations et des milices terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant. Il n'y avait pas eu, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, un si grand nombre de conflits armés intra-étatiques et interétatiques. Malheureusement, cela se reflète également dans le nombre de journalistes tués. Rien que l'année dernière, comme cela a été mentionné aujourd'hui, 61 journalistes ont été tués, et on en compte déjà 25 cette année.

Le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, adopté en 2012, a marqué une étape importante dans le cadre des efforts déployés pour garantir la sécurité des journalistes dans le monde entier. Cependant, la protection des journalistes et de la liberté des médias est un effort continu qui ne peut aboutir qu'au moyen d'initiatives émanant du sommet, qui doivent s'accompagner de mesures concrètes sur le terrain.

À la Conférence mondiale sur la liberté de la presse de 2015, qui s'est tenue le mois dernier à Copenhague, le Ministre danois du commerce extérieur et de la coopération au développement a lancé deux initiatives en vue de renforcer la liberté des médias dans les pays en développement et dans les États fragiles. Les deux initiatives comportent des volets importants pour la protection des journalistes – un programme d'une valeur d'environ 2 millions de dollars qui seront versés par l'intermédiaire de l'Association mondiale des journaux, auxquels s'ajouteront 750 000 dollars versés par l'intermédiaire de l'organisation International Media Support en coopération avec la Fédération internationale des journalistes.

Je souhaite terminer en faisant écho à ce que certains de mes collègues ont déjà souligné : la liberté d'opinion et d'expression est un droit fondamental de la personne. Le présent débat et l'adoption de la résolution 2222 (2015) représentent une importante contribution à nos efforts communs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation lituanienne d'avoir organisé le présent débat. Nous apprécions le document de réflexion distribué par la présidence (S/2015/307, annexe), et nous remercions de leur contribution les personnalités qui ont présenté des exposés.

En premier lieu, ma délégation appuie fermement l'évaluation faite par la Lituanie dans le document

de réflexion, à savoir que le problème n'est pas tant l'absence de règles que la non-application de la législation existante visant à protéger les journalistes qui travaillent dans des zones de conflit. Il convient donc de réaffirmer que la protection des journalistes dans toutes les situations relève avant tout de la responsabilité de chaque État, et les États doivent tout mettre en œuvre pour honorer cette obligation, comme l'a toujours soutenu ma délégation.

Il est également vrai que la menace qui pèse sur les journalistes, comme sur tous les civils en situation de conflit armé, a considérablement évolué au cours des dernières années, en particulier du fait de la nature changeante et du nombre croissant des conflits armés, qui font souvent courir des risques particuliers aux journalistes. Il faut donc que tous les États et toutes les parties déploient des efforts concertés pour garantir la sécurité des journalistes dans les situations de conflit.

La Constitution indienne et sa législation nationale pertinente garantissent la liberté d'expression et le libre fonctionnement des médias, en ligne et hors ligne, en vue de bâtir des sociétés et des démocraties ouvertes, pacifiques et instruites. Nous avons adhéré aux Conventions de Genève en 1950 et nous les appuyons pleinement. Nous sommes déterminés à protéger les droits de tous les citoyens, notamment les journalistes, comme le stipulent les instruments internationaux auxquels l'Inde est partie.

S'agissant des questions spécifiques abordées dans le document de réflexion, nous tenons à faire les trois observations suivantes.

Premièrement, s'agissant de la lutte contre l'impunité et de la sécurité des journalistes dans les zones contrôlées par des acteurs non étatiques, nous rappelons l'exigence formulée par le Conseil de sécurité dans la résolution 1738 (2006) et l'appel lancé dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, la dernière en date étant la résolution 69/185, afin que toutes les parties à des conflits armés respectent pleinement leurs obligations et que les États Membres luttent contre l'impunité. Les États Membres ont une responsabilité particulière en ce qui concerne les acteurs non étatiques, en particulier les groupes terroristes, qui agissent au mépris de la loi en toute impunité.

La communauté internationale a été témoin d'actes commis par des groupes terroristes non étatiques contre des journalistes dans un passé plus ou moins récent. Cependant, même les groupes terroristes non étatiques

ne peuvent rester hors d'atteinte. Nous estimons que le Conseil de sécurité, l'organe de l'ONU auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit se montrer ferme. À cette fin, il doit utiliser les instruments juridiques et les informations à sa disposition pour inciter les États Membres à prendre des mesures contre ces acteurs non étatiques. Le Conseil doit aider les États Membres qui en ont besoin à renforcer leurs capacités nationales pour prendre les mesures nécessaires.

Deuxièmement, en ce qui concerne les meilleures pratiques permettant d'assurer la sécurité des journalistes en période de conflit, nous estimons que les journalistes doivent, premièrement, respecter le droit national pertinent dans les pays où ils se trouvent; deuxièmement, rechercher l'accès par des moyens légaux; et troisièmement, rester strictement neutres et impartiaux et ne pas devenir des parties au conflit. En suivant ces précautions, il sera plus facile pour les États Membres de protéger les journalistes, de leur faciliter la tâche et de garantir qu'ils deviendront des catalyseurs du règlement des conflits et de la consolidation de la paix. De leur côté, les gouvernements nationaux doivent mettre en place des mécanismes de protection des journalistes et de leur matériel, en particulier lorsque ceux-ci donnent des informations sur le lieu où ils se trouvent et établissent un contact avant de se rendre sur place, et ils doivent s'abstenir d'imposer des restrictions arbitraires, à moins que cela ne soit absolument nécessaire.

Troisièmement, dans le contexte des missions de maintien de la paix, si nous convenons qu'en matière d'application des mandats, il faut mettre un accent particulier sur la protection des journalistes en tant que catégorie particulière de civils qu'il importe de protéger, nous tenons à réitérer que cette responsabilité incombe aux États Membres qui accueillent des opérations de maintien de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Bonser (Canada) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement canadien est profondément préoccupé par l'augmentation des actes de violence contre des journalistes et d'autres professionnels des médias dans les situations de conflit armé. Nous appuyons l'initiative de la Lituanie pour appeler l'attention sur ce problème.

Il apparaît de plus en plus évident que les professionnels des médias sont délibérément pris pour

cible, en violation du droit international humanitaire. Le Canada aimerait souligner, en particulier, l'importance d'obliger les responsables de crimes contre des journalistes dans des situations de conflit à rendre compte davantage de leurs actes. À cela s'ajoute la nécessité d'assurer la sécurité et la protection des journalistes dans les zones de conflit, y compris celles contrôlées par des groupes terroristes.

Mais avant d'aller plus loin, le Canada tient à souligner l'importance que le préjudice causé aux populations civiles en général continue de faire l'objet d'une attention soutenue et complète du Conseil et de tous les États Membres. Nous sommes extrêmement préoccupés par l'ampleur des souffrances infligées aux civils et des déplacements de populations causés par les conflits armés. Cette situation témoigne d'un moins grand respect du droit international humanitaire, auquel il faut absolument remédier. Nous pouvons faire plus, en commençant par saisir les occasions comme celle-ci de répondre aux graves préoccupations liées à la protection des civils, et en nous engageant à réduire ce problème de plus en plus préoccupant des souffrances inutiles infligées aux civils.

(l'orateur poursuit en français)

La diffusion d'informations de presse exactes et impartiales depuis les zones de conflit s'avère fondamentale pour l'intérêt public. Les images et les nouvelles ont une incidence sur notre façon de faire face aux conflits armés et d'y remédier. Les journalistes – et de plus en plus, les citoyens et les journalistes sur les réseaux sociaux – qui rendent compte de la situation dans des zones de conflit s'exposent à de nombreux dangers. Mais le plus troublant est de constater que les groupes armés s'en prennent souvent spécifiquement aux journalistes. En fait, les trois dernières années ont été les plus meurtrières pour les journalistes depuis que le Comité pour la sauvegarde des journalistes a commencé à suivre la situation il y a plus de deux décennies.

Le droit international humanitaire, en son état actuel, assure une protection adéquate. En vertu de ses dispositions, les professionnels des médias travaillant dans des zones de conflit sont considérés comme des civils, de sorte qu'il faut les protéger aussi longtemps qu'ils bénéficient de ce statut. Le problème le plus grave n'est pas l'absence de règles pour protéger les civils, mais plutôt le fait de ne pas appliquer les règles existantes et de ne pas s'employer systématiquement à enquêter sur les violations, à traduire en justice leurs auteurs et à les punir, en vertu du droit international humanitaire.

(l'orateur reprend en anglais)

Le groupe État islamique en Iraq et au Levant s'est rendu coupable de certains des meurtres de journalistes les plus horribles et les plus médiatisés, en l'occurrence l'enlèvement et la décapitation de journalistes indépendants américains et japonais, James Foley, Steven Sotloff et Kenji Goto. Le plus souvent, cependant, ce sont les journalistes et les professionnels des médias locaux qui sont la cible de menaces et d'attaques, comme nous en sommes témoins dans toutes les zones de conflit, y compris en Syrie, en Iraq, en Ukraine et en Somalie. À l'heure où les tensions s'accroissent au Burundi, le Canada est préoccupé par les informations selon lesquelles les représentants des médias sont forcés de quitter le pays.

Tous les États Membres doivent faire en sorte que les journalistes puissent travailler dans un environnement sûr et propice, y compris en toute indépendance et sans avoir à craindre la violence ni les détentions arbitraires. Par ailleurs, qu'il s'agisse des journalistes ou de tous les autres civils, il faut mettre fin aux souffrances et aux sévices qui leur sont infligés délibérément, et obliger les responsables de tels actes à en rendre compte. La communauté internationale ne doit pas rester silencieuse face à ce problème. C'est pourquoi nous demandons à tous les États Membres de veiller à ce que nous continuions à nous pencher sur la protection des civils et à agir avec détermination en faveur de celle-ci.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Luxembourg.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Permettez-moi, Madame la Présidente, de remercier la présidence lituanienne d'avoir organisé le présent débat public. Les présentations faites ce matin montrent à quel point la protection des journalistes en période de conflit armé est un sujet important qui mérite de figurer à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Le Luxembourg souscrit pleinement à l'intervention de l'Union européenne.

Depuis le dernier débat public consacré à ce thème (voir S/PV.7003), il y a presque deux ans, nous avons été témoins d'une escalade dans l'horreur. Nous avons tous en mémoire les images brutales de la décapitation de James Foley, Steven Sotloff et Kenji Goto; ces journalistes qui n'avaient d'autre ambition que d'informer le public sur la réalité de la guerre. Ils font partie des 88 journalistes qui ont payé de leur vie

l'exercice de leur profession depuis janvier 2014, la plupart dans les situations de conflit en Iraq, en Somalie, en Libye et en Syrie. Et l'année 2015 a débuté de la manière la plus dramatique qui soit pour la liberté de la presse, quand deux hommes armés ont fait irruption dans les locaux de *Charlie Hebdo* et ont froidement exécuté huit journalistes ainsi que quatre autres personnes. Le Conseil de sécurité a condamné avec la plus grande fermeté toutes ces attaques en insistant sur la nécessité de traduire en justice leurs auteurs.

Mais le plus souvent, ces attaques passent inaperçues, parce que la plupart des victimes sont des journalistes locaux dont le sort se confond avec celui de centaines d'autres civils tués. Des centaines d'autres journalistes sont oubliés parce qu'ils crouissent dans des prisons où ils sont souvent torturés.

La grande majorité de ces crimes reste impunie. Alors que 749 journalistes ont été assassinés depuis 1992, selon le Comité pour la protection des journalistes (Committee to Protect Journalists), dans près de 90 % des cas, l'impunité a été totale. Ces chiffres sont inacceptables. La résolution 1738 (2006) et la résolution 2222 (2015), que le Conseil de sécurité vient d'adopter, insistent à juste titre sur le fait que, selon le droit international humanitaire, les journalistes en temps de conflit armé doivent être considérés comme des personnes civiles et doivent être respectés et protégés en tant que tels. Elles rappellent la responsabilité des États de poursuivre en justice quiconque a violé le droit international humanitaire. La lutte contre l'impunité doit en effet être au centre de nos efforts pour la protection des journalistes en période de conflit armé. Chaque crime impuni est un encouragement pour tous ceux qui veulent réduire au silence la vérité dont on sait qu'elle est la première victime de la guerre.

Dans ce contexte, nous saluons la résolution 68/163 adoptée par l'Assemblée générale le 18 décembre 2013, qui a proclamé le 2 novembre Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes et engagé les États Membres à prendre des mesures précises pour combattre la culture d'impunité. Le Luxembourg s'est porté coauteur de cette résolution parce que nous sommes convaincus que la lutte contre l'impunité est cruciale pour préserver la liberté d'expression. Nous nous félicitons également de l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité lors de la troisième réunion organisée en novembre 2014 par

l'UNESCO en collaboration avec le Conseil de l'Europe, ainsi que des débats menés au Conseil des droits de l'homme.

Il est évident que la collaboration de tous les acteurs est nécessaire si nous voulons vraiment changer les choses sur le terrain et garantir ainsi la liberté d'expression. Nous encourageons une coopération accrue entre les gouvernements, les organisations internationales et régionales, les différentes entités des Nations Unies, au siège et sur le terrain, la société civile et les représentants des médias afin d'améliorer la protection des journalistes en temps de conflit.

Par le présent débat public et la résolution qu'il a adoptée aujourd'hui, le Conseil de sécurité a clairement indiqué sa volonté d'œuvrer au respect et à la protection des journalistes en période de conflit armé, journalistes qui, par leur travail, et parfois au prix de leur vie, contribuent à défendre les valeurs et les libertés sur lesquelles l'ONU fonde son action. Il a aussi reconnu les risques spécifiques auxquels font face les femmes journalistes. Nous espérons que sur cette base, et sur la base des prochains rapports du Secrétaire général, le Conseil de sécurité saura assurer le suivi nécessaire de cette importante question.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Logar (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence lituanienne d'avoir pris l'initiative de convoquer l'important présent débat public de haut niveau, ainsi que le Vice-Secrétaire général et les deux invités pour leurs exposés.

La Slovaquie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Le journalisme est une des professions les plus influentes mais aussi les moins respectées et les plus dangereuses au monde aujourd'hui. Les faits survenus ces derniers mois, notamment la prise en otage et la décapitation de journalistes par des acteurs non étatiques, tel l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL), montrent que, dans les situations de conflit contemporaines, les attaques visant des journalistes ne sont pas une retombée du conflit mais plutôt une question de première ligne.

Il est important de souligner que, au titre du droit international humanitaire, les journalistes, en période de conflit armé, sont considérés comme des civils et ont droit à la même protection que la population civile. Leur

travail les expose souvent à des risques particuliers d'intimidation, de harcèlement et de violence dans des situations de conflit armé. C'est aux États que revient la responsabilité principale d'assurer la protection des journalistes sur les territoires relevant de leur juridiction, y compris en enquêtant sur toute attaque dont ils sont la cible. Pourtant, dans la plupart des cas, les auteurs de crimes contre les journalistes, les professionnels des médias et le personnel associé échappent à la justice et personne n'est tenu pour responsable. De telles réalités sont inquiétantes et il faut y faire face.

Quand les États ne veulent pas ou ne peuvent pas garantir la justice eux-mêmes, les victimes comptent sur la possibilité d'obtenir justice en dehors des instances nationales. Nous saluons donc les efforts en cours visant à réunir des éléments de preuve relatifs aux atrocités commises par les membres de l'EIIL, ainsi que les efforts faits par la Procureure de la Cour pénale internationale pour étudier la possibilité d'exercer une compétence *ratione personae* pour les atrocités commises par l'EIIL. La lutte contre l'impunité ne peut être remportée par une seule partie prenante. Nous avons besoin de partenariats et d'une coopération renforcés pour atteindre l'objectif souhaité, y compris par le Conseil de sécurité – seul organe autorisé à déférer des cas d'atrocités à la Cour pénale internationale, même quand un État n'est pas partie au Statut de Rome.

Nous devons tout mettre en œuvre pour régler le problème de l'impunité, qui ne fait qu'entraîner de nouvelles violences contre les journalistes, créer une culture de la peur et des conditions propices à d'autres anomalies systémiques, et entraver la reconstruction après un conflit, l'état de droit et la paix et la stabilité à long terme.

Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser des zones contrôlées par des terroristes et des acteurs non étatiques devenir des trous noirs de l'information. Nous devons prendre acte des choix courageux des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé qui se rendent dans des zones de guerre pour relater les atrocités et les souffrances de civils innocents, même au péril de leur vie. Pour assurer la sécurité des journalistes, une approche axée sur la problématique hommes-femmes est nécessaire afin de s'attaquer à la situation des femmes journalistes qui courent davantage de risques d'être victimes de violences sexuelles, souvent employées comme arme de guerre dans les zones de conflit.

Je rappelle que le Conseil de sécurité n'est pas le seul organe à s'attaquer à ces questions, différents organes de l'ONU ayant adopté des résolutions relatives à la sécurité des journalistes. L'Assemblée générale a également affirmé qu'il est nécessaire de mettre fin à l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes en proclamant le 2 novembre Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes.

Pour terminer, je tiens à souligner que nous condamnons la violence à l'égard des journalistes et des professionnels des médias, qu'ils soient ou non dans des situations de conflit, étant donné que cela a de graves répercussions sur la liberté d'expression et sur les droits de l'homme en général. Il doit y avoir une tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de violence contre des journalistes. Face à cette tendance inquiétante, le Conseil de sécurité doit continuer à rester attentif. L'adoption de la résolution 2222 (2015) aujourd'hui est un pas important dans cette direction, et c'est également pour cette raison que la Slovénie s'en est portée coauteur.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Schieb (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cet important débat. L'Allemagne s'associe à la déclaration faite aujourd'hui au nom de l'Union européenne.

Depuis notre dernier débat sur cette question en juillet 2013 (voir S/PV.7003), le nombre d'actes de violence ou même d'attaques meurtrières contre des journalistes n'a cessé d'augmenter. Selon la Fédération internationale des journalistes, 118 journalistes et professionnels des médias ont été délibérément tués et 17 autres ont subi des accidents mortels en 2014. Nous pleurons la disparition de la correspondante de guerre allemande Anja Niedringhaus, brutalement assassinée en Afghanistan en avril 2014. Sa mort a privé l'Allemagne et l'Afghanistan d'une bâtisseuse inlassable de passerelles, mue par un profond sentiment d'humanisme et de respect des autres cultures.

Les journalistes indépendants sont nos yeux et nos oreilles dans ce monde de plus en plus complexe. Notre compréhension des guerres et des crises actuelles serait sérieusement limitée sans leurs courageuses contributions. Il est donc de notre devoir de les protéger de la meilleure façon possible. Pour ce faire, nous devons d'abord comprendre les défis qui se présentent à eux. Ces dernières années, le monde des médias a connu de

profonds changements. De plus en plus de journalistes et de blogueurs indépendants sont des citoyens qui se joignent à l'ensemble des médias plus traditionnels. Aujourd'hui, les agences et les organismes de presse préfèrent recruter du personnel temporaire. De ce fait, il est plus difficile d'assurer la protection d'un plus grand nombre de journalistes indépendants qui souvent ne bénéficient pas du soutien logistique fourni par l'employeur.

Dans nombre de conflits actuels, les groupes armés non étatiques, tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida et les Chabab, sont devenus les acteurs principaux. Les journalistes sont souvent dans le plus grand danger dans les zones contrôlées par ces groupes armés non étatiques qui, de manière flagrante et délibérée, font fi du droit international. Dans le même temps, ces journalistes sont souvent la seule source d'information indépendante dans un environnement caractérisé par une situation d'anarchie. En d'autres termes, les journalistes sont souvent le plus vulnérables exactement là où ils sont le plus nécessaires. Le moment est venu de redoubler d'efforts pour améliorer la protection des journalistes. Qu'il me soit permis de signaler quatre domaines où il faut faire davantage.

Tout d'abord, s'agissant des systèmes d'alerte efficaces, nous appelons tous les États à s'employer activement à assurer la sécurité des journalistes se trouvant sur leur territoire. Cela signifie également que, dans la mesure du possible, les États doivent avertir les journalistes et les professionnels des médias dans les zones de conflit des dangers et des risques imminents afin de leur permettre de prendre les précautions nécessaires.

Deuxièmement, pour ce qui est du principe de responsabilité, tous les États doivent faire de leur mieux pour traduire en justice les auteurs de crimes commis contre des journalistes. Il est tout simplement inacceptable que l'application du principe de responsabilité pour les auteurs de tels actes soit pratiquement inexistante à l'heure actuelle. Si l'obligation de rendre des comptes n'est pas réalisable à l'échelon national, c'est à la Cour pénale internationale que revient la responsabilité de juger les affaires qui constituent des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité. Nous encourageons le Secrétaire général à inclure régulièrement des informations sur la sécurité des journalistes et les attaques délibérément perpétrées contre eux dans ses rapports. Nous croyons, comme cela est indiqué dans le document de réflexion (S/2015/307,

annexe) que cela pourrait aider à lutter contre la culture de l'impunité dont jouissent les auteurs de crimes commis contre des journalistes.

Troisièmement, en matière de formation, les journalistes ne doivent être envoyés dans des zones de conflit qu'après avoir suivi une formation professionnelle sur la sécurité. Les agences de presse doivent veiller à ce que leur personnel indépendant soit également bien préparé en la matière. L'Allemagne tient à ce que les journalistes aient les compétences requises pour gérer les situations de conflit. L'Académie Deutsche Welle, financée par l'État, apporte son concours à une vaste gamme de projets locaux sur le journalisme dans les zones de conflit, la sécurité des journalistes et leur accompagnement psychologique. L'Académie organise aussi une formation en ligne pour les journalistes internationaux en vue de les former à la sécurité numérique et d'assurer leur protection contre les agressions en ligne et la surveillance ciblée.

Quatrièmement, nous encourageons vivement le Conseil de sécurité à poursuivre le débat sur la protection des journalistes. Nous nous félicitons de l'adoption de la présente résolution 2222 (2015), dont l'Allemagne est également coauteur. Cette résolution conséquente transmet un message important et signale également que nous devons redoubler d'efforts pour mieux mettre en œuvre les règles en vigueur.

L'horrible attentat perpétré contre le journal français *Charlie Hebdo* nous a rappelé l'amère réalité que les journalistes et la liberté de la presse sont menacés non seulement dans les zones de conflit, mais potentiellement partout dans le monde. Même dans des sociétés par ailleurs pacifiques, nous ne pouvons pas considérer la liberté de la presse comme allant de soi. Nous devons la défendre partout dans le monde et tout le temps. Cet effort constant exige la participation d'une société civile active et dynamique. Nous appelons donc tous les pays et les organisations régionales à créer un environnement où la société civile puisse opérer librement et à reconnaître le rôle important de la liberté de la presse. Les attaques contre des journalistes sont donc non seulement des attaques contre des personnes, mais elles constituent également une attaque contre un des fondements des sociétés libres et démocratiques. Le Conseil peut être assuré que la protection et la promotion de la liberté de la presse et de la liberté d'expression sont et resteront l'une des priorités absolues de l'Allemagne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie..

M. Kolga (Estonie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie sincèrement, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat public sur la protection des journalistes en période de conflit.

Malheureusement, nous avons été les témoins ces dernières années de nombreuses attaques barbares à l'encontre de journalistes, et ce nombre n'a pas diminué. C'est pourquoi nous estimons extrêmement important que le Conseil de sécurité examine cette question de manière périodique et plus fréquemment. L'Estonie se félicite de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2222 (2015) sur la protection des journalistes. Nous sommes fiers d'en avoir été l'un des coauteurs et tenons à remercier la présidence lituanienne pour son travail acharné.

L'Estonie souscrit à la déclaration faite plus tôt par l'observateur de l'Union européenne.

L'Estonie est convaincue de l'importance de la liberté d'expression et de la liberté de parole. C'est souvent grâce au travail inlassable de journalistes sur la ligne de front des conflits les plus dangereux que toute la lumière est faite sur les questions les plus graves qui préoccupent la communauté internationale. En de nombreuses occasions, la crédibilité des informations fournies par les journalistes qui travaillent parfois dans des conditions extrêmement difficiles et sacrifient leur propre bien-être, peut contribuer à sauver des vies.

Lorsqu'un conflit armé éclate, c'est souvent, dit-on, la vérité qui en est la première victime. Étant donné que, de nos jours, l'information se déplace à la vitesse de la lumière, il est de la plus haute importance de porter à l'attention du public et le plus rapidement possible des informations précises et impartiales sur les zones de conflits. Mais ceci a souvent un prix. Malheureusement, les journalistes, les correspondants et les professionnels des médias, en particulier ceux qui travaillent dans les zones de conflit, sont devenus les cibles délibérées d'attaques brutales, des attaques d'une inhumanité sans précédent. Les journalistes sont humiliés, emprisonnés, torturés, exécutés ou assassinés par leur propre gouvernement, par les parties au conflit ou par des organisations terroristes, qu'il s'agisse de décapitations de Daech ou des exécutions organisées par Al-Qaïda. Cela peut arriver par ailleurs dans les locaux pacifiques d'un journal satirique, comme cela a été le cas pour *Charlie Hebdo*.

Malgré l'attention accrue de la communauté internationale, très peu de progrès ont été faits pour

limiter le nombre de journalistes tués – 370 au cours des dix dernières années – et traduire les auteurs de ces actes en justice. Outre que leur vie est menacée, les journalistes travaillant dans des zones de conflit se heurtent à de nombreux obstacles : accès refusé, censure et harcèlement, détentions arbitraires et attaques directes.

Les organisations internationales, les gouvernements, les médias et les autres acteurs doivent travailler de concert afin de renforcer la sécurité des journalistes et de demander des comptes aux responsables des attaques. Compte tenu des instruments internationaux en vigueur, qui comprennent la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Troisième Convention de Genève et son Protocole additionnel, la résolution 1738 (2006) et bien d'autres encore, ce cadre judiciaire nécessaire devrait également être suffisant pour protéger les journalistes même lorsqu'ils nous informent depuis une zone de conflit. Or, les auteurs de crimes contre des journalistes échappent malheureusement à la justice dans la quasi-totalité des cas.

Il importe de promouvoir les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'état de droit et de continuer de rappeler qu'une attaque commise contre un journaliste est une attaque commise contre un civil et, qu'elle se produise dans un conflit armé international ou autre, qu'elle constitue un crime de guerre au titre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

À notre sens, la lutte contre l'impunité et la condamnation en justice des auteurs de crimes aussi effroyables contre des journalistes sont la meilleure dissuasion possible pour tout contrevenant futur. Si nous convenons que les gouvernements des pays en conflit doivent être les premiers à poursuivre les responsables, nous engageons fermement le Conseil à envisager de renvoyer ces affaires à la Cour pénale internationale.

En conclusion, l'Estonie, en sa qualité de membre du Conseil exécutif de l'UNESCO, appelle tous les acteurs pertinents à appuyer le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité et les engage à échanger leurs pratiques optimales sur la sécurité des journalistes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Pyvovarov (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence lituanienne

de la tenue du présent débat sur la protection des journalistes.

L'Ukraine s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne sur cette question.

Ma délégation se félicite de la résolution 2222 (2015) adoptée aujourd'hui, important document dont nous sommes heureux d'avoir été l'un des coauteurs.

Le sujet d'aujourd'hui est particulièrement névralgique pour mon pays, qui poursuit en ce moment sa lutte contre l'agression hybride de la Russie, et nous sommes reconnaissants de cette occasion de faire quelques observations qui nous paraissent importantes.

Il ne fait pas de doute qu'aujourd'hui, l'information influe directement sur les grands processus politiques mondiaux. Au cours des deux dernières années, le monde a assisté à une augmentation régulière du nombre des journalistes tués ou blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Malheureusement, l'une des principales raisons de cette situation inadmissible est la multiplication du nombre des zones d'instabilité, le caractère imparfait des mécanismes juridiques internationaux existant en matière de protection des journalistes, et l'impunité de ceux qui commettent des crimes et qui entravent l'activité professionnelle des journalistes.

L'Ukraine estime qu'un journalisme libre, indépendant, responsable et professionnel est la base des sociétés démocratiques civiles modernes. Mon pays appuie tous les mécanismes internationaux visant à renforcer la protection des journalistes de par le monde, en particulier ceux que propose le Conseil des droits de l'homme. L'Ukraine prend également une part active au travail réalisé par l'UNESCO afin de renforcer l'action intergouvernementale face aux actes de violence et d'agression contre des journalistes travaillant dans des zones dangereuses et à haut risque.

Mon pays est un fervent partisan de la mise en œuvre globale et concrète des principes énoncés dans le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, que nous considérons comme un document important pour contrecarrer au niveau mondial l'impunité des personnes et des entités criminelles qui menacent directement les représentants des médias dans les foyers de tension.

Le renforcement des activités professionnelles des organisations non gouvernementales dans le monde pourrait également devenir un élément important des

efforts visant à améliorer globalement la sécurité des journalistes. Ces organisations non gouvernementales doivent continuer d'attirer l'attention des gouvernements sur les insuffisances des pratiques existantes de protection physique et juridique des représentants des médias. Nous pensons qu'une coopération étroite entre les différentes entités gouvernementales et les organisations non gouvernementales peut permettre une évolution positive, notamment en ce qui concerne la révision de la liste des nouveaux domaines de l'information, dans lesquels les journalistes devraient avoir les mêmes droits que s'ils travaillaient dans des zones d'instabilité, par exemple la blogosphère et les réseaux sociaux.

L'Ukraine est convaincue qu'il est nécessaire d'améliorer les efforts déployés par les experts internationaux en vue de perfectionner le processus d'enquête et de demander des comptes à ceux qui attentent aux droits légitimes des journalistes travaillant dans des zones d'instabilité.

Nous rendons également hommage aux journalistes qui sont morts ou qui ont été blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Notre pays continuera de défendre activement un journalisme libre et sûr et nous considérons l'ONU et le Conseil de sécurité comme les acteurs principaux s'agissant du renforcement des droits et des libertés fondamentaux des journalistes au niveau mondial.

Je suis fier de pouvoir dire qu'en Ukraine, en dépit de toutes les difficultés internes par lesquelles on nous fait passer, un journalisme indépendant représentant tous les courants d'opinion est désormais une réalité. Il constitue maintenant un puissant outil pour poursuivre les transformations démocratiques de notre société et traduit le besoin qu'a actuellement notre peuple de vivre dans un climat de liberté d'expression, de vivre dans un pays où l'on n'est pas menacé d'emprisonnement si son opinion ne correspond pas à la position officielle.

Notre journalisme national indépendant est l'un des grands facteurs qui ont inspiré une révolution pleine de dignité, il y a plus d'un an de cela. À cause des nombreuses enquêtes impartiales effectuées par les médias ukrainiens et de courageux journalistes, notre société a découvert l'ensemble des aspects terrifiants de la vie et de la corruption ambiante sous l'ancien régime pro-russe. Les journalistes ukrainiens sont réellement devenus un quatrième pouvoir, formant un solide mécanisme public de contrôle de nos hauts responsables et hommes politiques, et permettant ainsi

une plus grande transparence et un fonctionnement plus démocratique du secteur public.

Le Gouvernement ukrainien et ses organes compétents font tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger les journalistes. Le 14 mai, notre Parlement a adopté une loi d'amendement portant sur certains décrets législatifs promulgués en Ukraine aux fins du renforcement des garanties dont bénéficient les activités professionnelles légales des journalistes en Ukraine. Cette loi offre des garanties de sécurité supplémentaires pour les activités professionnelles légales des journalistes, entraînant certaines modifications du code pénal ukrainien. Elle prévoit également des garanties sociales supplémentaires pour les journalistes et leurs familles.

Depuis plus d'un an, l'Ukraine subit l'agression de la Fédération de Russie, qui occupe une partie de notre territoire souverain, la République autonome de Crimée, et poursuit ses actions militaires hostiles contre mon pays dans les régions de Donetsk et de Louhansk.

Tous ces facteurs ont eu de graves conséquences sur les journalistes qui travaillent en Ukraine, et qui sont en butte à une multiplication des crimes à leur encontre, à un point encore jamais atteint dans toute l'histoire de notre pays depuis son indépendance. Notre propre exemple a montré clairement au monde entier que l'information pouvait être utilisée non pour promouvoir les valeurs et principes démocratiques mais comme méthode visant à provoquer, alimenter et entretenir des conflits exportés, à faire subir un lavage de cerveau aux citoyens des deux côtés de la frontière et à mentir sur les véritables raisons et les conséquences de cette agression militaire impudente en plein centre de l'Europe.

Depuis le début de la crise, les Ukrainiens et le reste du monde ont pu ressentir et constater la différence évidente qui existe entre le journalisme international indépendant et ce que donne le travail de type propagande fourni par les Russes, avec ses scènes ridicules de théâtre télévisuel élaborées essentiellement à des fins de consommation interne. Ces activités des médias contrôlés par le Kremlin sont en violation directe de la Convention européenne relative à la télévision transfrontière, qui a été signée par la Russie en 2006. Cette Convention n'est malheureusement qu'un document international de plus dont ce pays fait comme s'il n'existait pas.

Les comptes-rendus de l'ensemble des missions de surveillance internationale démontrent de façon

concluante et factuelle que de nombreux cas de violence à l'encontre de membres des médias continuent d'être enregistrés de la part de groupes armés illégaux appuyés par la Russie dans le Donbass ainsi que des autorités de facto qui contrôlent la péninsule de Crimée occupée.

Meurtres, agressions physiques, enlèvements, intimidations et menaces à l'encontre des journalistes font partie du lot quotidien des violations les plus graves des droits de l'homme commises sur place. En outre, les hostilités qui se poursuivent et les violations du régime de cessez-le-feu que commettent les activistes dans l'est de l'Ukraine continuent de mettre en péril la sécurité des journalistes dans le Donbass, où les chaînes de télévision ukrainienne ont vu depuis longtemps leurs transmissions illégalement interrompues pour être remplacées par celles des chaînes de télévision diffusant une propagande d'État à partir de la Fédération de Russie.

Sur cette toile de fond, nous continuons d'assister à une véritable guerre de l'information de la part des médias contrôlés par l'État russe, destinée à détruire la paix et la stabilité de l'Ukraine. Les falsifications anti-ukrainiennes dont se rendent responsables les médias russes défient les normes de déontologie journalistique et la moralité humaine et représentent une incitation grossière à la haine interethnique. Les médias contrôlés par l'État russe sont largement utilisés par le Gouvernement russe pour propager la propagande et la violence et encourager un nationalisme et un chauvinisme agressifs, en contravention avec un certain nombre de principes consacrés par la Charte des Nations Unies et d'engagements pris.

Nous soulignons que la situation globale en ce qui concerne la liberté des médias dans les régions touchées de l'est de l'Ukraine et les mesures engagées par le Gouvernement ukrainien pour protéger l'ensemble des droits de l'homme et libertés fondamentales doivent être mis en regard des problèmes de sécurité découlant des activités agressives et subversives menées par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, notamment l'appui apporté aux groupes armés illégaux dans l'est de l'Ukraine. Nous condamnons fermement toutes les attaques commises contre des journalistes dans l'est de l'Ukraine et dans le monde, et partageons pleinement l'avis selon lequel leur sécurité doit être garantie en toutes circonstances.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement du Gouvernement ukrainien à continuer de défendre et promouvoir la liberté des médias et la protection des

journalistes dans le pays, en pleine conformité avec les normes et obligations internationales auxquelles il est soumis.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la présidence lituanienne d'avoir convoqué le présent débat si opportun.

La Turquie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je vais maintenant faire quelques observations supplémentaires à titre national.

La liberté d'expression et des médias constitue le fondement essentiel de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. Nous devons tous veiller à ce que cette liberté soit respectée. Les journalistes et autres professionnels des médias accomplissent une tâche particulièrement importante en fournissant rapidement des informations précises et dignes de foi, bien souvent dans des conditions de plus en plus dangereuses. Pour ce faire, ils sont de plus en plus exposés à des risques d'intimidation et de violence, notamment dans les situations de conflit armé.

Malheureusement, la menace croissante qui pèse sur la sécurité des journalistes en situation de conflit se manifeste sous la forme d'assassinats, d'enlèvements et de prises d'otages par différents acteurs. Les actes ignobles perpétrés à l'encontre de journalistes par des organisations terroristes telles que Daech montrent la gravité du problème auquel nous devons faire face. Ces actes qui visent systématiquement les journalistes doivent non seulement être catégoriquement condamnés, mais également nous amener à prendre des mesures énergiques pour prévenir la violence et promouvoir un environnement sûr pour les journalistes et autres professionnels des médias.

Nous pensons qu'il convient d'accorder une attention particulière à l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis contre des journalistes en période de conflit armé. L'impunité dont jouissent les auteurs de tels crimes demeure un défi capital auquel nous devons nous attaquer. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les Nations Unies, notamment le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, sous l'égide de l'UNESCO. L'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme ont également mis l'accent sur cette question en adoptant des résolutions

annuelles sur la sécurité des journalistes et l'impunité. Les initiatives prises par le Conseil de l'Europe sont également dignes d'être mentionnées.

Les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, le cas échéant, peuvent également jouer un rôle important dans les efforts déployés à l'échelle internationale pour promouvoir et protéger les journalistes et les professionnels des médias dans les situations de conflit. Dans ce cadre, la surveillance et le signalement des violations et des violences commises contre les journalistes pourraient contribuer aux efforts internationaux visant à mettre fin à l'impunité.

Il est indispensable de mettre en place les conditions de travail nécessaires pour que les journalistes puissent s'acquitter de leur mission, et de garantir leur liberté d'accès et de circulation si nous voulons que les populations locales et l'ensemble de la communauté internationale disposent d'informations crédibles. La Turquie accueille un grand nombre de journalistes internationaux couvrant les situations de conflit dans notre région. Nous leur facilitons la tâche en leur offrant un environnement sûr dans lequel ils peuvent accomplir leur travail. De fait, les centres de presse que la Turquie a mis en place près de certaines de ses frontières ont permis aux journalistes et professionnels des médias internationaux d'accéder à l'information et d'en rendre compte sans interruption dans un cadre sûr à proximité immédiate des zones de conflit.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que la communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour lutter contre la tendance inquiétante des actes d'intimidation et de violence commis à l'encontre des journalistes dans les situations de conflit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République tchèque.

M^{me} Hrdá (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et tient à remercier la présidence lituanienne d'appeler l'attention sur cette question très importante.

Nous nous faisons l'écho de la tristesse largement partagée concernant le nombre inacceptable et croissant de journalistes qui sont harcelés, menacés, attaqués et tués, que soit par des acteurs étatiques ou non étatiques. Nous déplorons également l'impunité qui prévaut pour les crimes commis contre des journalistes et qui ne fait

qu'entraîner de nouvelles violations. Les journalistes en activité font aujourd'hui partie intégrante de la liberté d'opinion et d'expression de tout un chacun. Ils sont les moteurs de la libre circulation de l'information et des idées – nous utilisons tous le produit de leur labeur. Bien trop souvent, ces personnes courageuses continuent de payer le prix ultime pour que les souffrances qu'endurent les populations touchées par les conflits ne soient pas passées sous silence.

Les journalistes ont la force de faire sortir de l'ombre les auteurs de violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits dans les zones les plus reculées du monde, et ce d'un seul coup, en un clin d'œil, par le biais de la presse écrite, de la télévision ou d'Internet. Grâce aux technologies de communication modernes, toute personne qui est assez courageuse peut maintenant devenir un journaliste citoyen, recensant les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits. Et n'importe qui peut être pris pour cible à ce titre. Le travail systématique et exhaustif de sensibilisation, d'établissement de normes et de partage des meilleures pratiques qui est entrepris aux échelons mondial et régional doit rencontrer au niveau national la même détermination et le même engagement à mettre un terme à la pratique profondément enracinée de l'impunité.

La République tchèque appuie, par le biais de projets concrets, le renforcement des médias démocratiques et du journalisme ouvert, indépendant et professionnel. Dans le cadre de l'Examen périodique universel, nous soulevons régulièrement la question du travail libre et sans entrave des journalistes, ainsi que de l'état de droit, dont la sécurité des journalistes doit faire partie intégrante.

Nous nous félicitons du partage d'exemples de meilleures pratiques en matière de prévention, d'enquêtes et de poursuites pour les crimes commis contre des journalistes. Nous espérons que les efforts concertés qui sont déployés dans le cadre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité porteront leurs fruits, que ce soit par l'intermédiaire de l'UNESCO, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe ou d'autres organisations régionales. Nous le devons aux survivants des attaques et des menaces, aux familles des personnes tuées et aux journalistes dont le travail sera toujours le meilleur reflet de nos démocraties.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. de Antueno (Argentine) (*parle en espagnol*) : Comme ma délégation l'a déclaré lorsqu'elle siégeait au Conseil de sécurité, la protection des civils en période de conflit armé est une question à laquelle la communauté internationale accorde une importance considérable. Il est donc approprié que le Conseil continue de s'y intéresser.

Un nombre alarmant de civils continue de souffrir profondément des conséquences des conflits armés, et la multiplication des attaques contre les journalistes est un motif de profonde préoccupation. C'est pourquoi je voudrais remercier la présidence lituanienne d'avoir inscrit la question de la protection des journalistes à l'ordre du jour du Conseil pour la troisième fois depuis 2006, quand mon pays siégeait au Conseil et quand la résolution 1738 (2006) a été adoptée. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance pour le document de réflexion préparé par la présidence (S/2015/307, annexe) et pour les exposés faits par les journalistes qui sont ici parmi nous aujourd'hui et qui ont décrit la manière dont ils accomplissent leur travail dans les situations de grand danger.

Le journalisme est un outil fondamental de l'exercice de la liberté de la presse et d'information, qui devient plus critique dans les situations de conflit et d'après conflit, contribuant efficacement à dénoncer les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Dans les situations de conflit armé ou d'après conflit, la vie des journalistes et des autres professionnels des médias peut être en danger du fait de multiples facteurs, allant des attaques qui les visent délibérément en raison de leur profession aux situations dans lesquelles ils sont pris entre deux feux. À l'instar d'autres civils, les journalistes sont exposés à ces dangers. Mais, ces derniers temps, une nouvelle forme d'atteinte à leur intégrité physique est apparue : les attaques délibérées commises par l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Le Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux, à laquelle l'Argentine est partie, dispose que les journalistes qui accomplissent des missions professionnelles périlleuses dans des zones de conflit armé doivent être considérés comme des civils. Cette norme ne fait que confirmer une règle du droit international coutumier, selon laquelle les journalistes jouissent du statut de civils au regard du droit international humanitaire. Aux fins de la protection prévue par le droit humanitaire, et notamment au titre de

l'article 3 commun aux Conventions de Genève, relatif aux conflits armés de caractère non international, les journalistes et leurs assistants ne sont donc pas des combattants et doivent être protégés en tant que tels, de même que leur équipement.

Mais il importe en outre de combattre l'impunité dont jouissent ces attaques. En 2010, à sa 27^e session, le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication de l'UNESCO a prié la Directrice générale de l'organisation de préparer un rapport analytique concernant la sécurité des journalistes et l'impunité. Ce rapport, présenté en mars 2012, a proposé le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Nous espérons que ce Plan d'action contribuera à renforcer les mesures de protection des journalistes dans les situations de conflit et d'après-conflit et à convaincre les responsables de la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité.

Ces deux préoccupations, à savoir le respect du droit international humanitaire et la lutte contre l'impunité, figuraient également dans la résolution 21/12 du Conseil des droits de l'homme, adoptée en novembre 2012. Dans ladite résolution, coparrainée par plus de 50 pays, dont l'Argentine, le Conseil des droits de l'homme condamne avec la plus grande fermeté toutes les attaques et tous les actes de violence dirigés contre les journalistes, et exprime sa préoccupation devant le fait que les attaques dirigées contre des journalistes se produisent souvent dans l'impunité. Dans le même ordre d'idées, l'Assemblée générale a proclamé dans sa résolution 68/163 le 2 novembre Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes, célébrée pour la première fois en 2014 sous le parrainage de l'Argentine, de l'Autriche, du Costa Rica, de la France, de la Grèce, de la Tunisie et de l'UNESCO.

Le document de réflexion de la présidence (S/2015/307, annexe) met en exergue un élément indiscutable de la réalité actuelle, à savoir que dans certaines situations de conflit apparaissent également d'autres actes de violence extrême, un fondamentalisme radicalisé et un mépris absolu et presque cruel de la dignité humaine, dont les journalistes sont souvent les victimes. Qui plus est, les avantages du monde moderne sont utilisés pour propager cette horreur de manière virtuelle. Même si la communauté internationale n'est pas encore parvenue à une définition universellement reconnue du terrorisme, elle peut tout de même identifier

quels sont les actes qu'elle condamne. C'est pourquoi nous condamnons nous aussi le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, car c'est l'une des menaces les plus graves posés à la paix et à la sécurité internationales, de même qu'à la dignité humaine, à la coexistence pacifique, à la consolidation de la démocratie et au développement économique et social des pays.

Et c'est précisément cette réalité qui accentue encore davantage le défi auquel nous sommes confrontés, notamment du fait que les cadres juridiques applicables d'une part aux combattants en période de conflit armé, et d'autre part à la lutte antiterroriste, diffèrent. Et ceci est encore accentué par la question de l'efficacité de la protection, élément évoqué dans le document de réflexion de la présidence. En effet, les opérations de maintien de la paix se voient confier des mandats spécifiques, et même lorsqu'elles sont chargées de protéger les civils, accorder la priorité à cette catégorie bien particulière de civils doit faire l'objet d'un examen attentif de la part des États Membres. C'est également nécessaire compte tenu du fait que cela peut mener à intégrer au sein d'une mission politique spéciale des caractéristiques propres à la lutte contre le terrorisme.

Le Conseil de sécurité doit rester engagé dans la protection des civils en période de conflit armé, notamment en examinant des situations spécifiques, comme aujourd'hui celle des journalistes, continuer à promouvoir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et mettre fin à l'impunité pour les violations graves commises contre des civils.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, sachant que votre présidence du Conseil pour le mois en cours tire à sa fin, je tiens à vous féliciter du succès de vos efforts.

Nous tenons à mettre en évidence les diverses réunions officielles et officieuses qui ont eu lieu pour parvenir jusqu'à l'adoption aujourd'hui de la résolution 2222 (2015), qui affirme l'importance de protéger les journalistes en période de conflit armé. Il s'agit d'une mesure positive qui devrait contribuer à garantir cette protection. Le Conseil a organisé un grand nombre de séances et publié de nombreuses résolutions et déclarations présidentielles sur le thème de la protection des civils en période de conflit armé

depuis que la question a été abordée pour la première fois au Conseil en 1999. Pourtant, ces textes ne sont pas appliqués. Les conflits sur le terrain font toujours rage, et le nombre de victimes, en particulier les femmes et les enfants, ne cesse d'augmenter dans certains endroits comme la Syrie, le Soudan du Sud, la République centrafricaine et les territoires palestiniens occupés. Les désaccords entre les membres permanents du Conseil et leur exercice du droit de veto ont continué de contribuer à l'aggravation du sort de ces populations et à la multiplication des violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Cela a provoqué à son tour une énorme crise humanitaire en termes de déplacés et de réfugiés, dont le nombre s'élève actuellement à 50 millions, le plus élevé depuis la Deuxième Guerre mondiale.

La question de la protection des civils est intimement liée à la fourniture de l'aide humanitaire, et les institutions spécialisées des Nations Unies doivent donc répondre aux appels à l'aide dans les crises humanitaires qui sévissent dans le monde entier. La communauté internationale en général – et le Conseil de sécurité en particulier – n'a pas réussi à assurer la protection nécessaire dans ces conflits armés, ce qui n'a fait qu'aggraver les problèmes des civils alors même que les parties à ces mêmes conflits font la sourde oreille à tous leurs appels et ne cessent de commettre des violations du droit international humanitaire, entre autres. Cela dit, la situation actuelle exige de sensibiliser toutes les parties aux divers conflits aux violations des droits de l'homme et d'établir les responsabilités pour ces actes grâce à des commissions d'enquête internationales et à des tribunaux spéciaux.

Je voudrais évoquer la situation dans les territoires palestiniens occupés, où Israël persiste à mener ses politiques de colonisation et où les violations des droits de l'homme se poursuivent. Dans le même temps, depuis que le conflit en Syrie a commencé, les Syriens font face à une catastrophe humanitaire qui a déjà coûté la vie à plus de 210 000 personnes, dont des milliers d'enfants, et a entraîné le déplacement de 12 millions de personnes du fait que la crise continue de se détériorer. Le Koweït a organisé plusieurs conférences internationales de donateurs, au cours desquelles 6,6 milliards de dollars ont été promis pour contribuer à soulager les souffrances du peuple syrien. À cet égard, nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, et soulignons l'importance de trouver une solution politique à la crise en Syrie, fondée

sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et visant à satisfaire les aspirations du peuple syrien.

Ce qui se passe au Yémen met à mal la sécurité des pays du Conseil de coopération du Golfe, suite aux actes perpétrés par les forces partisans de l'ancien Président du pays, Ali Abdallah Saleh. Ces groupes veulent s'emparer du pouvoir et ne font aucun cas de la résolution 2216 (2015). Ils violent la trêve humanitaire, ce qui entraîne une détérioration de la situation humanitaire. Les mesures unilatérales prises par ces milices et les forces loyales à Ali Abdallah Saleh, qui contrôlent certaines régions du Yémen, entravent la transition politique. À cet égard, nous réitérons notre appui au rétablissement de la paix et de la stabilité au Yémen.

Pour terminer, ma délégation souligne qu'il ne faut pas se servir de la protection des civils comme d'un outil politique. L'impunité ne doit pas être tolérée dans le contexte des conflits armés. À cet égard, nous réitérons notre appui aux efforts des Nations Unies visant à protéger les civils dans les situations de conflit armé, notamment par l'entremise des missions de maintien de la paix, dont les mandats et les tâches doivent être clairement définis pour qu'elles contribuent au renforcement du respect du droit international humanitaire et du droit international de droits de l'homme. Je réitère également l'appui de mon pays aux efforts internationaux visant à renforcer la protection des civils dans les situations de conflit armé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Laassel (Maroc) : Ma délégation se réjouit de la tenue de ce débat du Conseil de sécurité sur la protection des journalistes dans les situations de conflit et félicite la présidence du Conseil pour le choix de cette thématique d'actualité nécessitant davantage d'engagement de la part de la communauté internationale. Le choix de cette thématique est d'autant plus opportun en raison de nombreux conflits armés qui ont éclaté durant les 10 dernières années et dans le contexte desquels les journalistes ont été victimes d'une violence et d'une brutalité inégalées.

Dans un rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ce dernier a affirmé que les pays qui connaissent ou ont connu des situations de conflit armé sont parmi les plus dangereux au monde pour les journalistes. Il est affirmé dans le rapport que depuis 1992, au moins 185 journalistes en

activité ont été tués dans des situations de conflit armé. Ce chiffre atteint 1 000 depuis 1992 si on y inclut les statistiques en dehors des zones de conflits.

Les journalistes sont également victimes de nombreuses violations de leurs droits en raison de leurs activités. Ils sont souvent kidnappés, torturés et emprisonnés sans jugement. Leur matériel est confisqué et détruit, en plus des restrictions imposées à leurs libertés de mouvement et d'opinion.

Les journalistes se trouvent dans une situation extrêmement vulnérable dans les zones de conflit. La récente exécution barbare des journalistes par les terroristes de Daech est l'expression la plus flagrante de cette vulnérabilité. Ce ciblage des journalistes et la médiatisation malsaine de leur exécution par leurs bourreaux démontrent que l'objectif est notamment de trouver une audience pour leurs atrocités et de soumettre les populations apeurées à leurs diktats. Cela atteste du rôle important que jouent les journalistes dans ces situations en rapportant au monde entier les exactions et les violations du droit international commises dans les zones de conflit.

Si les cas de journalistes étrangers tués ou blessés dans des zones de conflit captent souvent l'attention de la communauté internationale, la plupart des victimes de menaces et d'attaques sont des journalistes locaux qui couvrent des questions locales. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour protéger les journalistes dans les situations de conflit.

Nous savons tous qu'en vertu du droit international humanitaire, les journalistes doivent bénéficier de toutes les protections accordées aux civils en temps de conflit. Cependant, une attention et une protection particulières doivent être accordées aux journalistes en raison de la nature de leur travail et de leur vulnérabilité.

Une formation devrait être envisagée à l'intention des membres des forces armées et des organisations de journalistes et de médias concernant les obligations définies par le droit international applicables pendant les conflits armés, la légitimité de la présence de journalistes dans ces situations et les pratiques et procédures destinées à limiter les risques pour les journalistes. Une collaboration avec les organisations internationales et régionales et la société civile pour dispenser ces formations pourrait améliorer sensiblement leur efficacité.

Avec l'ère du numérique, qui a créé des occasions illimitées de diffuser l'information, de nouvelles formes

de journalisme ont apparues. Ces nouvelles formes méritent les mêmes protections que celles accordées aux journalistes.

La question de l'impunité qui entoure les attaques contre les journalistes doit également bénéficier davantage d'attention de notre part. Plusieurs rapports sur ce sujet attestent que l'impunité est quasiment totale dans les cas de violations du droit à la vie des journalistes, vu que jusqu'à neuf cas sur 10, les auteurs restent impunis. Toute violence commise contre un journaliste qui reste impunie ouvre la porte à d'autres violences. Il s'agit d'un problème grave et omniprésent, qui constitue un obstacle majeur à une meilleure protection des journalistes.

Le Maroc est gravement préoccupé par les attaques et violences commises récemment contre des journalistes et des professionnels des médias, en particulier dans des situations de conflit armé. Le Maroc demeure profondément préoccupé par toutes les violations des droits de l'homme et atteintes commises contre la sécurité des journalistes, sous toutes leurs formes, et les condamne vigoureusement.

Convaincu de la centralité de la liberté d'expression comme facteur essentiel pour l'épanouissement d'une société démocratique et de la nécessité de leur garantir davantage de protection, le Maroc s'est engagé en faveur de la promotion des droits des journalistes et de la protection de ces derniers. Au niveau national, le Maroc s'appête à adopter une nouvelle génération de réformes du secteur de la presse et des médias. Cette réforme, élaborée en concertation avec les professionnels, vise à mettre en œuvre les dispositions de la nouvelle Constitution marocaine qui consacre la liberté de pensée, d'opinion et d'expression sous toutes ses formes. Elle garantit également le droit d'accès à l'information et prévoit que la liberté de la presse ne peut être limitée par aucune forme de censure préalable.

Au niveau international, le Maroc s'est joint, dès son lancement à Genève en septembre 2012, au groupe restreint créé par l'Autriche sur la sécurité des journalistes. Ce groupe restreint a mené plusieurs initiatives au sein du Conseil des droits de l'homme, dont deux résolutions et une décision, ainsi que la table ronde que le Conseil a organisée en septembre 2013, et ce pour la première fois sur cette thématique, et les rapports élaborés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à ce sujet.

Nous espérons que notre débat d'aujourd'hui complétera les initiatives menées dans d'autres instances onusiennes et contribuera au renforcement de la protection des journalistes, là où ils sont, en particulier dans les zones de conflits.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Mawe (Irlande) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens à vous remercier d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur ce sujet important. Je tiens également à remercier le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, de son exposé, et à exprimer notre gratitude à Christophe Deloire et à Mariane Pearl pour leurs contributions personnelles importantes au débat d'aujourd'hui.

L'Irlande s'associe à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Les journalistes sont des rouages essentiels de la société civile et la liberté des médias est une force puissante de changements positifs et de transformation démocratique partout dans le monde. Cependant, nous assistons actuellement à des atteintes sans précédent à la liberté des journalistes dans le cadre de leur travail. Être journaliste aujourd'hui, en particulier dans les situations de conflit, est plus dangereux que jamais.

Trop nombreux sont les gouvernements qui continuent de se servir de lois répressives et désuètes pour s'en prendre personnellement à des journalistes et des militants. L'intimidation, la violence, les agressions, les détentions arbitraires et même la mort sont autant de dangers auxquels sont exposés les journalistes. De telles situations constituent des violations des libertés fondamentales, comme la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique et de libre association. Nous devons prendre ces violations très au sérieux, car elles reflètent et souvent présagent des violations plus graves des droits de l'homme, qui, si rien n'est fait, conduisent finalement à des conflits.

Tous les États ont le devoir de respecter, de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. Il est crucial que les journalistes et les autres acteurs des médias, en tant que membres de la société civile, puissent faire leur travail sans craindre des violences ou des intimidations. Une presse libre et indépendante est indispensable à la démocratie.

Appuyer la liberté d'action de la société civile a été l'une des principales priorités de l'Irlande pendant son mandat en tant que membre du Conseil des droits de l'homme. À cet égard, l'Irlande a appuyé la résolution 27/5, portant sur la sécurité des journalistes, qui a été adoptée à la vingt-septième session du Conseil en septembre dernier. Par cette résolution, le Conseil des droits de l'homme engage les États à créer des conditions de sécurité permettant aux journalistes de faire leur travail de façon indépendante. Auparavant, au cours de la vingt-quatrième session du Conseil, l'Irlande avait pris l'initiative de présenter et de négocier la résolution 24/21 – avec le Chili, le Japon, la Sierra Leone et la Tunisie – intitulée « Champ d'action de la société civile : créer et maintenir, en droit et dans la pratique, un environnement sûr et favorable ».

Dans ces résolutions, nous rappelons aux États qu'ils ont l'obligation de respecter et de protéger pleinement les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de tous les individus, y compris les droits à la liberté d'expression et d'opinion, de se réunir pacifiquement et de s'associer librement, à la fois en ligne et hors ligne. Quand ces libertés fondamentales sont respectées, les citoyens peuvent exercer leurs droits démocratiques, y compris le droit de dissidence, et contribuer véritablement à la gouvernance de leur État.

La politique de développement international de l'Irlande, intitulée « One World, One Future », reconnaît le puissant rôle qu'un environnement médiatique diversifié, pluraliste et professionnel peut avoir s'agissant de l'accès à l'information et au débat et de la jouissance du droit à la liberté d'expression, reconnu par le droit international des droits de l'homme. Cette politique met en exergue l'importante contribution que les médias peuvent apporter s'agissant de faire répondre les gouvernements et autres de leurs actes, et inclut un engagement à appuyer les initiatives en mesure de renforcer leur rôle dans les principaux pays partenaires.

En Tanzanie, par exemple, une contribution est versée au Tanzania Media Fund, qui octroie des subventions aux professionnels des médias et aux organes de presse afin d'améliorer les normes journalistiques, notamment le journalisme d'enquête. En Zambie, une aide est fournie au Media Institute of Southern Africa pour appuyer les stations de radio communautaires, source d'informations sur l'actualité pour plus de 80 % des Zambiens et important outil de renforcement de la responsabilisation au niveau national.

L'Indice mondial de la liberté de presse signale qu'aucun journaliste n'a été tué dans ces pays en 2014. D'autres pays ont été moins sûrs, toutefois, avec 99 professionnels des médias tués dans le monde en 2014. Si cette tendance générale se poursuit, à l'exception de neuf, tous les autres crimes resteront impunis. Cela n'est pas suffisant et l'Irlande souligne la nécessité de mettre fin à l'impunité généralisée dont jouissent ces attaques contre les journalistes. Les enquêtes, les poursuites, les condamnations et les peines prononcées contre leurs auteurs sont une contribution essentielle à la prévention en dissuadant les agresseurs potentiels. Malheureusement, les attaques contre les journalistes sont souvent commises sur ordre de l'État ou avec son tacite consentement, ce qui exacerbe le problème de l'impunité.

L'Irlande est horrifiée par les attaques terroristes contre la liberté d'expression, notamment l'assassinat de journalistes par des groupes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant. Il importe d'appliquer le principe de responsabilité pour tous ces actes, si cela est nécessaire et comme il conviendra en les renvoyant à la Cour pénale internationale. Dans le cas de l'Irlande, nous collaborons étroitement avec nos partenaires de l'UE et par le biais de l'ONU pour coordonner nos efforts et renforcer les moyens dont nous disposons.

Pour terminer, l'Irlande se joint à ses collègues de l'UE pour encourager le Secrétaire général à continuer d'inclure la question de la protection des journalistes en période de conflit armé dans ses rapports sur la protection des civils. Nous encourageons aussi le Conseil de sécurité à traiter la question de la protection des journalistes, notamment par des déclarations publiques, en exigeant des missions de maintien de la paix d'établir des rapports et en renforçant les mandats.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

M^{me} Stener (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège voudrait remercier la présidence lituanienne d'avoir inscrit de nouveau cette importante question à l'ordre du jour du Conseil. Je voudrais aussi remercier le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, de son exposé, ainsi que M. Deloire et M^{me} Pearl de leurs témoignages ce matin.

La liberté d'expression est l'un des droits de l'homme les plus fondamentaux et les plus importants. Malheureusement, c'est aussi l'un des plus menacés des droits de l'homme. Préserver la liberté d'expression et

la liberté de la presse est au centre de la politique de la Norvège en matière de droits de l'homme. En raison des pressions accrues exercées sur ces libertés dans le monde, nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une stratégie pour intensifier nos activités dans ce domaine. Notre principale priorité est la sécurité et la protection des journalistes, avec un accent particulier placé sur les femmes journalistes et professionnelles des médias, qui sont particulièrement vulnérables au harcèlement et à la violence; il importe de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans les mesures prises pour garantir leur sécurité.

Les journalistes se rendent là où la plupart d'entre nous ne peuvent pas ou ne veulent pas aller. Ils prennent des risques afin de rendre compte de façon indépendante, de jeter la lumière sur les atrocités et exposer les violations des droits de l'homme. C'est précisément à cause de leur important rôle de témoins que les journalistes et les professionnels des médias sont ciblés dans les situations de conflit. Bien que les journalistes opérant dans les zones de conflit armé soient protégés en tant que civils au titre du droit international humanitaire, ils sont attaqués pour leurs écrits, réduits au silence à cause de ce qu'ils ont vu, ou enlevés pour servir de moyen de pression et pour capter l'attention de la communauté internationale.

La grande majorité des attaques contre les journalistes, toutefois, a lieu hors des situations de conflit armé. C'est pourquoi il importe au plus haut point que nous protégeons les journalistes dans et en dehors des conflits. Au cours des dix dernières années, plus de 700 journalistes ont été tués pour avoir tout simplement fait leur travail. Neuf cas sur dix restent impunis. L'impunité le plus grand obstacle à la sécurité des journalistes. Chaque acte de violence qui ne fait pas l'objet d'une enquête et qui reste impuni est une invitation ouverte à d'autres actes de violence.

La Norvège continuera d'appuyer la sécurité des journalistes en ligne et hors ligne et de lutter contre l'impunité des auteurs, conformément au Plan d'action des Nations Unies pour la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Par le biais de l'Union des journalistes norvégiens, de la Fédération internationale des journalistes et de International Media Support, la Norvège concourt à la formation des journalistes et d'autres professionnels des médias en matière de sécurité.

Nous devons assurer la protection des journalistes, et nous devons lutter contre l'impunité des auteurs

de crimes commis contre eux. Le cadre juridique international existe, mais l'écart entre les engagements pris par les États et le respect manifesté pour les droits de l'homme dans la pratique est beaucoup trop vaste. Ce dont nous avons besoin, c'est de volonté politique et de mise en œuvre au niveau national. Les États doivent assurer la sécurité des journalistes aussi dans les situations de conflit. Ils doivent enquêter sur les menaces et les attaques contre les journalistes de façon efficace et impartiale.

Aucun journaliste, où que ce soit, ne doit avoir à risquer sa vie pour rendre compte des faits et informer. C'est pourquoi nous sommes heureux de nous être portés coauteurs de la résolution 2222 (2015) adoptée ce matin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République du Monténégro.

M. Perović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important et opportun débat aujourd'hui sur la protection des journalistes en période de conflit armé, et nous saluons l'engagement résolu de la Lituanie sur cette question. Nous remercions aussi les personnalités qui ont fait des exposés aujourd'hui de leurs précieuses déclarations.

Le Monténégro s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais toutefois souligner quelques points d'une importance particulière pour mon pays.

Quand la mort d'un journaliste survient, on se demande toujours ce qui pousse les journalistes à risquer leur vie pour écrire un reportage. Les journalistes sont en position d'avoir une expérience immédiate des événements mondiaux et de faire une différence. Ils nous aident à comprendre ce qui se passe autour de nous.

Les restrictions imposées aux médias nous privent de l'information dont on a besoin pour engager le débat en connaissance de cause, évaluer les politiques et les pratiques de nos gouvernements et leur demander des comptes. Cela est particulièrement important dans les zones de conflit, où l'accès à l'information est difficile et souvent inégal. La protection des journalistes est un élément constitutif d'une société ouverte et d'une démocratie efficace. Les journalistes doivent pouvoir informer en toute liberté sans craindre de subir des représailles ou d'être poursuivis comme des criminels. Toutefois, beaucoup reste à faire à cet égard, et malheureusement les journalistes, les

défenseurs des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales qui promeuvent la liberté d'expression continuent de courir d'importants risques dans les zones de guerre et partout dans le monde.

Les journalistes et les professionnels des médias sont victimes de violences physiques et d'agressions, d'enlèvements et de disparitions, de menaces, d'intimidation et de harcèlement. Pour de nombreux pays dans le monde, le meurtre est la forme de censure la plus brutale. Nous sommes préoccupés par l'assassinat de journalistes dans l'exercice de leur fonction, et nous le condamnons. Nous nous félicitons aussi des déclarations de presse publiée par le Conseil de sécurité en réponse à ces assassinats.

Le Monténégro est profondément attaché à la protection des civils en période de conflit, notamment des journalistes, et appuie pleinement la résolution 1738 (2006) et la déclaration présidentielle S/PRST/2013/2, adoptée en février 2013. Pendant un conflit armé, les journalistes, les professionnels des médias et le personnel associé doivent être considérés comme des civils, et respectés et protégés en tant que tels au titre du droit international.

Aujourd'hui, nous observons tous une augmentation du nombre d'assassinats de journalistes et de professionnels des médias, ainsi qu'un accroissement des risques qu'ils courent et des menaces dont ils font l'objet. Parallèlement, nous voyons qu'il y a une sensibilisation accrue concernant cette question au niveau international. C'est aux parties à un conflit armé qu'il incombe au premier chef de prendre toutes les mesures pratiques pour assurer la protection des civils touchés. Elles doivent empêcher les exactions contre les journalistes et respecter leur indépendance professionnelle et leurs droits, étant donné qu'ils risquent leur vie pour informer le public de manière indépendante et professionnelle de ce qui se passe réellement dans les zones de conflit.

La culture de l'impunité entourant la violence contre les journalistes doit cesser. Nous devons garder à l'esprit que chaque acte de violence qui reste impuni ou qui ne fait pas l'objet d'enquête est une invitation ouverte à d'autres actes de violence. C'est pourquoi les États doivent faire en sorte qu'il y ait des mécanismes adéquats et efficaces pour traduire en justice les personnes responsables de crimes contre les journalistes, qui sont des violations du droit international.

Les efforts déployés par la communauté internationale pour prévenir et réduire les risques et les menaces auxquels sont exposés les journalistes et les professionnels de l'information doivent être renforcés. Nous appuyons fermement le Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, qui aide les États à élaborer une législation et des mécanismes visant à créer un environnement libre et sûr pour les journalistes et les membres des médias dans les situations de conflit aussi bien qu'en temps de paix. Nous encourageons tous les États Membres à collaborer avec l'ONU aux fins de la mise en œuvre des dispositions du Plan. De même, nous encourageons les acteurs nationaux à renforcer la cohérence de la mise en œuvre des mesures de sécurité et nous tenons à souligner qu'il importe de faire connaître le Plan d'action aux entités et aux États Membres de l'ONU.

Compte tenu de l'importance critique de la liberté de la presse, nous devons continuer de prendre des mesures pour protéger les journalistes et leur permettre de faire leur travail. Nous ne devons pas permettre que la liberté d'expression continue de s'éroder, car elle est l'un des fondements essentiels des sociétés démocratiques, ainsi qu'une condition indispensable à leur progrès et à l'épanouissement de chaque personne. La protection des journalistes est un élément capital des travaux du Conseil de sécurité, et la résolution adoptée aujourd'hui constitue une avancée importante à cet égard.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

M. Emiliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Étant donné que je suis l'un des derniers à prendre la parole aujourd'hui, Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter de votre endurance et de votre patience exceptionnelles. Nous tenons également à remercier la présidence lituanienne d'avoir convoqué cet important débat au moment opportun, et nous la félicitons de l'adoption aujourd'hui à l'unanimité de la résolution 2222 (2015), qui condamne toutes les formes de violations et d'abus commis contre les journalistes et déplore vivement l'impunité dont jouissent de tels actes. Je tiens également à saluer et à remercier les journalistes qui ont participé à la présente séance de nous avoir fait partager leurs expériences personnelles.

Chypre s'associe à la déclaration prononcée plus tôt au nom de l'Union européenne et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Nous rappelons que l'appel à la liberté d'information a été lancé dans l'une des toutes premières résolutions de l'Assemblée générale. La liberté d'information est un droit fondamental de la personne et la pierre angulaire de toutes les libertés et valeurs promues et défendues par l'ONU. Elle est garantie par l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et constitue un pilier essentiel de toute société saine. La liberté de la presse est également consacrée par la Convention européenne des droits de l'homme, dont l'article 10 stipule que

« Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. »

Il incombe donc à tous les gouvernements de respecter le droit des personnes à avoir une opinion sans faire l'objet de pressions, et la liberté de la presse de rassembler, distribuer, analyser et diffuser des informations sans subir des pressions d'aucune sorte et sans avoir à craindre la violence ou des persécutions. Il est impossible de bâtir une société véritablement démocratique si l'on ne garantit pas la liberté des médias. Alors que des journalistes continuent d'être emprisonnés et tués aux quatre coins de la planète, nous devons renouveler notre attachement à cette liberté fondamentale et promouvoir des médias indépendants et pluriels, car cela constitue une condition essentielle à la démocratie, à la paix et au développement. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport de synthèse sur le programme de développement pour l'après-2015,

« La liberté de la presse et l'accès à l'information, la liberté d'expression, de réunion et d'association sont des catalyseurs du développement durable. »
(A/69/700, par. 78)

L'année 2014 a été une autre année meurtrière pour les journalistes du monde entier. Comme l'a signalé le Comité pour la protection des journalistes, au total, 60 journalistes ont été tués dans le monde du fait de leur métier, et une proportion inhabituelle de ces victimes travaillaient pour des organes de presse internationaux et avaient traversé des frontières pour couvrir des conflits et des situations dangereuses dans le monde entier. Aux dires du Comité pour la protection des journalistes, du fait de la nature de plus en plus instable des zones de conflit dans lesquelles

les journalistes sont souvent délibérément pris pour cible, près d'un quart des journalistes tués l'année dernière étaient membres de la presse internationale, soit le double de la proportion signalée ces dernières années. Mais la plupart des victimes sont des membres de la presse locale qui couvrent des événements locaux. Environ 68 % des journalistes tués en 2014 couvraient des événements politiques, le deuxième sujet le plus meurtrier pour les reporters étant la guerre, à 60 %, suivi des droits de l'homme, à 55 %.

Les attaques terroristes ignobles commises à Paris et à Copenhague, les décapitations barbares de journalistes par l'État islamique d'Iraq et du Cham et les meurtres de journalistes qui étaient en train d'effectuer des reportages dans des zones de conflit montrent que la menace qui pèse sur les journalistes et la liberté d'expression n'est pas un phénomène isolé mais un problème mondial et qu'en réalité, aucun endroit n'est vraiment sûr. C'est pour cette raison que les gouvernements doivent redoubler d'efforts et prendre des mesures pour prévenir la violence et promouvoir un environnement sûr pour les journalistes afin qu'ils puissent faire leur travail librement et sans crainte. Les attaques contre la presse ne doivent en aucun cas être tolérées. Toutes les atteintes à la liberté des médias doivent faire rapidement l'objet d'enquêtes, et les auteurs de ces actes doivent être amenés à répondre de leurs actes et traduits en justice. Il est inacceptable que la majorité des assassinats de journalistes n'aient pas encore fait l'objet d'enquêtes approfondies et de poursuites.

L'ONU, qui incarne nos libertés, nos valeurs et nos principes fondamentaux, peut également jouer un rôle dans les efforts mondiaux visant à promouvoir la protection des journalistes, la liberté de la presse et la lutte contre l'impunité quasi-totale des auteurs d'actes de violence contre des journalistes. À cet égard, le Conseil de sécurité joue un rôle particulièrement important en participant activement à la lutte contre la répression de la liberté des médias quels que soient le lieu et le moment.

Pour terminer, je tiens à souligner que mon pays s'associe à tous ceux qui luttent pour défendre la liberté de la presse, le pluralisme et l'accès sans entrave à l'information et pour promouvoir la protection des journalistes et de leurs activités dans le monde entier. Il est grand temps de laisser de côté les déclarations théoriques et de prendre des mesures concrètes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Gharibi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que le représentant du régime israélien ait abusé du temps du Conseil pour soulever des questions qui n'ont rien à voir avec le thème important du présent débat, et ce dans le seul but politique de diffamer d'autres pays. Ceci dit, cette tactique élimée est utilisée par un occupant qui s'appuie sur l'apartheid et qui n'a aucun respect pour le droit international humanitaire. Il est clair qu'il accuse les autres pour détourner l'attention. La communauté internationale se souvient clairement de la manière dont sa machine militaire inconsciente a massacré des civils innocents, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, à Gaza il y a moins d'un an – et ce n'était pas la première fois.

Conscients de l'influence des médias et soucieux de dissimuler leurs atrocités, les agresseurs ont conclu que les journalistes et les professionnels de l'information ne devaient avoir aucun accès aux zones de conflit. Ils sont toutefois allés beaucoup plus loin. Selon les statistiques disponibles, plus d'une dizaine de journalistes palestiniens ont été délibérément pris pour cible et tués. À cela s'ajoute le grand nombre de journalistes blessés ou arrêtés illégalement et détenus dans des conditions cruelles. À l'ère du numérique, il est cependant difficile de faire croire que l'on n'a pas de sang sur les mains. Il est temps de demander des comptes et de mettre un terme à l'impunité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que plusieurs délégations ont demandé la parole pour faire des déclarations supplémentaires. Je vais accéder à ces demandes. Je prie cependant toutes les délégations concernées de s'en tenir à une seule déclaration supplémentaire, étant donné l'heure tardive.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir donné la parole. Nous rejetons totalement les allégations infondées prononcées aujourd'hui par le représentant syrien faisant référence à mon pays. Je tiens à affirmer ici que ce qu'il essaie de promouvoir n'est qu'une tentative infructueuse visant à détourner l'attention de la communauté internationale des pratiques du régime syrien contre son peuple, dans toutes ses composantes et catégories, et à se dérober aux responsabilités morales et juridiques incombant à son gouvernement, qui doit protéger les civils en Syrie et garantir leur sécurité, ainsi

qu'à ses responsabilités en vertu du droit international humanitaire l'obligeant à ne pas agresser les journalistes et à ne pas les prendre pour cible.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je conviens que la situation relative à la protection des journalistes en Ukraine est devenue particulièrement difficile en raison de l'opération militaire lancée il y a plus d'un an par les autorités de Kiev contre les régions qui contestent leurs politiques. Cela a fait des victimes parmi les journalistes, et l'Ukraine figure ainsi parmi les premiers pays sur la triste liste de journalistes décédés, six journalistes ayant été tués là-bas en 2014.

La plupart de ceux qui ont été tués travaillaient pour des médias russes, y compris Anton Valoshin et Igor Kornelyuk, reporters à la Compagnie d'État pan-russe de télévision et de radiodiffusion – ou VGTRK; Anatoli Klyan, caméraman travaillant pour Channel One; et Andrey Stenin, photjournaliste travaillant pour l'agence de presse internationale Russia Today. Cette année, plusieurs journalistes russes travaillant en Ukraine ont déjà été victimes d'agressions brutales. Des correspondants, y compris des femmes – qui doivent être particulièrement protégées en vertu de la résolution 2222 (2015) adoptée aujourd'hui – ont été agressés et insultés et leur vie et leur bien-être sont menacés.

Ces derniers mois, les autorités ukrainiennes ont considérablement entravé les activités professionnelles d'un certain nombre de journalistes russes, y compris Zhanna Karpenko, Alexandra Ulyanova, Elizaveta Khramtsova, Natalya Kalisheva, Yelena Makarova, Sergey Korenev et Andrei Grigoryev. Oleg Sidiyakin et Marat Saichenko, de LifeNews, Andrei Suchenkov, Anton Malyshev, Yevgeny Davydov et Nikita Konashenkov, travaillant tous pour la chaîne de télévision Zvezda, ont été enlevés par des militaires ukrainiens.

Depuis le lancement de la campagne contre les médias russes, une cinquantaine de reporters russes ont été expulsés d'Ukraine sous des prétextes politiques. Il a été récemment décidé que les professionnels des médias russes ne pourraient obtenir d'accréditation auprès d'organes gouvernementaux. La « liste noire » établie par les services de sécurité ukrainiens permet de refuser l'accréditation et de prendre des mesures répressives contre les représentants de tout organe d'information russe.

Les faits que je viens de mentionner – et la liste est loin d'être exhaustive – attestent que l'Ukraine

ne respecte pas son obligation internationale, non seulement de protéger les journalistes mais également de faire respecter la liberté d'expression. Nous demandons que des mesures soient adoptées rapidement pour remédier à cette situation et demander des comptes aux responsables de la guerre de l'information et de la diffusion de la propagande. Cela inclut toute information relative au conflit qui ne correspond pas à la position officielle.

La toute première initiative du Ministère de la politique de l'information, mis en place cette année en Ukraine, a été de créer de prétendues forces de l'information. Sur son site Web, le Ministère a publié un appel à l'enrôlement dans ces forces, chargées de veiller à la diffusion optimale sur Internet et dans les médias sociaux d'informations et d'analyses qui conviennent aux autorités de Kiev. J'invite les membres à juger par eux-mêmes s'il s'agit de journalisme indépendant, comme l'a affirmé le représentant ukrainien, ou d'une guerre de l'information organisée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Shilo (Israël) (*parle en anglais*) : Il est vraiment absurde d'entendre le représentant d'une des tyrannies les plus oppressives au monde donner des leçons à la seule véritable démocratie du Moyen-Orient sur la liberté de la presse et la protection des journalistes. Cela est vraiment ridicule. Plutôt que de s'attaquer à la question grave à l'examen – la protection des journalistes – il a choisi de lancer des accusations infondées contre Israël et de donner un caractère politique au présent débat.

Il serait plus productif de se concentrer sur les raisons et les causes de la répression, de la torture et du meurtre de journalistes. Chacun sait que de nombreuses personnes souffrent sous des régimes répressifs tels que le régime iranien, qui a aboli la liberté de la presse, un des piliers de toute démocratie, tel Israël, comme les membres du Conseil le savent. En Iran, des dizaines de journalistes et de blogueurs ont été arrêtés. D'après de récents rapports, au moins 30 journalistes seraient détenus simplement pour avoir dit la vérité sur le régime.

Il est absurde qu'un tel régime répressif ait l'audace de s'attaquer à Israël. Trouvons plutôt des moyens de mettre au point les outils et mécanismes nécessaires pour mettre fin à cette terrible répression et garantir une presse libre. Nous considérons que le Conseil de sécurité est l'organe approprié pour définir

des moyens concrets et pratiques de changer cette réalité inquiétante.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Pyvovarov (Ukraine) (*parle en anglais*) : Avec plus de 300 journalistes tués ou portés disparus depuis 1993 en Russie, où, dans la plupart des cas, les auteurs n'ont pas été traduits en justice, la Fédération de Russie reste un des endroits de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'Europe les plus dangereux pour les journalistes, avec le nombre le plus élevé de journalistes sauvagement attaqués et tués ces 15 dernières années.

Les quelques journalistes et organes de presse russes qui tentent de contester la façon dont sont relatés les faits survenant dans l'est de l'Ukraine sont attaqués, harcelés et menacés. En outre, les autorités russes continuent d'imposer de lourdes restrictions législatives qui ont des effets négatifs sur la pluralité des médias et menacent la libre circulation de l'information, malgré les multiples mises en garde de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias. La Russie a notamment modifié son code pénal de manière à accroître le contrôle du Gouvernement sur Internet. Elle a également modifié la loi sur la publicité, entraînant une concentration des médias entre les mains d'un petit nombre de monopoles, et la loi sur les organes d'information a également été modifiée de telle façon que les entités étrangères ne puissent plus détenir, au maximum, que 20 % des parts d'un organe de presse. Nous invitons le Conseil de sécurité à prêter dûment attention aux questions qui menacent la liberté des médias en Russie et au-delà.

Le Conseil, qui a consacré plus de 30 séances à la situation dans l'est de l'Ukraine, a entendu un grand nombre de clichés liés à la propagande de style soviétique de la part de représentants russes. Certains sont de purs mensonges; d'autres sont amusants. Cependant, tous sont faux ou, selon nous, tirés d'une réalité parallèle. Je voudrais simplement demander à mon collègue russe s'il croit lui-même en ce qu'il dit. Pour l'ensemble du monde civilisé, la participation directe de la Russie à l'alimentation et à la création de la crise ukrainienne est un fait – un fait avéré, simple et évident.

Je ne ferai pas de commentaires sur tout ce que notre collègue russe a dit, car nous entendons la même chose à chaque séance du Conseil consacrée à la situation en Ukraine. Nous avons l'impression que la délégation russe estime que, plus elle répète ses mensonges sur la crise dans le Donbass, créée par la Russie, plus elle aura de chances de convaincre le monde que tous les chars, armes et activistes russes, de même que les centaines de soldats de l'armée russe capturés, morts ou vifs, ne sont rien d'autre qu'une fiction semblable aux programmes de fiction produits par Russia-24 ou Russia Today.

Aujourd'hui, je voudrais dire au représentant russe :

« Ne perdez pas votre temps. Vous devriez consacrer votre énergie débordante au règlement des très nombreux problèmes qui existent dans votre pays. Quittez simplement notre territoire et laissez-nous vivre en paix, nous et l'ensemble de l'Europe. »

La séance est levée à 19 h 30.